
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mardi 11 septembre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Stefan Kristensen* et *M^{me} Nicole Valiquer Gre-cuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 3 septembre, mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens au nom du Conseil administratif au sujet d'une problématique qui mérite toute votre attention.

Revenant sur les prises de position des uns et des autres relatives au projet de budget 2013 et, tout particulièrement, sur le volet concernant l'augmentation du contingent des agentes et des agents de la police municipale (APM), le Conseil administratif de la Ville de Genève tient à préciser ce qui suit.

Les tâches de maintien de l'ordre et de protection des droits des habitantes et habitants de la cité relèvent en priorité du Conseil d'Etat, de la police cantonale et, plus particulièrement, de la police judiciaire et de la gendarmerie. Sachant que les conditions pour exercer pleinement la démocratie impliquent que le droit à la sécurité soit garanti à chaque citoyenne et citoyen, il incombe donc à toutes les autorités d'agir de concert, afin de protéger tous les habitants de la cité.

Ainsi, depuis 2010, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal de renforcer la police de proximité, en particulier en augmentant les prérogatives et les effectifs de la police municipale. Aujourd'hui, le Conseil administratif entend poursuivre cette politique, notamment par l'ouverture de deux postes de quartier supplémentaires: un premier aux Acacias et un deuxième aux Pâquis. Ainsi, le nombre total de postes de police municipale sur le territoire communal s'élèvera à sept, ce qui suppléera temporairement la fermeture malheureuse des postes de gendarmerie par le Canton. A terme, et en fonction des opportunités qui se présenteront, les quartiers de Champel et du Petit-Saconnex devront eux aussi bénéficier d'un tel équipement, ce qui portera à neuf le nombre de postes de police municipale.

Concernant les effectifs, l'objectif de la législature est de doubler le nombre d'agentes et d'agents, en proposant 25 postes d'APM supplémentaires par année. Avec les 25 postes créés en 2013, nous disposerons de 157 APM au terme de l'école 2013-2014.

Le Conseil administratif insiste sur le fait que la police municipale ne peut pas se substituer à la police cantonale. Elle doit fournir une prestation basée sur des problématiques de terrain, raison pour laquelle nous parlons de «police de proximité». Ainsi, la particularité de Genève, qui comporte en son centre-ville des quartiers populaires avec de nombreuses associations d'habitants, permet à la police municipale de mieux cibler son action, qu'elle soit préventive ou répressive.

Le cas des Pâquis est emblématique de ces potentialités, si elles sont bien exploitées. C'est ainsi, par exemple, que la population et les autorités municipales réclament depuis de nombreux mois la fermeture des trop nombreux magasins dits «dépanneurs» (plus de 25 dans ce seul quartier), qui vendent à bon marché de l'alcool fort vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et où se mènent divers trafics en arrière-boutique.

La loi cantonale devrait être modifiée pour agir efficacement contre ces infractions. Le Conseil administratif le réclame depuis trop longtemps. Pourtant, rien ne bouge sur ce problème du côté du Canton et du Grand Conseil! Le projet de loi promis n'est toujours pas déposé.

Aussi, la volonté du Conseil administratif est, d'une part, d'interpeller à nouveau les autorités cantonales – ce qui vient d'être fait – et, d'autre part, de retravailler le projet de règlement de la police municipale déposé au mois de décembre 2010 via le projet d'arrêté PA-120, renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Ce règlement devrait être adopté par le Conseil municipal, définissant ainsi un cadre consensuel pour l'action de la police municipale de proximité, afin qu'elle soit rendue compatible avec les lois et règlements et avec les nécessités du terrain.

Je remercie en passant le président de ladite commission d'avoir bien voulu additionner rapidement les représentants du Conseil administratif et des services concernés, afin que nous puissions présenter un nouveau projet amendé de règlement de la police municipale.

Enfin, Mesdames et Messieurs, quoi que vous puissiez en avoir conclu en étudiant la première mouture du projet de budget 2013, le Conseil administratif réitère sa volonté de créer 25 postes d'APM en 2013. La campagne de recrutement, qui se déroulera au mois d'octobre 2012, a été conçue pour ce recrutement et ce sont bien 25 places pour la Ville de Genève qui sont prévues au sein de l'école de formation intercommunale qui débutera au mois de septembre 2013.

Sur le plan budgétaire, le Conseil administratif n'entend plus présenter un budget chiffré précis au mois de septembre, mais un budget comportant ses orientations politiques, dès lors que les prévisions budgétaires du Canton annoncées au mois de juin, puis au mois de juillet, se révèlent systématiquement erronées. Ainsi, ce sera seulement au mois d'octobre que le Conseil administratif présentera un budget chiffré calculé sur des données plus fiables.

Ce budget rectifié – que nous présenterons à la commission des finances au mois d'octobre – montrera notre volonté d'ouvrir deux postes de quartier supplémentaires de police municipale et d'engager et former 25 APM de plus en 2013, ce qui portera l'effectif à 132 personnes en 2013 et à 157 en 2014.

Au nom du Conseil administratif, je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Le président. Chers collègues, vous avez toutes et tous reçu le texte de cette déclaration du maire.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous donner quelques informations concernant trois événements susceptibles de vous intéresser, ces prochains jours.

Stephan Eicher – vous le connaissez, j'imagine – inaugurera demain sa «Transcription et variation de la Cinquième Promenade du promeneur solitaire», une adaptation contemporaine de la cinquième promenade des *Rêveries du promeneur solitaire* de Rousseau. En commentant lui-même ces rêveries de promenades, l'artiste nous proposera une manière paisible et originale de redécouvrir Genève. L'inauguration aura lieu à la Maison de Rousseau et de la littérature, tout près d'ici, dans la Grand-Rue. Certes, une séance plénière du Conseil municipal se déroulera en même temps, mais peut-être pourrez-vous faire un saut chez Rousseau après 19 h, pendant la pause dînatoire...

Je rappelle que le Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève offrent jeudi prochain, à 19 h dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, une réception officielle en l'honneur des athlètes genevois de retour des Jeux olympiques et paralympiques de Londres.

Il reste encore quelques places disponibles pour l'opéra *JJR (Citoyen de Genève)* composé par Philippe Fénelon. La représentation officielle destinée aux autorités genevoises aura lieu mardi prochain, 18 septembre, au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). Nous l'avons sciemment fixée un autre jour que la première – qui a lieu ce soir même – en raison de la séance plénière du Conseil municipal. Les personnes qui souhaitent assister à ce spectacle prometteur sont priées de s'adresser à mon secrétariat ou à moi-même.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je commence par souhaiter bon anniversaire à M^{me} la conseillère municipale Laurence Fehlmann Rielle, sans invoquer l'article 42 du règlement sur l'obligation de s'abstenir dans les délibérations pour cause d'intérêt personnel direct... (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, après les événements survenus lors de la séance plénière du lundi 3 septembre dernier et conformément au communiqué de presse que vous avez toutes et tous reçu, une séance extraordinaire du bureau du Conseil municipal a eu lieu hier à midi. Un certain nombre de propositions ont été émises qui seront discutées lors d'une réunion extraordinaire du bureau et des chefs de groupe, le vendredi 21 septembre prochain à 12 h 15. Nous prendrons alors les décisions qui s'imposent.

Je rappelle qu'une autre séance extraordinaire du bureau et des chefs de groupe aura lieu le jeudi 13 septembre prochain à 12 h, pour décider quels objets les groupes politiques choisissent de renvoyer directement en commission. Cette mesure devant permettre d'alléger considérablement notre ordre du jour, j'espère qu'elle sera adoptée sans difficulté.

M^{mes} Sandrine Salerno et Esther Alder nous prient d'excuser leur absence demain à la séance de 17 h. M. Sami Kanaan nous informe qu'il devra quitter cette même séance à 18 h, en raison d'un engagement relatif aux festivités de la manifestation «2012 Rousseau pour tous».

Les projets d'arrêté PA-103¹ sur l'affectation de l'excédent de revenus et PA-105² sur le projet «U.ZN», qui étaient à l'étude en commission des finances, sont retirés par leurs auteurs.

Afin de traiter les objets urgents en raison de délais légaux ou par décision du plénum, nous procéderons de la manière suivante. Nous traiterons d'abord le rapport PR-955 A sur les comptes 2011 de la Ville de Genève, car ceux-ci doivent être adoptés durant cette session à l'issue du troisième débat obligatoire. Puis nous passerons à l'élection de quatre représentants du Conseil municipal aux Services industriels de Genève (SIG), qui doit également avoir lieu au cours de cette session.

Après ces deux points, nous procéderons au renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées de la proposition PR-980 – à savoir le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de

¹«Mémorial 169^e année»: Développé, 2555.

²«Mémorial 169^e année»: Développé, 2561.

Genève pour l'exercice 2013 – et du 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (D-39).

Ensuite, nous passerons aux points non traités dont l'urgence a été votée au mois de juin dernier: les rapports PR-935 A sur l'éclairage public et PRD-29 A sur le traitement des objets en urgence, ainsi que le projet de délibération PRD-40 concernant les demandeurs d'emploi résidant à Genève. Suivront le rapport PR-945 A sur l'immeuble situé au lieu-dit «l'Ile» et, enfin, les points dont l'urgence a été votée le 3 septembre dernier, soit le rapport PR-944 A sur la rénovation des bâtiments Bot II et Bot III des Conservatoire et Jardin botaniques, les propositions PR-992 sur l'annulation du droit de préemption du 18, rue Micheli-du-Crest et PR-993 sur la rénovation du cimetière de Châtelaine, ainsi que la motion M-1014 sur les problèmes de drogue autour des écoles primaires des Pâquis.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds à la question de M. Rubeli concernant les odeurs nauséabondes qui émanent du nant des Grottes. La problématique est extrêmement complexe. Après vérification, je suis en mesure de dire que d'importants travaux d'assainissement doivent être effectués à cet endroit, ce qui prendra plusieurs années. Nous demandons la compréhension des habitants quant à ce problème lancinant qu'il nous faudra prendre à bras-le-corps.

M. Haas m'a interrogé au sujet de l'uniforme des agents de la police municipale (APM). Les pantalons courts ne font pas partie des pièces d'habillement qui composent cet uniforme validé par le Conseil d'Etat pour l'ensemble des APM. En effet, le port de bermudas ne permettrait pas de garantir la sécurité des agents, susceptibles de se blesser lors d'interventions diverses comme l'utilisation de moyens de contrainte, la maîtrise de personnes, une bagarre, un accident de circulation, le franchissement d'obstacles. On me signale toutefois que les APM chargés de patrouiller en patins à roulettes sont munis de pantalons courts. Par ailleurs, je tiens à préciser que nous aurons l'occasion de débattre de cette problématique dans le cadre du projet de règlement municipal des APM que nous présenterons prochainement.

M^{me} Burger m'a demandé pourquoi on entourait les arbres de gravier au lieu de laisser la terre, à certains endroits arborés de la ville. Le Service des espaces

verts (SEVE) précise que l'aménagement de fosses de plantation de capacité suffisante doit correspondre à certains standards en vigueur aujourd'hui, comme par exemple un mélange de terreau de bonne qualité et un dispositif d'arrosage intégré, selon les cas. Un revêtement de gravier a été adopté pour des raisons esthétiques à divers endroits, notamment près de la gare Cornavin, au bas de la rue de la Servette, au rond-point de la Jonction, le long de nouvelles lignes de tram et sur la petite place devant le pont Wilsdorf. Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre de chantiers gérés par des tiers; le SEVE ne souhaite pas les généraliser en ville de Genève.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je réponds à deux questions. M. Barbey m'a interrogée au sujet d'une lumière laissée allumée toute la nuit à l'école des Vollandes. D'après la photographie qui m'a été remise et selon l'avis des services concernés, il s'agirait plutôt de l'école des Eaux-Vives. Je rassure toutes les personnes préoccupées par cette affaire: le problème est connu de nos services, il s'agit simplement d'un détecteur de présence défectueux – ce qui signifie d'ailleurs que l'ampoule s'allume par intermittences et ne reste pas allumée sans arrêt. Les services de l'énergie genevois sont déjà intervenus à plusieurs reprises et une solution est en cours d'examen. Nous prenons la situation en main.

M. Mathias Buschbeck s'inquiétait des rumeurs selon lesquelles les crèches genevoises auraient encore des places vides en cette rentrée d'automne. Là encore, ma réponse sera rassurante. Les ajustements à effectuer en matière de places vacantes sont notamment dus au fait que certains parents sont encore en vacances au début du mois de septembre. En outre, les bébés ne sont pas tous accueillis en crèche le même jour à la même heure, mais selon un ordre d'entrée progressif. Compte tenu de ces dispositions particulières et d'après les informations qui m'ont été transmises, toutes les places de crèche sont occupées.

Je profite de ma réponse à cette question pour remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Bureau d'information petite enfance (BIPE), qui ont fait un travail remarquable précisément en matière de gestion des dossiers. Bien évidemment, le Conseil municipal aura pour devoir, lors du débat sur le projet de budget 2013, de soutenir nos efforts en vue d'augmenter le nombre de places de crèche et de créer de nouveaux dispositifs pour la petite enfance.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 (PR-955 A)¹.

Rapport général de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, puis celle de M. Alberto Velasco, a étudié la présente proposition lors de neuf séances écoulées de fin mars à fin juin 2012.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour son indispensable contribution de ses toujours remarquables notes de séances.

La commission a travaillé avec deux documents en parallèle, soit les «Comptes budgétaires et financiers 2011» et le «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011».

Table des matières

<i>Séances</i>		<i>Pages</i>
28 mars 2012	Présentation par le Conseil administratif	2
25 avril 2012	Organisation du traitement	5
2 mai 2012	Département 1 - Finances et logement	5
15 mai 2012	Département 5 - Cohésion sociale et solidarité	10
16 mai 2012	Département 3 - Environnement urbain et sécurité	15
16 mai 2012	Département 4 - Culture et sport	21
	– du côté de la culture	dès la 21 ^e page
	– du côté des sports	dès la 28 ^e page
22 mai 2012	Département 2 - Constructions et aménagement	31
	– convention entretien routes	dès la 32 ^e page
29 mai 2012	Département des Autorités	38
12 juin 2012	Point de situation sur les réponses et choix Intr@CM	40
19 juin 2012	Vote	41
<i>Rapports des commissions spécialisées</i>		
–	commission sociale et de la jeunesse auditionnée le 15 mai 2012	45
–	commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication auditionnée le 16 mai 2012	59
–	commission des sports auditionnée le 16 mai 2012	65
–	commission des arts et de la culture auditionnée le 16 mai 2012	84
–	commission des travaux et des constructions auditionnée le 22 mai 2012	101

¹ «Mémorial 169^e année»: Rapport de gestion, 5585.

Les annexes en réponse aux:

- 26 questions pour le département 1 – Finances et logement;
- 17 pour le département 2 – Constructions et aménagement;
- 6 pour le département 3 – Environnement urbain et sécurité;
- 16 pour le département 4 – Culture et sport;
- 8 pour le département 5 – Cohésion sociale et solidarité;
- une récapitulative aux 4 questions pour le département des Autorités,

ont été adressées aux commissaires des finances et se trouvent à disposition de l'ensemble des élu-e-s du Conseil municipal sur le site internet de la Ville CM/ Séances plénières/3-11-12 septembre 2012/rapports.

Séance du 28 mars 2012

Présentation par M. Pierre Maudet, maire, et M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge des finances et du logement, accompagnée par la direction de son département

Deux plaquettes, résumant le résultat des comptes 2011 et les comptes budgétaires et financiers 2011 sont distribuées aux commissaires.

Les comptes se bouclent sur un résultat positif à hauteur de ~ 33,7 millions de francs avec des revenus supérieurs (+ ~25,3 millions) à la prévision du budget et des charges légèrement inférieures (~ 8,3 millions).

Les revenus proviennent dans l'ordre décroissant de (environ):

- 48,6% des impôts sur les personnes physiques;
- 14,9% de ceux des personnes morales;
- 14,7% de revenus des biens (exemple: vente du square Balmat);
- 12,5% de la taxe professionnelle;
- 4,5% de revenus divers (par exemple: les amendes d'ordre);
- 3,0% de subventions acquises redistribuées;
- 1,3% de la péréquation sur les personnes morales et des taxes sur les chiens.

Concernant l'impôt, le correctif des années précédentes est négatif d'environ 1 million de francs et l'écart au budget de l'ordre de 23 millions. L'impôt à la source est très en-deçà des niveaux atteints en 2010, résultat des jurisprudences du Conseil fédéral et des nouveaux barèmes fiscaux, non pas le nombre de personnes concernées. Cette baisse est heureusement compensée par les impôts sur les personnes morales un écart positif de l'ordre de 10 millions.

La taxe professionnelle au budget pour 120 millions atteint 138 millions mais après le correctif négatif de 37 millions présente un écart négatif de 19 millions.

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget à un million près après l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel qui a donc été correctement budgétée.

Les intérêts retrouvent leur niveau de 1973 à ~ 32 millions de francs.

Pour mémoire, à cette date la dette s'élevait alors à 700 millions de francs alors qu'aujourd'hui elle atteint 1.41 milliard de francs. Hormis en 1996 où il a fallu emprunter 2 millions pour les salaires, la Ville n'emprunte que pour ses investissements.

Les subventions sont également dans la cible avec toutefois une petite économie de 2,5 millions provenant principalement de la petite enfance où il n'a pas été possible d'ouvrir autant de places que prévu initialement.

Les investissements, domaine public 23,4%, culture et les loisirs 12,3%, logement 10,5%, administration générale 9,9%, social 9,4% et la salubrité publique 9,1%, eux sont largement au-delà des montants prévus, de l'ordre du tiers en dépassement.

Quelques appréciations sur la conjoncture et les budgets à venir.

Il y a une baisse conséquente sur les impôts des personnes physiques, résultat de deux facteurs: le retournement conjoncturel – pour preuve les demandes d'aides de l'Hospice général ont augmenté de 11% en 2011 – et les premiers effets de la baisse d'impôt votée en septembre 2009.

Par ailleurs la place financière suisse est en train de connaître des bouleversements majeurs puisque l'on est en train d'assister à la fin du secret bancaire.

Toutefois les sociétés auxiliaires et les holdings rapportent beaucoup à Genève, où la fiscalité leur est très favorable de l'ordre de 11,5% au lieu de 22% à 24% dans le reste de l'Europe.

Questions des commissaires

Réponses du Conseil administratif

Baisse réelle de la taxe professionnelle?

En présence d'un impôt *praenumerando* bisannuel comme on taxe encore des bonnes années, si les prévisions se vérifient, il y a de sérieuses craintes de prévoir une nette baisse de cette taxe.

2012 sera-t-elle l'année de révision de la taxe pour les banques et les assurances?

2012 est normalement prévue d'être l'année de révision pour les banques et les assurances.

Baisse de ~ un million de francs sur les amendes d'ordre?

Le budget des amendes semble maintenant correctement évalué. La compensation du retrait de la compétence de verbaliser le dépassement du temps de stationnement pour la Ville de Genève s'est accompagné d'une indemnité dégressive de 5 millions en 2010, trois en 2011 et un seul en 2012. Il faut encore bien différencier les amendes infligées et les amendes perçues ainsi que les rat-trapages. Il faut également se souvenir qu'une amende sur deux environ est contestée et qu'il y a chaque année un reliquat dû à l'activité modeste du Service des contraventions de l'Etat. De plus l'exigibilité des contraventions tombe après une période de cinq ans.

Distinction comptable: patrimoines administratif et financier?

La fortune n'a que peu à voir avec l'état du patrimoine, puisqu'elle est la résultante du patrimoine moins les dettes. Le patrimoine augmente avec les investissements et diminue par les amortissements. De plus les variations d'engagement peuvent également modifier ce résultat.

Les redevances pour les droits de superficie pour l'occupation du domaine public et les parkings étant très faibles depuis des années, n'y a-t-il pas une possibilité de renégocier ces contrats?

Deux limitations: la première d'origine légale. Exemple: la redevance au titre de l'usage accru du domaine public pour les Services industriels de Genève (SIG), en réalité une forme de rémunération de la Ville au titre de sa propriété à hauteur de 30%. Cette règle de calcul vient d'être modifiée en défaveur des communes. Ce calcul est basé uniquement sur l'électricité et pas sur les autres fluides, avec une extrapolation d'un usage théorique en sous-sol. Il s'agit d'un arsenal législatif lourd dépendant du Grand Conseil peu enclin à octroyer des augmentations de revenus aux communes... Autre exemple avec le tarif de base des terrasses taxées à 52 francs le m² par saison. Cette application ne pourrait évoluer qu'en passant par une modification de la loi ou des règlements cantonaux.

La seconde limitation tient au fait que les rendements sur les droits de superficie supposent des

renégociations. Exemple: l'Hôtel du Rhône pour lequel des accords ont été passés pour 99 ans et qui courent donc de 1945 à 2045.

Et pour les parkings?

La Ville est en procédure d'arbitrage avec Cornavin SA avec à la clé 10 millions de francs. Cet arbitrage aura aussi des répercussions sur la façon de calculer la rente financière de Plainpalais. Les autres parkings sont gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM). Un règlement et une directive d'application financière sur la tarification existent.

Séance du 25 avril 2012

En plénum, lors du renvoi aux commissions spécialisées, il avait été question de travailler autrement en tenant compte des rapports pour éviter de se lancer dans un «travail de singes».

Après un vaste et contradictoire brainstorming sur la médiocrité de certains rapports ainsi que sur l'impossibilité de forcer les rapporteurs et rapporteuses à effectuer des documents synthétiques qui ne soient pas des copiés-collés des notes de séance, le président conclut que la façon de traiter des comptes sera néanmoins la même qu'à l'accoutumée mais qu'il essaiera pour sa part de cadrer les débats afin que la commission des finances soit la plus efficace possible.

Pour la commission des finances ainsi que pour tout membre du Conseil municipal, les classeurs des comptes à six positions se trouvent à disposition dans les armoires de la salle D du Palais Eynard.

Séance du 2 mai 2012

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice du département, dont c'est le premier jour de travail pour la Ville de Genève, Valentina Wenger, adjointe de direction, et M. Philippe Krebs, adjoint de direction

M^{me} S. Salerno estime qu'il est de sa responsabilité, en tant que ministre des finances, de donner un éclairage sur le poids des investissements. La magistrate entend développer des outils d'information, de compréhension et d'aide à la prise de décisions politiques pour la commission des finances sur la politique des investissements. C'est à la fin mai ou au début du mois de juin qu'elle entend arri-

ver avec cette proposition d'outil permettant de voir l'investissement comme un tout. Elle souhaite également revoir, pour le Conseil administratif et les services de la Ville de Genève, les outils et les processus par lesquels on fait les arbitrages en matière d'investissements, ne seraient-ce que les amortissements.

M. Ph. Krebs explique que l'excédent de revenus vient augmenter la fortune nette au bilan, que les investissements viennent augmenter l'actif et que les amortissements qui sont des charges viennent diminuer l'actif.

Si l'on résume la situation au bilan, on voit entre l'excédent de revenus et les investissements nets moins les amortissements un écart appelé déficit de financement, ce qui signifie que s'il n'y avait pas eu d'argent dans la caisse, la Ville aurait dû emprunter.

Sur les dix dernières années, 2011 est une année singulière, puisqu'après cinq ans avec un excédent, on voit le retour d'un déficit de financement, signe d'une inversion de la conjoncture. En 1996 l'autofinancement était négatif. Entre 1984 et 1998-1999 un milliard de dettes a été généré. Depuis 2000, certaines années voient un déficit de financement et d'autres pas. A nouveau un croisement des courbes intervient en 2011, soit une situation où les investissements dépassent l'autofinancement. Si on se projette dans l'avenir en faisant une simulation jusqu'en 2020 avec 100 millions d'investissements par année la dette avoisinera les 2,4 millions à cette époque. La dette augmente en effet en raison du cumul des déficits de financement, étant entendu que la capacité d'autofinancement est de l'ordre de 70 à 80 millions, ce qui implique un déficit d'écart avec les 100 millions prévus chaque année à l'investissement.

L'autorisation à des charges est arbitrée par le Conseil administratif au moment de l'élaboration du projet de budget. Des ratios ne sont pas posés bien que les Verts aient commencé à en poser un sur les groupes 30, soit un maximum de 2,5%. Ce ratio est du reste identique à celui que M. D. Hiler, conseiller d'Etat en charge des finances, a posé pour le budget du Canton. En Ville il n'est pas possible d'exiger des ratios aux conseillers administratifs et conseillères administratives contrairement à l'Etat.

Questions des commissaires Réponses de la magistrature et de son département

Dépassements de 60 millions dont seuls 900 000 francs ont été autorisés par le Conseil municipal?

Non c'est la somme des écarts positifs sur les charges budgétées de manière centrale qui sont ensuite dépensées dans les services, dans les comptes desquels elles figurent. Ces «dépassements» sont générés parce qu'il y a des comptabilisations sur des lignes pour lesquelles il n'y a pas de budget.

- Exemple: compétent bâtiment, soit 27,8 millions d'entretien des bâtiments par des tiers qui figurent au budget du Service des bâtiments, 27,8 millions seront imputés dans les services concernés en cours d'année générant ainsi un dépassement.
- Les 900 000 francs concernent en revanche bien effectivement des propositions extraordinaires votées en cours d'année.
- Des crédits nécessitant une autorisation n'auraient-ils pas été soumis? M^{me} S. Salerno indique que son département n'a pas utilisé de crédit non autorisé en 2011. Les commissaires peuvent adresser leur question à ses collègues lors des prochaines auditions.
- Liste des dépassements? Ce document a été envoyé par le département à la commission des finances avec explications et la séparation, entre ceux qui sont autorisés de ceux qui ne le sont pas, séparation dûment opérée car il semble qu'il y en ait beaucoup sur les subventions pourtant votées ligne par ligne.
- Deux listes ont effectivement été adressées aux membres de la commission des finances sous forme de mise en exergue des éléments significatifs ainsi que sous forme exhaustive détaillée. Ces listes sont annexées au présent rapport.
- Conformité comptabilisation du Fonds chômage? Le 23 mai le département a répondu par écrit à la commission des finances – voir sous annexe.
- Subventions accordées à des institutions privées par le Service Agenda 21? En séance le département distribue la liste ad hoc – jointe en annexe au présent rapport.
- RA détaillés d'OSEO & Après? Le 23 mai le département a fait parvenir à la commission des finances les rapports demandés – voir les annexes.
- Subventions institutions privées dans le cadre de la promotion de l'égalité? En séance le département distribue la liste ad hoc – jointe en annexe au présent rapport.

Circulaire concernant les comptes fiscaux des communes transmise par l'AFC?

Le 23 mai le département a transmis la circulaire demandée à la commission des finances – jointe en annexe au présent rapport.

En sus sont joints les comptes de l'exercice 2011 pour la Ville de Genève.

Les banques sont-elles soumises à la taxe professionnelle?

Cf. réponse du département du 23 mai à la commission des finances: oui, le groupe professionnel relatif aux banques est taxé en 2012.

Postes vacants et augmentation des temporaires?

L'état des postes vacants pour le département des finances et du logement au 30 avril 2012 est distribué. La magistrate s'inscrit en faux comme une prétendue augmentation des temporaires.

Diminution des charges de personnel liée à des difficultés d'engagement?

Non c'est lié au fait que tous les postes sont chiffrés en plein comme s'ils étaient occupés et que lorsqu'une vacance apparaît, il y a une différence qui ressort dans les comptes.

Personnel?

Voir les réponses sur Intr@CM

- dépassement rubriques temporaires
- postes vacants au 30 avril 2012
- écarts divers RH – rubrique 436
- prestations aux pensionné-e-s – prime de fidélité
- prestations aux pensionné-e-s – CAP – rente complémentaire pré-retraite – allocation vie chère
- état engagements nouveaux postes
- liste détaillée des auxiliaires
- taux d'absentéisme départements 3 et 4 et en général
- nombre frontaliers et de frontalières dans l'administration

En quoi les caisses de chômage participent-elles?

Le 31 mai le département a répondu par écrit à la commission des finances – voir sous annexe.

Lien entre des avoirs supérieurs au budget et le fait que le montant des liquidités soit très élevé.	Comme les comptes 2007-2010 ont été très bons, le niveau de liquidités est important ce qui a permis de rembourser tous les emprunts arrivés à échéance. Les trésoreries seront résorbées en novembre de cette année car un emprunt de 100 millions arrive à échéance.
Budget des liquidités?	Voir le tableau 4 du Budget financier quadriennal avec une projection de la trésorerie. Ce tableau sera obligatoire avec le nouveau plan comptable.
Monnaies étrangères et frais de change?	Les bibliothèques achètent beaucoup de livres et de revues en monnaies étrangères.
503 000 francs accordés à la Confédération?	C'est une prestation en nature pour le Palais Wilson et son parking.
Entretien des immeubles?	18 millions sous 314 immeubles locatifs PF.
Remboursement 2008 sur la taxe CO ₂ ?	M. Krebs répond que ce remboursement se trouve au Service de l'énergie sous la rubrique 440 pour le montant de 741 261 francs.
14 millions de loyers en retard à la GIM?	Oui mais il faut relativiser car il s'agit principalement du roulement de un mois.
Aides personnalisées?	Le département a envoyé ce récapitulatif – voir sous Intr@CM.
Nombre, sexe et nationalité concierges de la GIM?	Le 23 mai le département a envoyé cette répartition à la commission des finances – voir sous Intr@CM.
Revenus des salles communales?	Le 23 mai le département a envoyé l'analyse des charges et produits des salles communales à la commission des finances – voir sous annexe.
Bénéficiaires droits de superficie?	Le 23 mai le département a envoyé le détail des droits de superficie à titre gracieux et leurs échéances à la commission des finances – voir Intr@CM.
Echange de la Praille encore au bilan?	La soulte qui apparaît ici sera liquidée lors d'un prochain échange.

Fonds de bienfaisance de
l'Hospice général?

Le 23 mai le département a envoyé la convention
Ville-Hospice général du 4 décembre 1989 – voir
Intr@CM.

Séance du mardi 15 mai 2012

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, M^{me} Carole Schaulin, administratrice du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, M^{me} Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance, M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, administratrice du département, en présence de M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse pour la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Esther Alder présente les comptes établis sur la base d'un budget élaboré par son prédécesseur.

Son département a vu ses activités se recentrer sur sa mission principale, à savoir assurer à la population des prestations tout au long de la vie afin de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, avec de départ du Service des espaces verts et du Service des sports. En revanche le Service de l'état civil a rejoint son département au 1er juin 2011.

Ces choix se justifient politiquement et administrativement, mais rendent plus difficile la lecture des comptes qui suivent l'organisation administrative en vigueur à l'époque et du rapport de gestion qui traite lui du département dans sa configuration actuelle.

En tenant compte de ce changement de périmètre, le budget du département a atteint 247 millions de francs et les comptes montrent que 238 millions ont été dépensés. Cet écart de 7 millions représente 3% des dépenses totales, par exemple:

- 330 000 francs non dépensés à la direction du département car deux postes ont été transférés en cours d'année alors qu'ils étaient inscrits au budget d'autres services et il y a eu absences pour maladie de longue durée;
- 900 000 francs non engagés pour le dispositif sur l'accueil familial de jour et environ 1,9 million non employé pour les subventions de la petite enfance. Ce chiffre paraît important mais ne représente en réalité qu'un écart de 2% seulement par rapport au budget;

- 1,4 million de baisse sur les intérêts financiers imputés par le département des finances et du logement au Service des écoles en raison en partie de la baisse des taux d'intérêts. Les amortissements ont été surestimés mais la différence est partiellement compensée par les amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal en décembre 2011 et après compensation de cet effet, la charge d'amortissements est inférieure de 300 000 francs.
- Le Service des pompes funèbres a connu une importante réorganisation avec le transfert au SEVE des équipes en charge de l'entretien des cimetières à compter du 1^{er} septembre 2011. Cette opération explique pour l'essentiel l'écart de un million.
- 2,2 millions n'ont pas été dépensés au Service social dont un demi-million en frais de personnel non dépensés dans le cadre de la réorganisation des UAC. Par contre il a fallu engager du personnel temporaire afin de pouvoir ouvrir un deuxième abri PC durant l'hiver. Ceci a créé une dépense de l'ordre de 300 000 francs qui n'était pas prévue au budget.

Le budget destiné aux aides financières individuelles n'a pas été entièrement utilisé puisqu'il laisse un solde de 1,2 million. C'est un échec étant donné que le volume des aides financières individuelles a globalement baissé du fait des effets de seuil qui excluent certains bénéficiaires. Il y a aussi eu une moindre demande pour des aides financières ponctuelles. La magistrate a demandé au Service social de conduire un projet ambitieux de refonte de ce dispositif. Il n'est pas question de toucher aux prestations complémentaires communales destinées aux retraité-e-s, mais que l'occasion est donnée de mieux cibler les aides sociales individuelles et de réduire ces fameux effets de seuil.

Le déficit de la Nouvelle Roseraie, pris en charge par la Ville, s'est révélé moins important que prévu: 181 000 francs.

- 490 000 francs n'ont pas été dépensés par le Service à la Jeunesse en raison de la fermeture du skate park de Plainpalais qui a ainsi empêché l'organisation d'Asphaltissimo ainsi que d'autres manifestations.
Par contre le financement du dispositif des maisons de quartier a conduit à un dépassement pour la subvention versée à la FAS'e pour financer les salaires ainsi que pour les subventions de fonctionnement des maisons de quartier sous-estimées. Ces dépassements sont problématiques, mais il faut garder en tête qu'il existe un décalage entre l'établissement du budget de la Ville et celui des maisons de quartier, ce qui rend difficile l'établissement de budgets précis.
- 480 000 francs n'ont pas été dépensés par le Service de l'état civil en partie à cause du transfert de la compétence d'établissement des passeports biométriques au Canton en 2010, qui a conduit à la fermeture de l'arcade de la rue

du Nant et à l'installation de l'équipe dans l'arcade municipale du pont de la Machine pour ne plus assumer que les tâches communales résiduelles.

- 500 000 francs de recettes non réalisées par l'ensemble du département s'expliquent essentiellement par l'écart dû à un changement de comptabilisation des loyers facturés à la FAHPA, la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, dorénavant comptabilisés au département des finances et du logement.

Questions des commissaires Réponses de la magistrat et de son département

1 million non dépensé au Service de la petite enfance?

La structure de coordination des mamans de jour n'a pu être réalisée. Par ailleurs, le très petit nombre de locaux vides existant en ville de Genève pose également des difficultés d'ouverture de nouvelles crèches et freine un développement que l'on voudrait plus rapide.

Exemples de nouvelles conventions tripartite FAS'e avec les maisons de quartier?

Le 24 mai, le département a fait parvenir à la commission des finances les conventions des maisons de quartier des Acacias, de la Jonction ainsi que le programme des activités de la Jonction.

Détails des subventions: CCSI – UPA – Boîte-à-Boulots – Camarada?

Le 24 mai, le département a fait parvenir à la commission des finances les précisions demandées pour ces quatre associations.

Liste détaillée des subventions ponctuelles?

Le 24 mai, le département a fait parvenir cette liste détaillée à la commission des finances.

Fonds formation pour les jeunes requérant-e-s en formation?

Voir la motion M-786 acceptée par le Conseil municipal le 20 octobre 2010.

Places en crèches d'entreprises?

Le 24 mai, le département a fait parvenir à la commission la liste détaillée de ce type de crèches ainsi que de celles issues du partenariat privé-public.

Impayés de la part des parents envers les restaurants scolaires?

124 000 francs: les restaurants scolaires sont gérés par des associations qui rendent leurs comptes avec les déficits liés aux impayés et la Ville essaie de combler ces déficits. On constate

aussi que de plus en plus de familles ne paient pas la cotisation du GIAP.

La politique des restaurants scolaires veut que l'on n'exclut jamais un enfant du restaurant scolaire parce que sa famille ne paierait pas les frais de repas. Ce n'est pas à l'enfant de payer les conséquences de ces difficultés économiques.

Le Service des écoles fait appel à une personne qui lance des procédures allant jusqu'à des mises en poursuites, dont il résulte la plupart du temps des actes de défaut de biens, et collabore avec l'Hospice général. Les mauvais payeurs finissent aux poursuites. Le service n'est pas indifférent à cette problématique qui sera également traitée par le mandat sur la gestion des restaurants scolaires.

Entretien des places de jeux?

280 000 francs: ces places sont entretenues par des entreprises sociales essentiellement, avec des compléments le week-end via des entreprises privées en nombre limité. La qualité des prestations sera aussi revue pour améliorer les choses.

Bénéficiaires prestations municipales?

4135 prestataires pour les prestations sociales pour les retraités soit ~10 millions de francs, 111 familles pour les allocations sociales, 355 enfants pour les aides pour les restaurants scolaires et 199 personnes pour les aides ponctuelles.

Cotisations AVS payées par la Ville?

25 000 francs: la cotisation minimale annuelle est de 475 francs et certaines personnes n'ont pas les moyens de la payer. La loi fédérale prévoit une prise en charge de ce montant par la commune deux années consécutives. Le traitement des demandes passe par la Caisse cantonale de compensation.

1,2 million non dépensé pour les aides ponctuelles alors que les explications indiquent qu'il y aurait augmentation de la demande.

Les écarts sont liés à quatre types d'aides:

- 1) les allocations sociales destinées aux familles où le nombre d'allocataires tend à diminuer à cause du barème qui n'a pas été adapté depuis de nombreuses années;

- 2) les prestations sociales complémentaires où il s'agit de renforcer l'information aux bénéficiaires potentiels pour que ce non-dépensé ne se reproduise plus;
- 3) les aides sociales ponctuelles car ce sont des associations qui doivent déposer des demandes et le potentiel n'est pas assez exploité, et
- 4) la prise en charge des cotisations AVS/AI des personnes assujetties en raison de retard chronique dans le traitement des demandes par les instances concernées.

De plus la liste des ayants droit potentiels aux allocations municipales n'est plus mise à disposition de la Ville.

Service des pompes funèbres à la Villa la Concorde?

Déménagement positif malgré les discussions suscitées, apaisement au niveau des habitants du quartier. Ce n'est plus une maison à volets clos. Le service aux familles a été largement amélioré par le potentiel d'accueil au niveau des locaux, les espaces particuliers et les projets socioculturels qui se déploient à l'étage.

Les anciens locaux à la rue du Vieux-Marché coûtaient ~ 230 000 francs et ce bail a été remis à fin novembre. C'est donc surtout dans les comptes 2012 que la différence se verra. Un loyer fictif de 203 712 francs est imputé depuis par le département des finances et du logement: par conséquent, le service économise environ 30 000 francs. En réalité la Ville économise 230 000 francs car la villa n'était pas utilisée depuis plusieurs années. Le cadre plus agréable n'enlève pas la douleur des familles mais a un impact positif sur elles. Il offre un meilleur lieu de travail pour le personnel.

Action impôts?

L'action impôts est menée depuis de nombreuses années auprès des bénéficiaires de prestations financières et des personnes à bas revenus en leur proposant de remplir leur déclaration d'impôts. C'est du personnel temporaire qui est engagé

pendant deux à trois mois pour cette mission. Le but est de ne pas péjorer la situation future de ces personnes par une dette par rapport à l'institution fiscale. C'est une mission à la fois de détection et de prévention. C'est vraiment la vocation du Service social d'épauler les gens.

37,5 postes vacants et beaucoup de temporaires qui sont en augmentation?

Absences maladie de longue durée remplacées par des temporaires. Renforcement du secrétariat. Toujours la même difficulté: lorsqu'un collaborateur est malade pour une longue période, on ne peut pas se contenter de ne pas le remplacer. Il y a aussi l'accueil hivernal ou à l'action impôts qui relèvent de temporaires engagé-e-s à cet effet. Sans temporaires, certaines prestations seraient mises en péril. Il convient également de ne pas surcharger le lot de collaborateurs et collaboratrices fixes quand ce n'est pas nécessaire. Il y a aussi eu un dépassement aux Pompes funèbres, dû à la suspension de quatre collaborateurs. Il y a des réalités très diverses d'un service à l'autre, dont il est difficile de tirer une conclusion générale.

Postes vacants

Voir listes au 31 décembre 2011 et au 31 mai 2012 sur Intr@CM.

Séance du 16 mai 2012

Audition de M. Pierre Maudet, maire et conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Simone Irminger, directrice, et de M. Rémy Bertossa, responsable du Contrôle interne et de gestion, en présence de M^{me} Martine Sumi, rapporteuse pour la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication

Le changement de législature a impliqué une nouvelle répartition des services: le SEVE a rejoint le DEUS dès le 1^{er} juin, ce qui impacte les comptes. 3,3% du budget des charges n'a pas été dépensé pour sept millions de francs et les revenus sont en augmentation pour un peu moins de deux millions de francs.

Le DEUS ne maîtrise en fait réellement que 20% des sommes car un peu moins de 80% sont des charges de personnel obéissant aux mécanismes salariaux

et 1,8% sont des imputations internes décidées au niveau du département des finances et du logement.

Il y a eu environ quatre millions de francs de moins sur les salaires des employé-e-s fixes, mais par contre 1,5 million de francs de plus sur les emplois à durée déterminée.

L'augmentation des allocations enfants résulte de l'introduction de la mise en œuvre du nouveau statut.

La taxe d'incinération à la tonne aux Cheneviers est restée à 261 francs alors que l'on s'attendait à ce qu'elle dépasse les 300 francs. Pour des raisons inexplicables, l'Etat n'a pas décidé de l'augmenter. Cela a généré une économie de trois millions de francs. Il n'y aura pas de probabilité de rétroactivité car il y a un principe d'étanchéité comptable des exercices. On parle néanmoins d'une reconstruction des Cheneviers ou d'un autre dispositif avec un préfinancement demandé aux communes et aux entreprises lié à une surtaxe permettant de lancer les travaux.

Les dépassements concernent les Buttes de Saint-Jean et les pataugeoires. Le dépassement concernant « Arbres et lumières » est compensé par un transfert de groupes de comptes.

Les trois millions d'amortissements complémentaires proviennent de la proposition votée en décembre par le Conseil municipal. Il y a eu des recettes supplémentaires sur la location des abris, parce que l'Hospice général et la Confédération ont fait en cours d'année des demandes complémentaires qui n'étaient pas prévues au budget.

Il y a un revenu supplémentaire de 1,2 million de francs dans les revenus des biens, dont 900 000 francs qui concernent les taxations de chantier et les revenus des installations saisonnières suite à l'optimisation des taxations.

Le DEUS a une progression de 1,8% entre le PB 2008 et le PB 2012.

C'est dans ce département que se trouvent les postes les plus bas en termes de salaires, ce qui explique qu'il y ait beaucoup de postes mais une masse salariale moins importante.

Questions des commissaires

Réponses du magistrat et de son département

3 millions = besoins de la DSIC et
6,5 millions = ventilation pour les autres services?

Non, les trois millions = les imputations effectives de tous les services du DEUS, pas seulement de la DSIC.

Ce qui complique encore la lecture c'est que les besoins informatiques de un million et plus sont budgétés et ventilés dans les services. Mais si le budget est inférieur à un million c'est la DSIC qui garde le budget mais ventile aux comptes. On retrouve le même fonctionnement à la DRH pour la formation, groupe 309. Ce système engendre des dépassements dans les services et un non-dépensé dans le compte compétent.

Comment comprendre le budget de la DSIC ventilé dans les comptes des services utilisateurs?

C'est un service compétent: concentre tout au budget puis ventile aux comptes. Il faut donc réconcilier ce qu'il utilise pour lui-même, ce qu'il utilise lui-même mais pour les autres et ce qu'il ventile.

Arrivée du SEVE?

L'espace public doit se concevoir de manière globale. La balayeuse ne doit plus s'arrêter à l'entrée du parc. La gestion doit être dynamique parce qu'il faut s'adapter à l'utilisateur de l'espace public, au citoyen, à la citoyenne qui veut bénéficier d'une prestation dans une certaine continuité et qui tient compte de l'évolution du mode de vie en fonction des saisons et de la période de la journée. C'est pour cela que le Conseil administratif a considéré qu'il fallait réunir l'ensemble des services amenés à gérer l'espace public.

Unité de gestion des incivilités?

Cette unité, créée en septembre, n'atteint son rythme de croisière que maintenant.

Pour une bonne politique de voirie, trois approches doivent être cumulées: la logistique qui correspond à 95% des ressources, la prévention par la promotion du tri des déchets, la distribution de poubelles vertes, les campagnes de communication et la politique de répression en cas de dépôts anticipés d'ordures, de tas d'ordures déposés par des entreprises là où la tolérance n'autorise qu'un sac de 110 litres.

Il manquait à la Voirie la capacité de remonter aux auteurs de ces incivilités, qui ignoraient parfois même qu'il s'agissait d'incivilités, et de leur administrer un avertissement ou une sanction. L'action de ces contrôleurs assermentés a été ciblée sur les 120 sites de récupérations pour les ménages privés trop souvent considérés comme de petites déchetteries. Les avertissements et les amendes ont produit leur effet. La sortie anticipée de sacs pose problèmes en raison de la faune telle que les belettes, renards, fouines qui les éventrent. Toutefois quand on ouvre un sac, on retrouve le propriétaire et non pas l'entreprise de nettoyage qui est responsable de la sortie anticipée. Il faudra attendre que les avertissements fassent leur effet. Le but n'est pas de faire de l'argent en mettant à tout prix des amendes mais de faire changer les comportements. Depuis l'an dernier une équipe technique s'occupe de l'effacement des tags et des autocollants sur le mobilier urbain du domaine public.

Travaux d'assistance technique de préservation des installations industrielles ou de l'habitat?

Désignation générique des interventions qui n'entrent pas dans les autres catégories énumérées: ascenseurs, fausses alarmes, portes à forcer, etc. Au SIS c'est un bureau technique qui tient à jour tous les plans d'intervention.

Prestations aux pensionnés: y-a-t-il moins de pompiers?

Il y a deux séquences dans la retraite d'un pompier: la cessation d'activités à 57 ans et la retraite à 62 ans. Entre ces deux moments, la Ville paie un pont financé par l'employeur et par un prélèvement de 1,4% sur le salaire de l'employé. Il y a des phénomènes de dents de scie à cause des passages d'un statut à l'autre qui peuvent engendrer une soudaine diminution parfois être en décalage avec la sortie de l'école. Dans tous les cas il n'y a pas moins de pompiers.

Indemnités et primes?

L'indemnité qui coûte cher au SIS est celle pour inconvénient de service de l'ordre d'un peu moins de mille francs par mois. C'est de fait une augmentation de salaire qui n'est pas passée par les mécanismes standards qui ne couvre pas un préjudice mais consiste en l'activité elle-même. La question de l'incorporation au salaire se posera un jour. La liste des indemnités servies au SIS a été adressée à la commission et est disponible sur Intr@CM.

Un million non dépensé à Sécurité et espaces publics?

Cette différence est due au fait que l'on n'a pas trouvé le nombre souhaité de candidat-e-s.

Pertes sur débiteurs?

Ce sont les charges des amendes prescrites au bout de cinq ans car une bonne partie des conventions n'a pas été recouvrée dans les délais.

Etonnement du peu de dépenses informatiques en comparaison avec les dépenses cantonales du même type.

10 millions ont été votés au plan d'investissements bisannuel de l'ordre pour le matériel pour le Conseil municipal, du hardware et du software. Ce chiffre ne représente qu'une partie de l'activité de la DSIC.

Certes, la Ville a une procédure assez lourde pour analyser le produit informatique auquel on veut arriver, qui passe par la définition des besoins, des échanges sur le développement de l'application, la définition claire du périmètre, du coût et du gain potentiel. Parfois, l'informatique a le don de générer des besoins supplémentaires en boucle.

Il y a en Ville 70 postes pour 4000 employé-e-s alors qu'il y a à l'Etat 700 personnes pour 22 000 employé-e-s.

La Cour des comptes a rendu un rapport très sévère sur le CTI et un rapport plutôt élogieux sur la DSIC.

Toutefois il y aura besoin à terme de postes car les projets de l'administration génèrent toujours plus des besoins informatiques supplémentaires.

Logistique et manifestations: des postes seront-ils réalloués dans le cadre du projet de regroupement des ateliers mécaniques ou y-aura-il de nouveaux postes au prochain budget?

Le groupe de travail chargé d'étudier ce nouvel objectif du Conseil administratif s'est rendu compte que certains ateliers fonctionnent exclusivement pour les besoins du service auquel ils sont rattachés par exemple SIS, Grand Théâtre, Service des sports. D'autres par contre fournissent des prestations à l'ensemble de l'administration municipale.

Ce sont ces ateliers-là qu'il serait intéressant de regrouper, mais on se heurte à des contraintes de site telles que le manque de place à François-Dussaud pour regrouper ces activités ou l'impossibilité d'augmenter le trafic des camions à travers le cimetière à Saint-Georges où le potentiel pourrait être mieux exploité.

Dans les deux cas cela nécessite de gros investissements, à Saint-Georges pour aménager un accès par l'arrière du cimetière et à François-Dussaud pour la réhabilitation du site sur lequel planent des incertitudes liées au PAV.

Comme il n'y a pas de solution simple et immédiate pour regrouper les ateliers, il a été décidé de faire l'inventaire des prestations délivrées, d'examiner leur raison d'être sur le plan des besoins des services et d'inventorier les métiers nécessaires, de manière à définir le périmètre des besoins en ateliers en Ville de Genève, ce qui permettra, avant de résoudre la forme que prendront ces futurs ateliers de bien définir leur contenu, leur objectif.

Postes vacants à la fin 2011 et à ce jour?

Les listes au 31 décembre 2011 et 31 mai 2012 ont été adressées à la commission des finances et sont disponibles sur Intr@CM en tant qu'annexe au présent rapport.

Musée de Plainpalais?

C'est une mise à disposition gratuite. Ce bâtiment est aujourd'hui en partie dévolu à l'école de formation de la police municipale.

Volonté d'amélioration des illuminations de Noël?

La Ville assure la maintenance et le fonctionnement pour 300 000 francs avec le soutien de sponsors et 200 000 sous forme de prestations. L'investissement de base est assuré par le privé de manière indirecte par le truchement de la taxe sur le tourisme pour environ un million sur les trois dernières années.

Il ne faut pas oublier qu'il faut renouveler le matériel tous les quatre ou cinq ans.

Le Festival Arbres en lumière a été repris l'an dernier mais le partenariat existant coûtant plus cher qu'il ne rapportait, les coûts de la manifestation ont été divisés par deux. La maintenance assurée n'a pas été concluante et la Ville table sur dix à douze arbres l'hiver prochain en améliorant la maintenance technique tout en renforçant la part de sponsoring.

Taux d'absentéisme important?

7,3% avec l'arrivée du SEVE qui présentait un taux de 9,4% qui a péjoré ce taux, le département ainsi que l'ensemble de l'administration municipale cherchent des solutions à la gestion de l'absentéisme.

Statistique sur le taux de récupération des déchets?

Des statistiques très documentées ont été adressées à la commission des finances et figurent en annexe de ce rapport.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département, Martine Koelliker, directrice adjointe du département, MM. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de gestion du département, Daniel Fel-lay, administrateur du Service des sports, en présence de M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse de la commission des arts et de la culture, ainsi que M. Christian Zaugg, rapporteur de la commission des sports

Du côté des arts et de la culture

M. Sami Kanaan déclare qu'il n'a pas de présentation introductive, mais rappelle que ce sont des comptes de transition basés sur un budget voté lors de la précédente législature, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de référence au sport au niveau de la direction du département.

M^{me} C. Bachmann informe que les comptes globaux affichent un excédent de charges de 7,9 millions toutes charges confondues.

Elle précise que, hors gestion des services compétents représentant un excédent de 6,7 millions de francs, le solde de l'écart de charges indique encore un excédent de 1,2 million dont 59% sont dus à des amortissements.

In fine le résultat après prise en compte des recettes supérieures de 2,3 millions par rapport au budget donne un solde positif d'environ un million de francs.

M^{me} Kraft-Babel déclare que la commission spécialisée a posé trois heures de questions et s'excuse pour les erreurs, compte tenu des délais dans lesquels elle a dû rendre son rapport.

Elle signale que plusieurs institutions ont reçu des prix, comme le Conservatoire du Jardin botanique qui a été primé pour le livre qui a accompagné l'exposition sur l'Edelweiss ou dans le cadre des engagements d'Aalborg pour l'innovation en faveur des sourd-e-s.

Elle relève quelques dépassements, notamment sur l'autonomisation de l'Ariana et pense qu'il sera nécessaire de prendre des décisions sur le choix du magistrat précédent lors du prochain budget.

Finalement, elle remarque que les outils informatiques ne sont, à ce jour, pas compatibles, dans l'optique d'un partenariat entre le Canton, la Ville et les privés.

Si l'on veut aller vers des partenariats de ce type, il faudra se demander comment se donner les moyens d'avoir plus de transparence.

Questions des commissaires Réponses du magistrat et de son département

Projets de collaboration avec la Ville de Lausanne?

Envie et besoin de travailler ensemble pour les deux villes:

- plus de conventions croisées, notamment pour le théâtre et la danse;
- mise des ressources en commun pour un mandat d'étude des outils de soutien pour le théâtre romand à l'étranger;
- collaborer pour le soutien à l'édition et au livre;
- ambition de créer un événement commun dans le domaine de la musique ou de la danse, qui sera formalisé par une déclaration d'intentions;

- soutenir des artistes particulièrement rayonnants qui font des résidences à la Comédie et à Vidy en même temps;
- développer des outils pour la connaissance des publics.

Programme muséographique au MAH?

C'est la valorisation des collections du MAH qui est un musée encyclopédique qui n'a pas de profil sur une seule période de l'histoire et dont certains y voient un défaut alors que cet aspect présente plutôt un atout à l'image de Genève qui doit être valorisé par un projet plus dynamique.

Quels ont été les événements organisés au sein de l'espace commun du FMAC et qui définit les expositions et le coût?

C'est le Service culturel qui fait la programmation au cours de l'année que le magistrat valide. Les autres institutions peuvent être partenaires de projets car c'est un choix voulu par le Conseil municipal. Le fonctionnement et l'avenir de cet espace font partie d'une réflexion qui est à bout touchant. La liste des événements qui s'y sont déroulés a été envoyée à la commission des finances par le département et est disponible sur Intr@CM.

Les autres institutions faisant partie du BAC appartiennent-elles au groupe de décision de la gestion de cet espace?

Cet espace est consacré aux artistes genevois-e-s et en particulier à celles et à ceux qui ne sont pas forcément programmés dans des lieux ou des galeries très connus. L'idée est d'avoir un espace plus ouvert et plus accessible. Le Conseil municipal a voté un budget de 600 000 francs pour Le Commun: ceci est extraordinaire pour les artistes d'avoir un espace avec un budget. Le MAMCO et le Centre de la photo ont aussi accès à cet espace. La commission de décision de la gestion du Commun est constituée par l'ensemble des conseillers culturels, ce qui implique que tous les arts soient représentés et ce qui permet aux acteurs de terrain proches des arts plastiques de travailler et de faire des performances dans cet espace. Il serait compliqué d'intégrer les acteurs du BAC mais leurs demandes sont toujours prioritaires. Un rapport d'activité du Commun est joint en annexe au présent rapport, rapport envoyé peu après l'audition à l'ensemble des membres de la commission.

300 000 francs du FMAC à la médiathèque toujours utiles?

Elle est ouverte et opérationnelle, elle reçoit régulièrement des visites. Le budget est toujours affecté au travail d'inventaire de la médiathèque. C'est un long travail qui nécessite de voir tous les films et de vérifier tous les droits. Une large partie de ce travail a abouti. Des personnes ont approché la médiathèque pour lui confier un fonds relativement important, ce qui indique bien qu'elle commence à être réputée pour le soin de son travail. Le fonds d'origine n'a pas été mélangé aux autres œuvres et les partenariats avec d'autres galeries sont nombreux.

FMAC: 400 000 francs non utilisés?

Les musées ont des réserves en vue d'acquisitions futures. Cette manière de procéder est logique pour un musée mais ne suit pas l'orthodoxie comptable. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal sera saisi d'un crédit d'acquisition sous forme de crédit d'investissements avec une enveloppe pluriannuelle qui permettra de régler ce problème.

700 000 francs pour le CAC?

C'est une institution de droit privé financée aux deux tiers par de l'argent public. L'approche est difficile car cette institution a une culture d'entreprise relativement fermée, mais sa gouvernance va changer. Il n'est pas question de se mêler des choix artistiques mais bien de préciser le projet institutionnel du CAC et l'équilibre entre l'ancrage local et la vocation internationale. Les partenaires privés voient dans le CAC une institution plutôt rayonnante au niveau international et la Ville est très minoritaire au sein du conseil de fondation. Une nouvelle direction vient d'être nommée.

Des réflexions sont menées quant à l'avenir de la relation de la Ville avec cette institution. Il serait judicieux que cette institution fournisse un rapport sur l'utilisation de l'argent public.

Financement du Galpon, de la Fonderie?

La construction du Galpon a été financée par des fonds du budget ordinaire de l'ancien conseiller administratif.

La Fonderie Kugler est autonome tout comme l'espace temporaire.

Des mécanismes communs ont été mis en place: la plateforme des lieux culturels coordonne les lieux depuis la dernière crise de 2010 et elle réunit deux départements cantonaux, DCTI et DIP, ainsi que ceux de la Ville de M. R. Pagani et de M. S. Kanaan aussi bien que l'ACG. Cette plateforme se réunit quatre fois par année au niveau opérationnel. La Fondation pour la culture émergente a été créée grâce à un don de la Fondation Wilsdorf afin de reloger les artistes d'Arta-mis. Cette fondation contribue à différents projets comme la Cité bleue.

Organisation de la Direction?

L'organigramme à jour de la direction a été fourni à la commission et est annexé au présent rapport.

Dialogue national sur la politique culturelle suisse et sur le mode de collaboration?

C'est la première fois que l'on peut parler d'un dialogue dans le domaine et qui est résumé sur un document de trois ou quatre pages, dans le cadre de la Conférence des villes suisses. Une convention a été signée avec la Confédération sans impact financier direct important. Par contre l'impact financier pourrait être indirect puisque ce dialogue influencera en principe le choix des messages fédéraux. La Confédération formalise un message quadriennal aux Chambres pour les financements de la culture, ce qui permet de faire du lobbying.

Statut du personnel de salle?

L'ancien statut régulier a été supprimé et la volonté a été de titulariser le personnel de salle afin d'éviter la précarité et de donner accès aux prestations du personnel.

Tout le monde a été engagé avec des taux de 15%, ce qui pose des problèmes de gestion. Il faudra voir si des adaptations seront nécessaires. Il y a toutefois eu un problème avec cinq personnes qui avaient dépassé l'âge, lesquelles ont été engagées comme auxiliaires. Ce n'est pas cette solution qui a été choisie pour le Grand Théâtre puisque le personnel a été engagé par la fondation.

Culture idéologiquement de «gauche»?

Il est évident que l'on peut trouver ponctuellement des auteur-e-s ouvertement militant-e-s, mais difficile de répondre par exemple si la danse contemporaine est de «gauche». Il serait également possible de classer les spectacles par public d'où il ressortirait que les institutions de poids s'inscrivent clairement dans la tradition des anciennes familles genevoises. Le MAH est essentiellement un dépôt haut de gamme des vieilles familles bourgeoises. En même temps on trouve des places à partir de vingt francs au Grand Théâtre. Par ailleurs de grands artistes ont été réutilisés par le politique, contre leur gré. C'est un débat sur la culture d'élite et la culture populaire qui revient au niveau fédéral et qu'il convient de faire très attention puisque pour chaque exemple, il est possible de trouver des contre-exemples. La Ville ne favorise pas telle ou telle tendance mais la question se pose effectivement quant au soutien de la culture engagée ou de l'art pour l'art.

Une grosse partie de l'argent est engagée dans des événements trop élitistes?

La Ville peut encore améliorer l'accessibilité à la culture et donner des clés pour certains arts, sans pour autant vouloir convaincre. Des médiateurs et médiatrices sont nécessaires pour des personnes qui n'ont jamais eu accès à certains types de culture. Les institutions de Genève travaillent depuis longtemps ensemble dans ce sens. Rabelais est joué à la Parfumerie et la Comédie collabore avec le Théâtre du Loup. L'époque voit les un-e-s et les autres échanger au-delà des clivages idéologiques ou politiques.

Grand-Théâtre: garantie de déficit et détails sur le déficit des comptes ballet?

Le magistrat a répondu par écrit à la commission des finances et ses réponses sont jointes au présent rapport.

Augmentation de 150 000 francs pour les activités des intermittent-e-s du spectacle?

C'est un projet qui avait été créé par Lausanne, Vaud, Genève et la Ville de Genève. Les fonds ont été scindés et sont gérés par des associations indépendantes émanant des milieux professionnels. Le fonds de Genève a été augmenté par le

- Canton et la Ville à hauteur de 300 000 francs. Ce sont des sommes qui sont attribuées à des productions de l'art de la scène qui font la preuve d'un engagement d'un-e intermittent-e du spectacle qui correspond à la production et qui complète ses jours de travail. C'est un montage assez complexe. C'est l'association qui gère ces fonds et non la Ville. Voir bilans et comptes annexés.
- Bureau culturel? C'est une petite structure qui vise à mettre à disposition du matériel technique dans le domaine de l'image. Elle est cofinancée par le Canton, la Ville et l'entreprise Migros. Le matériel est loué à des prix défiant toute concurrence.
- Bibliothèque de la communauté israélite? Institution indépendante au bénéfice d'une subvention à titre d'association ne faisant pas partie des bibliothèques municipales.
- Qualité des herbiers du Conservatoire du Jardin botanique et évolution? La botanique est l'un des registres historiques de Genève. Cette organisation muséale combine les compétences scientifiques et l'orientation grand public. Le parc est très fréquenté. Une succession de crédits de rénovation a été votée et la commission des travaux a été saisie pour la suite de ces aménagements.
Le nouvel Herbarier Bot 5 sera inauguré en septembre avec une zone d'accueil, une salle d'exposition et un café-restaurant.
- Visiteurs - visiteuses MAH? Il a fallu assainir le système de comptage: 245 551 visites alors qu'en 2010, il y en avait 273 000. Le centenaire du MAH a beaucoup impacté le nombre des visites.
- Ariana au MAH? Les conséquences impactent les deux institutions. En ce qui concerne la sécurité, l'Ariana a pris les moyens nécessaires au MAH et c'est ce dernier qui est aujourd'hui dramatiquement sous-doté. L'Ariana ne peut en revanche faire qu'une seule exposition temporaire avec son budget actuel. En outre, la directrice n'a pas d'administrateur. Il

manque peu pour terminer ce travail d'autonomisation mais il est certain que l'Ariana s'épanouit.

Bibliothèques: effondrement du matériel désuet dans la bibliothèque de la Cité?

Une inspection de tout le système a été réalisée. Il a été constaté que le matériel était affaibli. L'acquisition qui a été faite il y a vingt ans était trop bon marché. Pour l'instant, le matériel a été consolidé avec des renforts provisoires mais le Conseil municipal sera saisi d'un crédit de un million pour le renouveler.

Du côté des sports

M. Ch. Zaugg déclare que le rapport a été remis dans les délais et rappelle que la commission des sports comporte d'ancien-ne-s commissaires de la commission des finances.

Il remarque que les sujets ont été creusés et que les rapports entre les charges et les revenus qui pouvaient interpeler ont fait l'objet de questions et de réponses.

Il précise que, ce qui a retenu l'attention, c'est l'affaire du chef du Service des sports avec les deux préjudices fait à la Ville de Genève.

M. S. Kanaan complète: dans le cadre du préjudice du Challenger, la Ville a dépensé plus que prévu, soit 100 000 francs en liquide. Le second préjudice a été fait à l'encontre d'une association financée par la Ville. L'ancien chef de service s'est engagé à un certain remboursement. Il y a encore des factures ouvertes à hauteur de 400 000 francs mais qu'il y a également 165 000 francs d'actifs. Le montant de découvert est de plus de 200 000 francs.

C'est l'association qui est juridiquement responsable et qui a fait une dénonciation pénale mais que politiquement, il serait délicat de s'en laver les mains.

Questions des commissaires

Réponses du magistrat et de son département

400 000 francs pour une image directrice pour le stade du Bout du monde, un peu excessif?

Ce centre sportif est vraiment obsolète et il faut soit faire un vrai travail d'analyse des besoins et de l'urbanisme, soit le transformer en musée digne de l'Allemagne de l'Est.

Ce projet est en cours de préparation et sera déposé devant le Conseil administratif en juin.

Vote du Canton à propos du projet Gesport, canton qui ne souhaite investir qu'une seule fois. Est-ce un sujet de négociation?

Cela a été un sujet de négociation lors de la législature précédente mais un accord a été scellé.

Le Canton a essayé de mettre un capital de dotation de trois millions de francs, qui rapporte entre 30 000 et 50 000 par année. La Ville a choisi de travailler avec des subventions annuelles. Il faut attendre le vote du Grand Conseil sur ce point avant d'aller de l'avant.

Proportions de financement privé et public pour la nouvelle patinoire?

Pour mémoire le stade constitue la parfaite checklist de tout ce qu'il ne faut pas faire!

L'étude de la patinoire vise à proposer des scénarios sur les participations. Il précise que le coût de l'étude est de 400 000 francs dont les trois-quarts sont payés par le club, le reste étant financé par le Canton et la Ville.

Il sera possible de faire le point à la rentrée lorsqu'il y aura une discussion politique sur l'investissement de la Ville dans ce projet, compte tenu de ses priorités.

4,8% des investissements de la Ville pour le sport: quelle est la politique du département?

Il y a une politique très offensive sur le sport et l'objet le plus substantiel est le stade du Bout du monde qui est classé en zone sportive. Il y a aussi une réflexion sur la Queue d'Arve et le potentiel inexploité du boulo-drome, mais c'est un souci stratégique puisque cette zone appartient au PAV et que tout est bloqué. Il sera nécessaire de rénover le stade de Frontenex ainsi qu'un certain nombre d'autres équipements. Tout cela est sous réserve puisque tous les éléments du patrimoine ont besoin d'investissements. Il est également indispensable de faire quelque chose pour les Minoteries. Une concertation sur les équipements sportifs sera nécessaire avec l'ACG car un second bassin de 50 mètres est nécessaire dans le canton. Un projet de piscine entre Versoix et le Grand-Saconnex devrait se développer.

Vision chiffrée de la dégradation du patrimoine en matière d'équipements sportifs et des nécessités du département?

Le PFI est très synthétique aussi il serait possible d'organiser une présentation avec M. R. Pagani. Dans le domaine culturel, on constate une courbe dite «dos de chameau» avec de gros projets. Il faut réfléchir à assumer ces investissements et en définir la programmation dans le temps.

Par ailleurs beaucoup de projets dépendent de facteurs objectifs et politiques. Il suffit qu'un recours soit déposé pour qu'un projet parte une année plus tard. Les arbitrages sont donc le résultat d'un équilibre entre des choix politiques et des concours de circonstance.

Périmètre Gare des Eaux-Vives?

Un crédit d'étude a été voté pour un espace polyvalent comportant des équipements sportifs.

Bains des Pâquis?

Les Bains des Pâquis étaient encore du ressort du département en 2011, mais ont été transférés dans le département de M^{me} Esther Alder au 1^{er} janvier 2012.

L'association chapeaute la buvette et la Ville a un droit de contrôle sur celle-ci.

La négociation a été compliquée. Le département a fait parvenir à la commission des finances les comptes et la convention, documents annexés au présent rapport.

Recherche d'événements?

La Ville a obtenu le championnat suisse de cyclisme sur route qui se déroulera l'année prochaine. Ce sont les clubs qui sont demandeurs et qui sollicitent la Ville pour organiser ces événements.

Par ailleurs, Gesport a démarré plus lentement que prévu: la vitesse d'acquisition a été surestimée. Il faudra préciser la procédure au vu du grand nombre de propositions qui viennent des clubs.

En effet, selon les événements, il est nécessaire de payer un ticket d'entrée souvent conséquent comme pour le Tour de France par exemple.

Événements sportifs
d'envergure en 2011?

Tour de Romandie – Marathon – Triathlon –
Concours hippique international.

Les personnes domiciliées
en Ville, aidées par l'Hos-
pice général bénéficient
d'un accès gratuit piscines?

Effectivement, les personnes domiciliées sur la
commune et qui reçoivent l'aide de l'Hospice
général ont la gratuité d'accès aux piscines des
Vernets et de Varembeé.

Séance du 22 mai 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Machelrel, codirecteur, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, en présence de M. Christian Zaugg, président, ainsi que de M^{me} Nicole Valiquier, rapporteuse de la commission des travaux et des constructions

M^{me} N. Valiquier, rapporteuse pour la commission des travaux, déclare que la commission s'est réunie pour examiner les comptes et remercie M. C.-A. Machelrel pour son aide efficace et aimable.

Il y a eu deux ordres de questions: d'une part sur l'articulation entre l'aménagement et l'urbanisme et le logement qui a permis de comprendre pourquoi certains PLQ ne donnaient pas lieu à toutes les réalisations promises et de souligner à quel point l'engagement de la Ville s'est avéré probant puisqu'elle s'est battue à chaque fois, comme le souhaitait le Conseil municipal, pour réaliser le pourcentage de logements sociaux inscrit en légende des PLQ, et d'autre part sur les outils et l'observatoire mis en place dont la commission s'est félicitée parce que c'est un instrument nouveau et utile dans l'aide à la décision et le suivi de l'avancement des projets.

Il y a aussi eu des questions sur les relations entre les départements suite à l'audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité qui s'est vu rattacher certaines prérogatives et que la commission a pu s'assurer que le suivi était assuré même si M. R. Pagani ne fait pas partie de la délégation.

Les différences entre la politique de la Ville et le projet de loi adopté par le Conseil d'Etat sur la cohésion sociale en milieu urbain ont été examinées: les commissaires ont pu voir que la Ville de Genève est représentée, mais pas de manière suffisamment soutenue compte tenu des objectifs cantonaux. Les commissaires craignent que le plan directeur de quartier PAV ne respecte pas les délais prévus par le protocole d'accords. On a par contre constaté que la Ville a anticipé puisqu'elle est en train de développer des PLQ avec des entités et des promoteurs privés. La commission a aussi entendu la présentation de la politique que la Ville entend mener sur les grands projets, notamment le projet d'agglomération, avec des éléments critiques sur les projets stratégiques de développement que certain-e-s considèrent comme une «usine à gaz».

Les points relevant de la politique énergétique de la Ville se sont appuyés sur des rapports déjà présentés au PB 2012. Face à certaines critiques sur le manque de visibilité de la politique de mobilité, le département a insisté sur le fait qu'elle est articulée aux projets au lieu d'être sortie pour elle-même. L'ensemble des groupes a pris acte de ces comptes avec plus ou moins de réserves. Les Vert-e-s ont insisté sur l'absence de la problématique de la mobilité, le Parti socialiste sur la part non négligeable de logements que la Ville fournit à l'effort cantonal et que le Parti libéral-radical a émis des réserves déjà liées au projet de budget.

Le département a mis en place un monitoring qui va constituer un outil de contrôle pour le Conseil municipal, en marge du plan directeur communal et du PFI. Le PFI est la colonne vertébrale du travail de l'administration. Les départements font part de leurs besoins qui rentrent dans le PFI selon trois catégories. C'est aussi un instrument pour contrôler les réalisations et influencer sur le budget, puisque les recommandations du Conseil municipal y sont intégrées.

De plus la Cour des comptes est en train d'auditer le département qui a vu sa gestion des investissements passer de 60 à 130 millions et qui atteindra probablement 200 millions cette année. La cour rendra son rapport après l'été.

Chaque fiche du monitoring donne les objectifs en lien avec les huit priorités du plan directeur communal, des indicateurs d'usage simples à forte connotation politique et stratégique (rapport entre le nombre de logements et le nombre d'emplois, nombre de nouveaux logements construits par année, nombre de logements subventionnés, nombre d'habitants bénéficiant de l'assainissement OPB avec l'évolution par année, indicateurs sur le taux d'avancement des infrastructures. Ce sera un outil utile et efficace qui permettra de suivre des politiques publiques sur plusieurs législatures. La première série de fiches sera publiée en septembre.

Convention liant la Ville à l'Etat concernant l'entretien des routes

Ce sujet ayant fait l'objet de nombreuses interrogations lors de diverses auditions, la rapporteuse a choisi de résumer ici l'essentiel de cette convention. Elle tient à remercier chaleureusement M. Cl.-A. Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement qui l'a documentée fort aimablement et de façon très rigoureuse sur cette convention. Le département des Autorités a pour sa part fait parvenir la méthode de calcul sur les droits sur les carburants à l'ensemble des membres de la commission des finances, cette méthode est jointe au présent rapport. Voici donc:

1936:

- l'Etat de Genève s'engage à verser à la Ville de Genève un montant destiné à assurer l'entretien des artères principales situées sur le territoire municipal;

- en contrepartie, la Ville s’engage à un paiement compensatoire d’un montant équivalent au titre de contribution aux dépenses effectuées par l’Etat pour les services de police à l’intérieur du territoire municipal;
- le but de cette convention était d’établir une situation formelle permettant d’obtenir des subventions fédérales.

Depuis cette lointaine époque, la situation a considérablement évolué:

- le Service de voirie, autrefois sous compétence cantonale, a notamment été intégré à la Ville de Genève;
- le Grand Conseil a voté en 1977 le principe d’une subvention cantonale versée à la Ville pour l’entretien de son réseau routier, au motif que toutes les routes situées sur le territoire de la Ville de Genève ne sont que des routes communales.

Depuis 1977:

- le montant des «frais de police» est réduit de la part proportionnelle revenant à la Ville des droits fédéraux d’entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l’entretien de leurs routes;
- cette différence, d’un montant compris entre 500 000 francs et un million est depuis régulièrement versée à la Ville.

26 septembre 2011 – un avenant est signé:

- il prévoit une participation effective de huit millions de l’Etat à l’entretien des routes situées sur le territoire municipal;
- selon une progression entérinée entre les partenaires Ville et Etat: deux millions en 2012, quatre en 2013, six en 2014 et enfin huit dès 2015;
- les comptes 2011 ne sont donc pas impactés par ce nouvel accord.

Depuis 2012:

- la différence entre les «frais de police» réduite de la part proportionnelle sur les droits fédéraux des carburants figure en recette dans le budget du Service du génie civil, inscrite pour un montant estimé de 900 000 francs;
- au budget 2012 du Service du génie civil, un montant de 2,9 millions de francs est donc inscrit sous la rubrique 461 «subvention cantonale», correspondant aux deux premiers millions conventionnels auxquels il convient d’ajouter la part précitée pour les droits d’entrée sur les carburants;
- en compensation, des charges supplémentaires à hauteur de deux millions ont été inscrites pour l’entretien des routes.

En 2013, 2014 et 2015:

- respectivement quatre millions, six et huit seront inscrits tant en charges qu’en recettes au Service du génie civil.

S'agissant de la participation de la Ville aux dépenses dites de police, autrefois contrepartie conventionnée, elle ne trouve aucun ancrage légal et ne connaît pas d'équivalence dans les autres communes du canton.

En ce qui concerne les comptes 2011, au Service du génie civil, les quatre millions dépensés comprennent non seulement l'entretien des routes, mais également des canalisations et des ouvrages d'art tels que des ponts. Il y a un dépassement parce qu'il y a eu une intervention en urgence sur la conduite d'eau du quai Gustave-Ador.

Jusqu'à maintenant, le Service du génie civil intervenait sur l'entretien courant des routes uniquement par l'intermédiaire de propositions de crédits. En demandant huit millions dès 2015 au Canton, ce service sera doté d'une enveloppe permettant d'intervenir pour faire ce que la LAC autorise en matière d'entretien (couche d'usure) afin d'avoir une stratégie beaucoup plus réactive et rapide.

Ce montant s'additionnera à des propositions pour couvrir les 220 kilomètres de route de la Ville de Genève. Le Service du génie civil dispose désormais de tableaux de bord où s'additionnent des investissements liés au budget de fonctionnement et des investissements liés aux propositions avec une planification des interventions sur le domaine public pour une remise à niveau.

Un bémol demeure toutefois car on ne peut pas agir sur la surface de roulement sans avoir une idée de l'état des collecteurs, des projets d'aménagement ou des projets du Canton. Cela représente de ce fait une gymnastique assez importante en termes de coordination car on ne veut évidemment pas refaire la chaussée si un concessionnaire ou les SI doivent intervenir peu après.

Questions des commissaires Réponses du magistrat et de son département

Monitoring parc immobilier?

La méthode Stratus permet de définir les priorités en matière d'investissements en sus du plan d'intentions qu'est le PFI qui montre par chapitre de politique publique quels sont les investissements prévus par le Conseil administratif. Le PFI contient aussi des indicateurs qui permettent d'assurer le suivi année après année. Dès que toutes les pièces du puzzle se mettent en place, il y a corrélation évidente entre les différents éléments qui permet aussi d'avoir, au niveau de l'élaboration budgétaire et de la discussion sur le PFI, des discussions sur les priorités du Conseil administratif. Souvent un programme comprend plusieurs projets qui sont détaillés dans le PFI.

Manège pour tous?	En cours d'élaboration mais pas d'interlocuteurs au Canton!
Plan lumière?	Peine à concrétiser en raison d'un problème en interne. C'est un sujet de préoccupation pour la Direction qui est en voie de solution.
Praille - Accacias - Vernets?	Question prématurée même au niveau du PFI
Conséquence sur le marché du travail des investissements de la Ville de Genève?	<p>Une étude montre clairement que, dans une phase de crise économique, les investissements des entités publiques pallient de 50 à 60% du marché du bâtiment, ce qui est tout de même conséquent.</p> <p>De plus certains métiers seraient perdus si les collectivités publiques ne les employaient pas: staff, taille de pierre, forge, etc. La Ville ayant des marchés suffisamment petits peut agir localement.</p> <p>Même s'il est interdit de privilégier le marché local dans le règlement des marchés publics ouverts, c'est possible pour les marchés sur invitation et au gré à gré.</p>
Appel à des mandataires externes?	<p>L'essentiel des mandats confiés le sont sur les crédits d'investissements, avec une petite partie sur les lignes concernant l'entretien des bâtiments.</p> <p>Ces mandats sont confiés à des tiers comme n'importe quel propriétaire le ferait pour mener à bien un projet selon les prestations décrites par les normes SIA: appel d'offres ou concours selon l'ampleur du mandat.</p> <p>Il existe trois types de mandat:</p> <ul style="list-style-type: none">- les appels d'offres ou les concours selon les règles des marchés publics;- les mandats sur invitation;- les petits mandats ponctuels confiés de gré à gré. <p>Les mandats des 318 sont très spécifiques et sont proportionnellement moins importants financièrement et quantitativement que les autres. Ils concernent des mandats ponctuels qui ne sont pas liés à des investissements futurs.</p>

Cela ne pose pas de problème majeur parce que ces mandats sont confiés sur la base d'un cahier des charges précis relatif à un projet particulier et le mandataire rend son dossier complet à la fin.

Quartier de Vieusseux?

La Coopérative d'habitation de Genève a alerté la Ville sur le fait de construire un bâtiment ne correspondant pas au PLQ existant dont les droits à bâtir ont été épuisés, que la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées revendique des droits à bâtir qu'ils n'ont plus et que la Ville a proposé une image directrice pour essayer de définir un réaménagement de ce secteur.

Les droits à bâtir de chacun doivent être déterminés après cette étude tout en sachant que la Ville a un droit de superficie sur une parcelle.

La FLPAI est sortie de ce projet et la coopérative a été voir le DCTI qui a lancé un concours pour définir les droits à bâtir de chacun en usant de la formule qui vise à faire régler tous les problèmes par des bureaux d'architectes qui n'ont aucun moyen de déterminer les droits à bâtir.

La Ville n'était pas d'accord et voulait un PLQ pour définir les droits à bâtir. Vouloir se dispenser d'un PLQ est une stupidité selon le magistrat parce que l'on perd plus de temps à régler les problèmes par conventions.

Présentation code de la rue, Strasbourg, code de la marche?

Le Service de l'urbanisme a été précurseur dans l'établissement d'un plan piéton. Il arrive par conséquent qu'il soit sollicité dans des colloques internationaux.

Quel mur aménagements végétaux?

Il est situé rue du Grand-Pré.

Décision de la Commission cantonale de recours?

Exonération des droits d'enregistrement quand les parcelles sont considérées d'utilité publique.

Le Canton taxait les droits d'enregistrement: la Ville a fait recours et l'utilité publique invoquée a été reconnue comme fondée, ce qui a engendré le remboursement des droits d'enregistrements.

- Méthode Stratus? La méthode Stratus repose sur l'évaluation de treize paramètres dont on constitue une moyenne générale. En effectuant une rénovation complète, on ramène le bâtiment proche de 1. Les interventions ont parfois lieu sur des éléments ponctuels tels que chaufferie, installation électrique, etc., pour des questions de sécurité, et que, dans ces cas-là, le bâtiment n'est pas ramené à 1 car on ne touche ni la structure ni la toiture. Un certain nombre de petits bâtiments sont effectivement en très mauvais état, une grande partie de bâtiments de petite à moyenne taille qui sont plutôt en bon état et une série de gros bâtiments qui sont plutôt en bon état mais dont l'enjeu est plutôt énergétique par exemple les Minoteries, Cité Jonction.
- Coordination effective entre tous les partenaires? La CCTSS regroupe les SI, l'Etat, la Ville de Genève et des représentants des différents intervenants sur le domaine public. Elle est composée de techniciens qui se réunissent et travaillent à la planification, de manière à éviter de devoir rouvrir continuellement certaines rues. Cela demeure néanmoins très compliqué.
- Le marché des bancs publics, qui a fait l'objet d'un appel d'offres, a-t-il été attribué? Oui pour le premier lot qui inclut l'ensemble des bancs prévus par les différents projets d'aménagement. Il s'agit d'une tranche ferme de 450 bancs inclus dans plusieurs propositions, dont les crédits sont déjà votés. Une nouvelle tranche est conditionnée à un appel d'offres, qui doit encore être voté, destiné à constituer un stock pour remplacer les bancs abîmés.
- Postes vacants? A fin avril 2012, il ne reste plus que onze postes vacants. On est revenu à une situation normale avec un turn-over habituel. Il était difficile de recruter des ingénieurs en génie civil, mais pour la première fois depuis longtemps l'équipe d'ingénieurs est au complet.

Séance du 29 mai 2012

Audition de MM. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève en charge du département des Autorités, et Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, accompagnés de leurs collaborateurs et collaboratrices

Questions des commissaires

Réponses du magistrat et du département des Autorités

Où se trouvent les règlements?

Dans Hyperlex où il y aura deux possibilités d'y accéder: par un recueil systématique et un accès thématique. Ce chantier arrive à bout touchant et une partie des règlements est d'ores et déjà accessible. Il ne s'agit du reste pas d'une simple présentation: les règlements seront protégés dans un écran pour faire en sorte qu'ils ne puissent pas être modifiés.

Digitalisation des registres de l'état civil suite à son rattachement au département 5?

Rappel est fait que la digitalisation n'est qu'un indicateur et que l'objectif est beaucoup plus large. Le projet n'a pas été interrompu à cause du transfert mais n'a pas été poursuivi dans le département des Autorités.

Représentations

- département Autorités?
- mairie?
- Conseil administratif?

Ce sont des fonctions de la direction sur délégation du Conseil administratif: à des conférences ou dans la Genève internationale. Dans les comptes 2011 seul le séminaire du département figure dans les comptes.

163 000 francs cf. page 41, rubrique 317.

Il y a un budget de 20 000 francs par magistrat-e par an pour les voyages plus 63 000 francs pour des dédommagements.

Ventes à l'Administration centrale?

Pour l'essentiel ce produit correspond à la vente des cartes journalières de l'Espace Ville de Genève. C'est une opération financée par l'Etat qui ne coûte rien aux communes, sauf la prestation en nature. Une réponse plus détaillée remise par le département est annexée au présent rapport.

Subvention cantonale pour l'usage des véhicules électriques?

Ce sont les communes qui ont charge de gestion et redistribution de cet encouragement à l'utilisation des véhicules électriques.

Pourquoi un poste de gestionnaire RH au département des Autorités?

Il y a eu volonté de créer un poste d'administration qui comprend des tâches de RH: gestion des vacances, maladies, ouverture de postes, réception des dossiers, autres délégations de la DRH qui elle s'occupe essentiellement de salaires, gestion du personnel, affaires juridiques, gestion des absences, assurances, des questions de réinsertion, de l'AI par exemple.

Transformation des contrats d'employés réguliers en contrats d'auxiliaires: situation sur les contrats des procès-verbalistes?

Cinq contrats de procès-verbalistes ont été municipalisés à des taux de 25% et 15% et les autres comme auxiliaires après concertation avec la dizaine de personnes concernées. Le détail de ces situations a fait l'objet d'une réponse annexée à ce présent rapport.

Il y avait très peu de contrats dits réguliers pour le reste du département: un d'entre eux a été municipalisé à l'Arcade et plusieurs dames de la réception ont été engagées comme auxiliaires selon leur souhait alors que deux d'entre elles ont été municipalisées.

Procédures conclues favorablement?

Difficile de répondre parce que certaines affaires sont couvertes par le secret professionnel.

On peut néanmoins rappeler l'affaire des prestations municipales qui s'est bien conclue en faveur de la Ville.

Transfert de la DRH au Service juridique de l'ensemble des dossiers contentieux?

C'est une décision du Conseil administratif à laquelle le Service juridique a dû se préparer à accueillir cette nouvelle mission.

Unité secrétariat du Conseil administratif?

Une unité est une subdivision d'un service, les directions étant des services plus transversaux.

Dépassement de la cellule 310 des relations extérieures couvert par un non-dépensé sur le compte 318?

C'est la comptabilité qui impose de prévoir un budget dans le compte 318 pour l'organisation des événements et d'imputer ensuite les factures correctement dans les différents comptes.

En l'occurrence il s'agit d'un crédit budgétaire extraordinaire pour la Fête du 1^{er} août pour la seconde et dernière fois, puisque les

	180 000 francs annuels ont été intégrés dans le budget ordinaire dès 2012.
Manifestations ayant fait l'objet d'une évaluation?	1 ^{er} août – l'accueil des nouveaux habitants et des nouvelles habitantes et, de manière plus indirecte, Geneva Opera Pool.
Valorisation des lieux d'accueil du Conseil administratif abandonnée suite au départ du collaborateur en charge de ce projet?	Effectivement, dans les petites équipes il est difficile de mettre plusieurs employé-e-s sur un même projet et la procédure de recrutement pour ce remplacement est longue. Ce projet n'est par conséquent pas abandonné mais suspendu. Dans ce contexte il convient de souligner la parution de la très belle plaquette sur la Villa la Grange.
Perspectives CFI?	Le nouveau règlement de l'audit interne municipal sera à l'ordre du jour du Conseil municipal le 25 juin.
Vacance des tâches?	Le Conseil administratif a pris l'engagement vis-à-vis du Conseil municipal de ne pas lancer l'audit interne avant que le règlement ne soit sorti de commission. Le processus a été certes gelé mais en freinant le moins possible le travail ordinaire du CFI qui a terminé ses missions en cours et révisé les comptes de la Ville. Pour préserver les postes, ceux-ci ont été bloqués en attendant les décisions du Conseil municipal.
Vacance en particulier de la tâche de contrôle interne dévolue au CFI?	Le contrôle interne est assumé par les départements et c'est ainsi que cela doit être.

Séance du 12 juin 2012

Le rapport sur les comptes étant fort volumineux et les réponses de l'administration très conséquentes également, toutes les informations écrites transmises pendant ou après les auditions à l'ensemble des membres de la commission des finances, ces informations figureront uniquement sur l'Intr@CM à l'attention de l'ensemble du Conseil municipal.

A ce jour la commission est toujours dans l'attente de la réponse à la question sur les dépassements généraux de la part du département des finances et du logement et de toutes celles de la part des Autorités dont le décompte des frais de route.

A la requête expresse des Vert-e-s de nouveaux tableaux concernant les postes vacants au 31 décembre 2011 et au 31 mai 2012 sont redemandés au département des finances et du logement ainsi qu'au département des constructions et de l'aménagement.

Séance du 19 juin 2012

Vote

Le Mouvement citoyens genevois est inquiet pour l'avenir et étant donné qu'il n'a pas voté le budget 2011, il s'abstiendra sur ces comptes.

Le Parti socialiste déclare que les comptes 2011 étant en bonne adéquation avec le budget 2011, il est prêt à voter ces comptes ce soir.

Les Vert-e-s voteront les comptes en réservant leurs commentaires lors de la déclaration en plénière.

Le Parti libéral-radical n'est pas du tout satisfait de la manière dont on présente les dépassements, que la révision des comptes n'est toujours pas satisfaisante et qu'il n'est pas répondu à leurs questions. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical s'abstiendra pour l'instant.

Ensemble à gauche réserve sa déclaration pour la plénière mais annonce qu'il acceptera les comptes.

L'Union démocratique du centre acceptera ces comptes tout en rappelant cependant que l'UDC n'avait pas voté le budget 2011. La gestion des comptes fera l'objet de plusieurs prises de paroles de leur part en plénière.

Le Parti démocrate-chrétien, insatisfait sur plusieurs plans et plaidant pour le budget dit zéro, s'abstiendra sur ces comptes et reviendra en plénière développer son argumentation.

Par 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S), 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et aucune abstention, la première délibération est refusée.

Par 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S), aucun non et 8 abstentions (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) la seconde délibération est acceptée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 60 614 947,60 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2011 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 112 319 196,22
sous déduction des imputations internes de	44 275 314,75
soit un total des charges nettes de	1 068 043 881,47
revenus	1 145 973 038,10
sous déduction des imputations internes de	44 275 314,75
soit un total des revenus nets de	1 101 697 723,35
excédent de revenus	33 653 841,88

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2011 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	133 182 136,24
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>21 888 634,32</u>
investissements nets	111 293 501,92
b) patrimoine financier	
dépenses	18 010 085,20
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>437 621,00</u>
investissements nets	17 572 464,20
c) total	
dépenses	151 192 221,44
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>22 326 255,32</u>
investissements nets	128 865 966,12

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>111 293 501,92</u>
amortissements	65 384 933,73
amortissements complémentaires	+ 13 058 914,52
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 33 653 841,88</u>
autofinancement	112 097 690,13
excédent de financement	804 188,21
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>17 572 464,20</u>
amortissements (autofinancement)	<u>2 725 064,65</u>
insuffisance de financement	14 847 399,55

c) total	
investissements nets	<u>128 865 966,12</u>
amortissements	+ 68 109 998,38
amortissements complémentaires	+ 13 058 914,52
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 33 653 841,88</u>
autofinancement	114 822 754,78
insuffisance de financement	14 043 211,34

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 33 653 841,88 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2011 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 594 969 990,92 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 122 225 392,97 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 490 878 657,45
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision pertes sur prêt, nature 24)	<u>1 104 091 333,47</u>
Total de l'actif	2 594 969 990,92
<i>Passif</i>	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	93 706 347,64
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 410 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	81 560 252,27
Provisions (nature 24)	4 741 182,49
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	20 819 736,57
Fortune nette (nature 29)	984 142 471,95
Total du passif	2 594 969 990,92

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à 12 148 059,05 francs.

14 mai 2012

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.**Rapport de M^{me} Mireille Luiset.**

La commission s'est réunie le 10 mai 2012, présidée par M^{me} Marie Chapuis, pour l'audition de la magistrate chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^{me} Esther Alder. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sarah Maes, que la commission remercie vivement.

Séance du 10 mai 2012

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département et de ses collaborateurs/trices, soit: M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social, M^{me} Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance est remplacée par M^{me} Nelly Baillot, administratrice du service, M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, administratrice, direction du département

En introduction, M^{me} la magistrate présente le rapport d'activité 2011 du département. Elle précise que l'influence de son prédécesseur quant au budget 2011 se ressent et ne reflète pas encore les grands projets qu'elle a initié, soit:

1. développement d'une politique de logements relais;
2. mise en place de Points info.

Le Service des espaces verts relève désormais du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Le Service des sports est rattaché au département de la culture et du sport. Le Service de l'état civil est rattaché au département de la cohésion sociale et de la solidarité (1^{er} juin 2011). Ces changements compliquent la lecture des rapports (PR-955).

Le rapport de gestion traite des activités du département dans sa configuration actuelle. Les comptes annuels sont établis selon l'organisation en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

L'écart de 7 millions (environ 3% du total des dépenses) entre le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité (247 millions en 2011) et le montant utilisé (239 millions) a des origines multiples.

Détails service par service:

Recrutement de M. Vallat, qui pilote des projets transversaux.

Dépense de 2,9 millions alors qu'il était budgété 2,6 millions, écart dû principalement aux dépenses de personnel, environ 330 000 francs.

Frais de personnel temporaire.

Accueil de la petite enfance: 2 nouvelles institutions de la petite enfance – 159 places créées de plus (615 places prévues d'ici 2016).

Amélioration des bureaux d'accueil de la petite enfance. (Taux d'inscriptions satisfaites: environ 55%, reste insuffisant.) Ce service de la petite enfance n'a pas dépensé l'entier de son budget du fait du nombre de nouvelles places d'accueil inférieur aux prévisions. Economie d'environ 2 millions de francs.

Adaptation du Service des écoles et petite enfance par le transfert des architectes au Service des bâtiments.

Le Service des écoles va se concentrer sur 2 missions de bases: activités para et périscolaires. (5000 enfants/jour accueillis dans les cantines scolaires financées par la Ville) et gestion des installations scolaires.

Autres priorités:

- Recherche de solution d'accueil pour les mercredis matins.
- Simplification des démarches pour la location de salle.
- Ludothèques professionnalisées par la formation de collaborateurs.
- Réorganisation des patrouilles scolaires effective au 1^{er} janvier 2012.
- Les comptes du Service des écoles sont inférieurs au budget de 1,7 million; pour environ 1,4 million, il s'agit de l'impact des intérêts financiers imputés au service par le département des finances, la baisse des taux d'intérêts sur la dette de la Ville explique partiellement cette baisse – une erreur d'imputation est envisageable lors de l'établissement du budget.
- Nomination d'un nouveau cadre aux Pompes funèbres suite à la crise connue en 2010. Le transfert de ce service à la Villa Concorde a généré une économie de 220 000 francs environ.
- L'adoption de l'horaire continu permet un lieu d'écoute et soutien amélioré pour les familles endeuillées. Expositions, conférences et débats pourront se dérouler à la Villa Concorde sur les sujets des rites de passages.

- Revalorisation des cimetières quant à leurs qualités patrimoniales et culturelles, respect dû aux morts qui en font des espaces publics d'un intérêt particulier – le transfert de l'équipe d'entretien des cimetières au Service des espaces verts explique le non dépensé d'un montant de 1,1 million.
- Année de transition quant au social (interrogations quant à la légalité du versement des prestations financières complémentaires communales).
- Le volume des aides individuelles a baissé du fait des effets de seuil et d'une baisse des demandes pour des aides ponctuelles – il y a un non dépensé de 1,2 million du budget des subventions accordées aux personnes physiques.

Il faut mieux cibler les aides individuelles par une refonte du dispositif des aides financières afin d'éviter l'effet de seuil. La magistrate présentera des propositions le moment venu.

Les UAC ont développé des actions de quartiers afin de renforcer la cohésion sociale; l'action impôts, la Fête des voisins, ainsi que des initiatives de démocratie participative (paroles de quartiers) qui sont un succès.

La phase de transition de regroupement des équipes UAC dans les quartiers conduit à un non dépensé de 635 000 francs – partiellement compensé par des engagements temporaires.

Parmi les efforts de la Ville de Genève en faveur des grands précaires il faut mentionner l'ouverture d'un 2^e abri PC avec un coût salarial pour l'engagement de temporaires de 309 000 francs non prévu au budget (402 000).

Les comptes du Service social se soldent avec un non dépensé de 2,2 millions, dont 448 000 francs de frais de personnel et 1,2 million d'aides financières individuelles.

Le déficit prévu pour la Nouvelle roseraie est moins important que prévu (économie de 181 000 francs).

Service de la Jeunesse

La fermeture du skate parc de Plainpalais a conduit le Service de la jeunesse à renoncer à l'organisation du festival Asphaltissimo et d'autres manifestations, ce qui fait qu'il y a un non dépensé de 400 000 francs.

Le service agit en interaction étroite avec les 15 maisons de quartier de la Ville de Genève. La signature de différentes conventions tripartites avec la FASE, la Ville et les maisons de quartier permettent un travail coordonné et cohérent.

Le report en 2012 d'Asphaltissimo est la principale raison du non dépensé de 617 000 francs.

Etat civil

La réorganisation (par la fermeture de l'arcade de la rue du Nant, remplacée pour les compétences communales résiduelles par l'arcade municipale du pont de la Machine) a eu pour résultat une baisse des dépenses qui explique plus de la moitié du non dépensé de 480 000 francs.

Questions diverses page par page

Page 185

Une commissaire, sur la politique des quartiers, souhaite connaître le lien avec le département de M. Pagani et la signification de référentiel de la politique des quartiers ainsi que point info quartier.

Réponse. Le Conseil administratif a souhaité créer une délégation de politique de quartier comportant M^{me} Salerno, M. Pagani et M. Maudet afin de traiter les contrats de quartier, évaluer les processus participatifs. Nous sommes dans l'attente des résultats pour juin. Les UAC ont beaucoup travaillé sur ces référentiels. Nous sommes au début du processus. L'idée est d'avoir dans chaque quartier une articulation pour répondre aux attentes de manière plus réactive qu'actuellement.

Question de la présidente. Le Forum Saint-Jean est demandeur pour 150 000 francs au budget mais pas de convention signée.

Réponse. Il s'agit d'organiser des points info-service pour un pilotage à travers la cohésion sociale, etc. Il y a différentes propositions, nous sommes au départ de la feuille de route. L'idée est qu'en chaque quartier se trouve un facilitateur pour les habitants.

Une commissaire. Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants de l'aménagement car les problèmes sont aussi les logements, etc.? Quelle est l'articulation entre ces deux entités (délégation de la politique de la vie mis en place par le Conseil d'Etat)? Quelle articulation avec cette délégation?

Réponse. Le service recherche les solutions à notre échelle afin de réunir l'ensemble des administrations. Quant à la délégation du Conseil d'Etat, il y a beaucoup de bonnes intentions mais peu de moyens, nous y siégeons, mais nous n'avons pas mesuré l'effet que cela peut avoir. Je crois que 400 000 francs ont été injectés.

Une commissaire se demande quels sont les liens entre les dispositifs de paroles de quartiers et les contrats de quartiers. Et est-ce que la réorganisation des UAC, le fait de les regrouper n'a-t-il pas pour effet d'alourdir leurs action?

Réponse. Cette réorganisation était en cours quand je suis entrée en fonction. C'est lié aux enjeux du nouveau statut du personnel. Nous sommes partis du constat qu'il est difficile de manager des équipes à distance lorsqu'il faut manager des équipes de trois à huit collaborateurs sans adjoints de direction. Fusionner les équipes avec la nomination d'un responsable au sein de chaque équipe permet de développer la polyvalence et favorise le travail de proximité. Cette réorganisation ne coûte pas plus cher. C'est le coût équivalent d'un demi-poste. L'idée est que les services puissent être en contact direct avec les populations.

Un commissaire s'interroge quant à la collaboration avec le Canton.

Réponse. Nous devons rencontrer le Conseil d'Etat et c'est une question qu'on doit aborder.

Une commissaire demande des détails sur le regroupement des UAC, elle aimerait savoir combien de postes prévus et combien de postes cela représente actuellement dans chaque UAC.

Réponse. Actuellement, c'est entre 3 et 5 collaborateurs, secrétaire comprise. Ce sera entre 8 et 12 collaborateurs afin de créer une dynamique plus grande. Il y aura 1 responsable par unité, mieux payé, ce plus sera pris sur l'enveloppe du secteur. C'est une demande des collaborateurs de se regrouper. Le responsable sera impliqué dans les activités, ce ne sera pas un petit chef.

Une autre commissaire demande une évaluation chiffrée des coûts des paroles de quartiers et combien de personnes participent par quartier.

Réponse. Pour 2011, nous étions dans une phase d'analyse, la délégation va fournir un rapport. Nous établissons un diagnostic des besoins du quartier par nos services, sans frais ou minimes (apéro), les salles appartiennent à la Ville. Le nombre de participants était de 150 environ à 250.

Une commissaire demande dans quel lieu se trouvent les UAC, comment se passerait le déplacement des équipes, et comment sera géré le vécu, car les UAC sont connus de leur quartier et cela peut être une perte de les déplacer.

Réponse. Vos interlocuteurs vont rester quartiers par quartiers, le regroupement ne va pas changer ce fait.

Une commissaire demande ou en est le développement de l'infrastructure informatique et combien de personnes sont concernées par l'effet de seuil.

Réponse. Pour l'effet de seuil, un groupe planche sur ce dossier et vous aurez des estimations chiffrées d'ici la fin de l'année.

Informatique. Un peu de retard suite au départ du chef de projet mais il est sous toit et le département de la culture devrait bientôt le tester.

Une commissaire demande des précisions quant à la planification des équipements publics et quant aux priorités.

Réponse. Il faut réfléchir sur l'ensemble des besoins; maisons de quartier, salles de gym, parascolaires, etc. C'est une réflexion globale dans une optique de politique de quartier. Par exemple: un restaurant scolaire peut être envisagé dans d'autres réponses à des besoins en synergie avec l'ensemble des départements

Page 189

Une commissaire demande quels sont les documents mentionnés.

Réponse. En principe les parutions devaient être distribuées aux commissaires. «Pourquoi pas toi» est une parution sans texte distribué dans les institutions de l'enfance. «Et si on jouait à rien» était une journée de formation, un colloque. L'idée est de démontrer qu'il est possible de jouer avec peu de chose.

Une commissaire s'étonne de la diminution de 2 millions sur la petite enfance. Son parti a toujours voulu municipaliser les crèches. On applique la loi sur les mamans de jour parce qu'elle est cantonale. Et comment fonctionnent les crèches familiales? Quels critères d'interactions mamans de jour et crèches familiales? Ou en est le développement de ces structures? Qu'implique un regroupement, pour une crèche et comment se passent les démarches?

Réponse. Il y a deux crèches familiales, c'est un accueil mixte, 1 à 2 x par semaine avec accueil dans les crèches et maman de jour. On développe par secteur, le nombre d'institutions varie selon les quartiers. La baisse de 2 millions est due à un retard dans la mise à disposition de locaux.

Question d'une commissaire. Comment réorganisez-vous les secteurs?

Réponse. Par des séances de communication avec les responsables de secteurs. On le fait selon les opportunités qui se présentent.

Question de la présidente. Quid de l'assouplissement des lois sur les mamans de jour? Et comment empêcher la chute drastique du nombre de mamans de jour? N'y a-t-il pas de bureau unique pour les mamans de jour?

Réponse. Pas de nouvelles du Canton. Nous cherchons un équilibre quant aux normes d'encadrement. Un projet est en cours pour l'étude du rattachement de ces mamans à des secteurs et facilitation d'acquérir le statut d'indépendantes. Certaines mamans renoncent et se tournent vers la clandestinité. La position de la Ville est que les ASE et éducateurs puisse travailler en collaboration afin de trouver l'équilibre entre les deux métiers. Un bureau unique pourrait s'ouvrir en janvier 2013.

Page 190

La présidente fait remarquer qu'il serait plus lisible d'avoir les pourcentages plutôt que les chiffres pour les valeurs-cibles.

Une commissaire demande pourquoi l'Etat a fait fermer 112 places et s'il y a un lieu de rechange durant les travaux.

Réponse. Il s'agit de la crèche de l'OMC fermée pour des travaux et les enfants ont été déplacés à Sécheron, mais 24 places ont été perdues.

Page 192

Une commissaire demande où en sont les restaurants scolaires. Bénévolat, combien de personnes-repas servis: produits régionaux une fois par mois, quelle différence de prix entre repas avec produits régionaux et autres?

Réponse. Cela dépend de quels produits, il est difficile de comparer. Quant aux restaurants scolaires, il existe une grande disparité qualitative d'un lieu à l'autre. L'ensemble des éléments sont étudiés afin de simplifier, augmenter la qualité et l'efficacité.

Une commissaire note deux statuts entre les cuisines et restaurants scolaires. N'est-il pas préférable de tous les municipaliser? Elle trouve choquant que les bénévoles doivent payer leur repas!

Un commissaire déclare. Etant commissaire au restaurant scolaire de Saint-Gervais, je confirme que les bénévoles paient leurs repas, mais cela ne pose pas de problème, du moins dans mon quartier.

Réponse. Sur le point de municipaliser les restaurants scolaires, on y réfléchit.

Une commissaire souhaite connaître la qualité et quantité des repas. Tenez-vous compte des remarques des parents et quid du label Fourchette verte?

Réponse. La qualité est très variable et, pour la quantité, c'est ou trop ou trop peu... Chaque enfant à son propre appétit selon le menu servi. Les parents sont écoutés dans la mesure du possible.

Page 193

Une commissaire demande si, sur le point des patrouilles scolaires, il y a des patrouilleuses qui ont perdu leur poste suite à la réorganisation.

Réponse. Il y a un statut pour l'ensemble du corps de métier. Certaines situations ont été étudiées au cas par cas, dans l'ensemble, nous avons résolu au mieux les situations.

Il y avait 115 patrouilleuses scolaires au départ, certaines ont demandé d'augmenter leur taux, un petit nombre a renoncé.

Page 194

Pompes funèbres

Une commissaire veut connaître les détails, qualité, coût et différence avec le devis de départ pour l'orgue. Et s'il y a eu économie pour la Ville. (Une commissaire: pouvez-vous nous donner un tuyau?)

Réponse. Le dossier a été traité à notre entière satisfaction. La rumeur est fausse, tous les contrôles techniques ont été effectués. Des coûts n'apparaissent pas dans le budget de fonctionnement car il s'agit de crédit d'investissement. Cela correspond à 240 000 francs. L'organiste spécialiste mandaté pour suivre les travaux, et effectuer les contrôles techniques, est content.

Page 196

Une commissaire se demande comment un mur peut tomber.

Réponse. Suite à une expertise, nous avons commencé l'étalement du mur, mais suite aux pluies diluviennes, il est tombé avant la fin des travaux.

Question de la présidente. Pour la Villa Concorde: comment se passe la relation avec les habitants du quartier?

Réponse. Une fête fut organisée à la Villa Concorde, 50 enfants étaient venus écouter des contes et il est prévu d'autres actions. Les relations sont harmonieuses avec le voisinage.

Page 201

Une commissaire demande si, sur la question de l'aide d'urgence, il est envisageable de développer un secteur similaire au concept des compagnons d'Emmaüs. L'idée est d'offrir prestations et travail social, pour les intégrer dans la vie associative.

Réponse. L'accueil d'hiver est un accueil d'urgence. Pour les bénéficiaires de logement-relais, certains travaillent, en l'état, nous ne pouvons mettre en place ce concept, il y a d'autres chemins. Il y a aussi des logements temporaires ou le locataire peut fournir des contre-prestations.

La présidente demande, sur la question de l'effet de seuil, le délai prévu pour les résultats de l'étude en cours.

Réponse. Fin de l'année.

Page 204

Une commissaire souhaite des informations quant aux soirées citoyennes, quels projets? Parlement des jeunes ou autres?

Réponse. Bien sûr que la soirée est préparée, le parlement des jeunes a émergé suite à une soirée citoyenne. D'autres communes sont associées à cette soirée. On prépare cette soirée avec les communes sans impliquer les jeunes; tout le reste de l'année, les jeunes sont impliqués dans chaque activité. Pour, par et avec les jeunes.

Une commissaire demande: activités sportives: comment s'est passé le transfert? Un volet pour les adultes?

Réponse. La transition s'est plutôt bien passée, c'est en cours. Avec M. Maudet on a envisagé parcours Vita, fitness, etc. Il est envisagé des équipements pour des activités physiques à tout moment de la journée.

Le Service de la jeunesse est un moyen d'entrer en contact avec les jeunes, le but est de motiver plus de filles.

Une commissaire demande: existe-t-il une collaboration entre les divers services sportifs?

Réponse. On y travaille entre les différents services de la Ville et du Canton.

Une commissaire demande: quid de l'insertion des jeunes en fin de scolarité?

Réponse. On s'occupe de 120 jeunes (stages) mais plus de 500 (Ville) devraient en bénéficier. C'est du post obligatoire et on ne peut pas les forcer, on essaie de les motiver.

Page 209

Une commissaire demande des détails sur le poste d'un non dépensé de 288 000 francs.

Réponse. Diminution exceptionnelle suite au déplacement du Service de pas-seports, transféré au pont de la Machine.

Un commissaire souhaite connaître les lieux de cérémonie (mariage...)

Réponse. Parc des Eaux-vives.

La présidente souhaite connaître les offres de prestations en ligne.

Réponse. Suite au transfert de compétences, les communes peuvent délivrer des certificats divers. On attend le rapport de l'Association des communes genevoises pour mettre en place ces prestations. Canton de Vaud: seulement cantonal.

Page 131

Une commissaire souhaite des détails sur la rubrique 305 – assurance maladie – 38%.

Réponse. Il s'agit de postes non encore repourvus.

Page 134

Une commissaire demande la raison de l'écart de -1 million.

Réponse. 32 collaborateurs partis au SEVe.

Page 133

La commissaire demande aussi des détails sur la ligne 451-2, etc. – participation des cantons.

Réponse. Dépense ponctuelle, il s'agit de la participation de l'Etat aux travaux de l'école de Saint-Gervais.

La commissaire: participation des communes, quelles raisons pour l'écart?

Réponse. Il s'agit de la participation de la commune aux frais.

Page 139

Une commissaire souhaite savoir, rubrique 365 ce qu'il en est sous mention, pour l'enveloppe de 1 million, pour famille d'accueil, un montant de 172 000 francs pour Pro Juventute.

Réponse. Il s'agit d'un mandat de prestation donné à Pro Juventute pour des démarches auprès de familles d'accueil.

Page 155

Une commissaire demande (rubrique 365 assoc. village alternatif) si le montant budgété mais pas dépensé est en rapport avec le Salon du livre.

Réponse. Oui.

La commissaire s'inquiète de savoir ce qu'il advient des subventions non utilisées, et craint qu'elles ne soient plus accordées par la suite.

Réponse. Une ligne budgétaire disparaît si non utilisée durant 2 ans d'affilé, On peut reporter la subvention ou restituer le montant.

Page 156

Une commissaire demande si les subventions pour la fête des écoles ont été déplacées.

Réponse. Oui, poste 365. Il en est de même pour: Fête des écoles et promotions décentralisées.

Une commissaire demande pourquoi la somme pour les frais de perfectionnements et de stages n'a pas été dépensée.

Réponse. Il s'agit d'une subvention destinée aux cadres des institutions, car rien n'est prévu au CEFOC.

Une commissaire se demande pourquoi un tiers du montant alloué aux ludothèques n'a pas été dépensé.

Réponse. Salaires versés inférieur au budget suite à l'engagement de jeunes moins formés et au retard de recrutement d'un responsable.

Page 157

Question d'une commissaire. Pourquoi le WWF et Pro Natura émargent-ils à la rubrique 365, cohésion sociale?

Réponse. C'est justifié du fait d'activités liées aux enfants.

Question d'une commissaire. Pourquoi une augmentation dans la rubrique des restaurants scolaires?

Réponse. Les effectifs ont augmentés mais pas le budget.

Une commissaire. Les restaurants scolaires Aalborg peuvent expliquer un dépassement de 48 000 francs?

Réponse. Il s'agit d'un contentieux irrécupérable; 24 000 repas impayés, une étude prévisionnelle est en court, mais il ne semble pas que le nombre de repas impayés va diminuer.

Page 158

Question d'une commissaire. Quid de la ligne: projet aîné isolement?

Réponse. Il s'agit d'un projet que j'ai abandonné lorsque j'ai pris les rênes du département, car les dispositifs existants pouvaient répondre aux besoins.

Une commissaire demande pourquoi les dépenses du Caré ont baissé.

Réponse. On vous répondra plus tard.

Page 159

Une commissaire ne comprend pas la rubrique 366, qui comporte beaucoup de lignes.

Réponse. Beaucoup d'activités de services passent sur cette ligne, il y a des catégories de prestations multiples, dont les prestations financières. AVS; paiement des cotisations selon la loi fédérale qui permet des prises en charge des cotisations. Les commune en paient la moitié – du fait d'un problème, nous n'avons pas reçu de demande du Canton. Selon le Canton, toutes les demandes sont rentrées, donc un dépassement prévu pour l'année prochaine. Les allocations de déménagement n'existent plus

Pour les allocations sociales, les prestations n'ont pas été adaptées depuis longtemps, les barèmes d'accès ne sont plus en lien avec la réalité. Les prestations vont changer. Dès l'automne des prestations cantonales aux familles seront versées. Les prestations municipales ne vont peut-être pas disparaître. 31.12 365 groupes familiaux bénéficiaires SPC. Légère augmentation. Avec l'action des impôts, il est possible de repérer des situations de potentiels bénéficiaires

Retours. Il s'agit d'allocations versées à tort.

Pour les jeunes requérants en formation, il s'agit d'un fond particulier.

L'Allocation sociale ponctuelle est la prise en charge de factures qui transitent par des partenaires (Caritas, associations féminines). De plus en plus de loyers impayés pour éviter des évacuations, des frais médicaux et frais dentaires.

Une commissaire demande pourquoi il y a trois lignes pour les restaurants.

Réponse. Il s'agit des impayés des restaurants scolaires, des aides pour payer aux familles le montant des repas, ainsi que du soutien aux associations.

Question. Aviez-vous sous-estimé les chiffres au budget?

Réponse. Oui.

Un commissaire demande la raison de l'augmentation du poste: centre des loisirs.

Réponse. Pplus de demandes de la part des maisons de quartier.

Une commissaire demande pourquoi une augmentation de 180 000 francs pour la FASe.

Réponse. Il s'agit des salaires des professionnels de la FASe, cela fait trois ans que nous demandons l'augmentation de cette ligne, afin qu'elle corresponde à la réalité, c'est les salaires des personnes employées dans les centres de loisirs (50 animateurs).

Page 160

Une commissaire s'étonne de la baisse de diverses actions citoyennes, en première ligne, et aimerai en connaître la raison.

Réponse. Auparavant, il y avait le Parlement des jeunes, nous espérons que les modifications de celui-ci vont être effectives et que les montants attribués vont être utilisés.

La commissaire s'inquiète du suivi des subventions pour les petites associations, car il paraît qu'il est difficile pour ces associations de rendre des comptes précis.

Réponse. Un contrôle rigoureux est appliqué pour tous les montants, dans le respect des deniers publics. Il est clair qu'on demande à chaque association un rapport d'activités et comptes annuels. A la différence du Canton, nous n'avons pas imposé les normes en vigueur. Nous sommes moins exigeants sur la forme, mais pas sur les chiffres. Il faut un niveau de contrôle adapté aux circonstances, entre grande rigueur et demande de normes trop strictes, trop coûteuses à appliquer.

Un commissaire s'inquiète du fait que trop d'exigences envers de petites associations risquent de provoquer des frais administratifs demandant un poste à 20% en plus.

La commissaire ne comprend pas ces raisonnements.

Page 180

Une commissaire demande des informations quant à l'Armée du Salut, rue de Zurich et au sujet des Amis du D^r Korczak.

Réponse. Les locaux sont gratuits, mais la réponse détaillée sera apportée par écrit sur les deux sujets.

Prises de position

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate que, comme chaque année, les comptes sont justes, mais que ce n'est pas la politique qu'il souhaite. Son groupe va s'abstenir.

Le groupe socialiste accepte les comptes bien que certains des non dépen-sés importants, comme pour le Caré, lui pose problème. Beaucoup de projets à l'étude. Son groupe se réjouit de voir les résultats. Il faut présenter les études le plus vite possible, afin d'éviter que le Conseil municipal ne fasse des coupes

regrettées. Notre groupe reste attentif aux postes de travail et nouvelle politique de gestion du personnel par rapport au regroupement des UAC.

Le groupe Ensemble à gauche s'associe à ce qui vient d'être dit. Il salue la création de l'unité de vie associative. Il se réjouit de voir l'aboutissement de ces projets pilotes, mais reste inquiet des sommes non dépensées. Il faut passer à l'action, même si l'action est expérimentale. Il y a beaucoup de projets restés en suspens, alors que la politique de M. Tornare n'était pas si inadéquate. Le changement peut se faire graduellement et Ensemble à gauche se dit dubitatif par rapport aux explications données. Il reste attentif aux postes de travail et la nouvelle politique de gestion du personnel par rapport au regroupement des UAC. Le groupe attend les retours des travailleurs et travailleuses, pour être sûr que ça se fait en concertation avec les gens qui travaillent dans ces structures. Ensemble à gauche prend acte des comptes.

Le groupe des Verts prend acte de ces comptes. Il trouve que l'initiative sur les effets de seuil est très bien et les points information services montrent un vrai souci du public.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois se déclare partiellement satisfait de l'état positif de la situation mais ce n'est pas la politique qu'il souhaite. Abstention.

Le groupe libéral-radical n'est pas satisfait des explications quant aux écarts en page 139 La commissaire remplaçante découvre un domaine passionnant et attend les résultats rapports. Abstention.

Le groupe démocrate-chrétien n'est pas content que le budget ne parte pas de zéro. Il attend 2013 pour voir l'évolution. Les comptes sont justes mais ce n'est pas la politique de son parti. Abstention.

15 mai 2012

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^{me} Maria Casares, a étudié la présente proposition lors de sa séance du 19 avril 2012. La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet Micheli pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

La commission a travaillé avec deux documents en parallèle, soit: les «Comptes budgétaires et financiers 2011» et le «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011».

Séance du 19 avril 2012

Audition de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Simone Irminger, directrice du département, et M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion

L'écart de 2 237 700 francs provient d'un amortissement sur investissements plus rapide en fin d'exercice.

1 240 900 francs pour les allocations enfants découlent de l'application, en première année, du nouveau statut.

370 000 francs supplémentaires alloués aux Buttes de Saint-Jean relèvent d'une décision prise par l'ancien magistrat en charge du SEVE, M. Manuel Tornare.

<i>Pages</i>	<i>Questions des commissaires</i>	<i>Réponses du département</i>
	Pourquoi intitule-t-on «personnel temporaire» du personnel engagé avec un contrat à durée déterminée?	C'est une erreur d'autant plus que le terme approprié selon le nouveau statut du personnel correspond à «personnel auxiliaire».

- | | | |
|---------|---|---|
| | Coût moyen d'un salaire à temps plein? | Environ 120 000 francs par année. |
| | Est-ce une volonté que cette marge de 30 ou 40 postes en permanence à disposition dans le budget? | Des délais circonstanciés lors de l'attribution des postes justifient le plus fréquemment ce décalage. |
| 119 | Enorme écart budgétaire à la rubrique 309? | Ce poste est attribué à la formation mais ce chiffre est faussé pour des raisons de centralisation ou de ventilation comptable. En définitive, même si l'écart exprimé en pourcentage semble élevé, le montant réel n'est quant à lui pas impressionnant. |
| | 54% supplémentaires au budget pour les honoraires et prestations de services rubrique 318? | Une partie est justifiée par les dépenses de la DSIC et une seconde par le programme de soutien à la ville de Sofia. En bas de la ligne budgétaire se trouve également un revenu non prévu d'environ 42 000 francs. |
| 119 | «Autres charges du personnel»? | Des charges de formation. |
| 119 | «Mise à disposition des locaux»? | Imputations internes de locaux ayant été mal appréhendées au moment des prévisions. |
| III-153 | Formation en gestion de projet dispensée à l'ensemble des cadres? | Lorsque les cadres ont l'habitude de travailler au sein d'un service unique, il devient nécessaire de développer leur capacité à travailler en collaboration entre plusieurs services dans un projet visant à un objectif de prestation publique. |

	Cette nouvelle façon de travailler est-elle spécifique au DEUS?	Non, c'est une tendance générale, mais que seul le DEUS propose cette formation de façon aussi systématique. Cette réforme transparaît dans la nouvelle architecture du site internet se concentrant sur les prestations et non sur les services.
120	Ecart négatif de 65% au poste 307, les prestations aux pensionné-e-s?	La retraite aux SIS est à 57 ans alors que pour le reste du personnel cette retraite est à 62 ans. La Ville finance le pont entre ces deux âges.
	Précisions sur le poste 316 concernant les loyers, fermages et redevances d'utilisation?	C'est un compte compétent DSIC qui charge le réel dans les services consommateurs.
	Cours de conduite Eco-Drive: pourquoi rien n'a-t-il été entrepris?	Rien ne pourra être fait tant que les véhicules ne seront pas acquis.
III-160 et 121	Poste 391 mise à disposition de locaux?	Imputations internes, correspondant à la Gérance immobilière municipale qui loue notamment les postes de la police municipale.
III-160 et 121	Poste 439 autres contributions?	Excédent dû à la différence entre le taux réel et forfaitaire de TVA.
	Impact chiffrable sur les services?	La DFL pourrait mesurer cet impact.
III-160	Pourquoi le contrôle de territoire en matière de circulation routière figure-il-là? N'est-ce pas une compétence cantonale?	En fait, la police municipale a de modestes compétences en matière de loi sur la circulation routière, compétences qui, en l'occurrence, justifient ces dépenses.

- | | | |
|-----|--|---|
| | Rien n'est indiqué en termes de lutte contre le bruit? | Cette mission n'est pas au centre des préoccupations du DEUS, mais fait néanmoins partie du contrôle de l'occupation du domaine public. L'explicitation de cette mission pourrait toutefois ne pas être inopportune. |
| | Comment lire les statistiques relatives au remplacement des personnes absentes. | Une personne absente n'est pas systématiquement remplacée. Le cas échéant, les nouveaux salaires imposés par le remplacement sont rapportés au poste encore intitulé «temporaire» au lieu d'«auxiliaire». Ce poste n'est pas uniquement composé des salaires imposés par des remplacements. Pour l'instant il n'y a pas de moyen d'avoir un chiffre précis concernant uniquement les remplacements. |
| | Mode de remplacement des démissionnaires, relevant que les délais légaux imposés lors d'une démission devraient permettre de repourvoir le poste sans délai? | Trois mois de délai. Durant cette période, une étude est faite afin d'évaluer la nécessité de remplacer, avant d'ouvrir le poste, à une personne qui devra attendre sa confirmation avant de donner sa propre démission. Dans cette situation il est donc difficile qu'un poste ne soit pas laissé vacant temporairement après une démission. |
| 121 | Poste 314: entretien des immeubles par des tiers? | Ce sont des travaux faits sur des bâtiments proches de la rade dont le financement a connu quelques difficultés imposant une charge supplémentaire. |

- | | | |
|----------------------|---|---|
| III-165 | Il est désormais possible de s'inscrire par internet aux jobs d'été: mise en place de ce service avec le personnel déjà en place au DSIC ou si a-t-elle nécessité des dépenses supplémentaires? | La DSIC a absorbé la mise en place de ces nouveaux services avec l'effectif et le budget dont elle dispose, mais celle-ci a attiré l'attention à plusieurs reprises sur le fait que ses ressources commencent à être faibles par rapports aux attentes. |
| | Y a-t-il des personnes engagées pour la traduction? | En 2011 cette traduction faite en interne, mais en 2012, la gestion du site internet et de la communication va être centralisée à la Direction générale.

C'est aux services de donner leur traduction si nécessaire. |
| III - 166 | Satisfaction du DEUS quant à l'évolution de l'intégration du réseau Polycom? | Satisfaction moyenne par rapport à ce projet fédéral. |
| III-169
et
123 | Fêtes de Genève: système de vaisselle consignée? | En fait, la Ville ne participe pas financièrement à ce système, mais doit être un puissant incitateur, car elle peut conditionner l'autorisation de la manifestation à la mise en place de ce système. |
| 124 | Coût des différentes évacuations de campements dits «Roms»? | ~ 430 000 francs ventilés sur plusieurs lignes: charges de personnel, de véhicule, etc. |
| III-176 | Les bancs publics disposés dans les espaces verts: financés par la Ville? | Oui pour ce qui concerne le DEUS, ce sont les bancs des espaces verts. |

Pourquoi les cadres ne prennent-ils pas part à des journées de formation destinées à les sensibiliser sur certains aspects sécuritaires?

Cette absence est-elle due à un manque d'information, ou d'intérêt?

Il s'agit surtout d'un manque de temps au vu des nombreuses sollicitations auxquelles les APM doivent faire face.

Les cadres ont du reste déjà différentes journées de formations internes.

L'information est plutôt bonne dans ce domaine.

A la requête d'une commissaire de savoir s'il existe des lieux de rencontre permettant un échange entre les différentes polices municipales, M. Pierre Maudet signale qu'il y a effectivement une association des polices municipales. Il y a également une Commission consultative de sécurité municipale pendant laquelle les chefs se rencontrent régulièrement de manière informelle.

Vote

A l'unanimité (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG), la commission recommande l'approbation des comptes du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

15 mai 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.**Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des sports, sous l'autorité de son président M. Jean-Charles Rielle, s'est réunie à deux reprises: le 3 mai et le 10 mai 2011 afin d'examiner cet objet. Elle a, dans ce but, auditionné M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, de M^{me} Martine Koelliker, son adjointe, de M. Daniel Fellay, chef du Service des sports ad intérim.

Séance du 3 mai 2011

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice dudit département, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, et de M. Daniel Fellay, chef du Service des sports ad intérim

M. Kanaan entreprend, tout d'abord, de donner quelques informations en ce qui concerne la «démission» du chef du Service des sports.

L'affaire a porté sur, d'une part, le «tournoi challenger» où des passe-droits ont permis, en faisant passer des factures à la Ville, de doubler le montant de 100 000 francs initialement attribué sous forme de subvention. Les prestations en nature se sont élevées à 413 000 francs comprenant les frais de fonctionnement et de personnel et les infrastructures mises à disposition. Une enquête administrative a été diligentée qui a permis de mettre également le doigt sur une autre affaire, elle d'ordre pénal, à l'Association des services des sports de Suisse romande et du Tessin (ASSSRT) portant sur un préjudice de 40 000 francs. Il est à noter que l'ancien chef de service a entrepris de commencer à rembourser pour partie le montant de ces prélèvements à hauteur de 12 000 francs. Le magistrat de conclure que la lecture comptable de cette affaire apparaîtra dans le rapport 2012, les comptes précédents ayant été bouclés. Nonobstant, il convient de relever que le chef de service bénéficiait d'une signature individuelle ce qui, bien évidemment, n'est pas conforme à l'éthique comptable en la matière. Des dispositions impératives seront prises à cet égard afin qu'un cas analogue ne se reproduise plus.

Un commissaire en profite pour demander un relevé comptable des diverses manifestations ayant pu engendrer quelques dépassements parmi lesquels: le marathon, le Tournoi Challenger et le triathlon.

Examen du rapport de gestion à l'appui des comptes

Pages III 100 et III 101

Un conseiller s'étonne de l'absence de toute mention du sport dans ces pages. M. Kanaan rappelle que le département des sports a été rattaché à celui de la culture en début de législature, ce qui explique cela et renvoie ce commissaire aux pages dédiées au Service des sports.

Un autre commissaire demande s'il est possible d'évaluer les aspects positifs ou négatifs du transfert du département des sports.

Le magistrat juge que ce transfert s'est justifié de par la similitude qui existe dans les critères des subventions allouées à la culture et au sport, des subventions indispensables certes pour l'équilibre des personnes mais qui ne sont pas liées à des besoins fondamentaux.

Un élu souhaite que, dans les pages intitulées: «Direction de la culture et du sport», on présente à l'avenir des objectifs bien différenciés.

M. Kanaan s'engage à donner suite à cette demande.

Pages III 142 à III 144

Un commissaire aimerait avoir des informations en ce qui concerne la refonte du stade du Bout-du-Monde.

Le magistrat indique que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'un crédit d'étude relatif à la remise en état du stade.

M^{me} Koelliker précise que ledit crédit d'étude fera l'objet de deux volets: l'un portera tout d'abord sur l'état des lieux (300 000 francs) et le second aura pour but de créer une image directrice du site du Bout-du-Monde (400 000 francs).

Un conseiller municipal considérant que la réfection des vestiaires est urgente souhaite savoir si des travaux vont y être prochainement entrepris.

M^{me} Koelliker lui rétorque qu'un crédit de réfection des vestiaires est en cours de préparation.

Un élu aimerait avoir quelques informations au sujet du projet GESPORT pour lequel la Ville est engagée pour un montant de 200 000 francs.

Le magistrat lui répond que le projet est suspendu à un vote du Canton même si la constitution d'une fondation aura permis d'avancer. Il précise que la Ville entend participer au projet avec subvention renouvelée chaque année alors que le Canton n'apporterait lui qu'un capital en vue de lancer le projet.

Un autre commissaire s'inquiète de la nécessité, dans le cadre du PAV, de déménager le pavillon de la Queue-d'Arve et la voirie vers un autre site.

M. Kanaan est également préoccupé par cet état de chose mais relève que le Département des constructions et des technologies de l'information dispose de deux ans pour présenter un plan directeur et que la Ville de Genève entend y faire prévaloir la défenses de ses intérêts.

Un commissaire ne voyant rien apparaître dans les pages souhaite avoir quelques informations relatives à des projets de fitness intergénérationnels.

Le magistrat lui indique que ces projets ont été transmis au département de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Un membre de la commission désirerait obtenir quelques précisions en ce qui concerne le projet d'une nouvelle patinoire.

M. Kanaan lui explique que la Ville a accepté, en collaboration avec l'Etat et le Servette HC, de cofinancer une étude relative à un partenariat public-privé aussi bien au niveau de l'investissement que du fonctionnement dont les conclusions devraient être rendues en juillet. Nonobstant, le site retenu semble être celui du «Trèfle Blanc» sis sur la commune de Lancy.

Un commissaire souhaiterait savoir si la Ville de Genève a fait des démarches en vue d'accueillir une étape du Tour de France.

Le magistrat se montre tout à fait favorable à ce type d'événement mais relève que le «ticket d'entrée» est élevé ce qui conduit la Ville à préférer participer à une étape du Tour de Romandie.

Un conseiller municipal qui constate que le coût des activités sportives dans les clubs est élevé: cotisations, déplacements, etc., demande à M. Kanaan s'il entend augmenter les subventions aux clubs dans le prochain projet de budget.

Le magistrat indique que des efforts, dans ce sens, ont déjà été faits par l'entremise de la 20 ans/20 francs et la carte Gigogne.

Un commissaire aimerait connaître la position du magistrat en ce qui concerne une collaboration avec «Genève Tourisme» en matière de sport.

M. Kanaan n'a pas l'impression qu'il s'agit là d'une priorité de Genève Tourisme mais reste disposé à en discuter avec cet organisme.

Et pour répondre à la question d'un commissaire au sujet des sports motorisés, il indique ne pas être opposé à ces activités, voire à des manifestations organisées par ces clubs.

Un conseiller municipal souhaiterait avoir des informations au sujet des projets importants d'infrastructures communales.

Le magistrat lui indique que la nouvelle commission sportive de l'Association des communes genevoises va entreprendre un état des lieux et un inventaire des différents projets portés par les communes. Un calendrier plus précis sera ensuite établi lors de la séance du 12 juin.

Comptes budgétaires et financiers

Page 131: cellule 5001000 – groupe de comptes 301 (190) – salaires du personnel temporaire

Un conseiller aimerait connaître l'explication de l'écart.

M. Fellay lui indique qu'il s'agit d'une différence concernant la direction du département.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 309 - autres charges du personnel

Un élu souhaiterait obtenir une explication au sujet de l'écart entre les charges et le budget.

M. Fellay lui explique que cette différence concerne les formations que le département dispense à de nombreux fonctionnaires.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 314 – entretien d'immeubles par des tiers

Un élu désire connaître le pourquoi de la différence entre le budget et les comptes.

Le magistrat lui explique qu'il s'agit d'un compte géré par le Service des bâtiments.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 316 – loyers fermages et redevance d'utilisation

Quid de l'écart?

M. Fellay relève que le département avait souhaité faire l'acquisition d'une patinoire de quartier mais que cet achat n'a pas été effectué et que ladite patinoire a été louée.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 318 – honoraires et prestations de services

Un conseiller souhaite savoir s'il ne serait pas possible de mieux évaluer les dépenses relatives à ce groupe de comptes.

Le magistrat lui indique qu'il s'agit d'une offre en matière d'école de sport et qu'il est difficile d'évaluer des besoins qui s'accroissent d'année en année.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 334 – pertes sur débiteurs

Un commissaire aimerait connaître l'origine de ces charges.

M. Fellay y répondra par écrit (voir annexes).

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 365 – subventions

Un conseiller municipal demande un inventaire de toutes les subventions qui ont été versées au hockey sur glace depuis 10 ans au motif qu'il lui semble que le football a été moins bien loti.

M. Kanaan précise que la seule nouveauté réside dans la création de Genève Futur Hockey et relève que le football bénéficie d'un soutien important de la part de la Ville.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 427 – immeubles du patrimoine administratif

Un commissaire souhaiterait comprendre l'origine de ces importants revenus.

M. Kanaan impute cet état de fait à la gratuité pour l'utilisation de la patinoire par le Servette Hockey Club ainsi que pour certaines manifestations. Il s'agit d'une pure opération comptable qui aboutit à un résultat balancé.

Page 138: cellule 5009010 – groupe de comptes 439 – autres contributions

Un conseiller demande à quoi est due la différence entre le budget et les revenus.

M. Fellay relève que les recettes liées au sponsoring ont été plus importantes que prévu.

Page 160 et suivantes – cellule 5009010 – groupe de comptes 365 – subventions

Un commissaire aimerait comprendre la différence existant pour les clubs d'athlétisme entre les 22 000 provisionnés dans le budget et les 1400 francs dépensés.

M. Fellay indique que la provision n'a pas été utilisée car elle ne correspondait pas à certains critères comptables.

Un élu s'étonne de constater que les échecs sont considérés comme un sport.

M. Kanaan d'expliquer que ce débat est récurrent mais qu'il y a une certaine similitude dans l'organisation des clubs d'échecs et des clubs sportifs.

Ce même élu ne saisit pas pourquoi la Ville ne subventionne pas les clubs de bowling.

Le magistrat remarque qu'il n'a jamais reçu de demande de subventionnement émanant de clubs de bowling. Il constate que cette discipline se trouve généralement dans les mains de sociétés qui poursuivent des activités lucratives mais se montre disposé, le cas échéant, à examiner des requêtes éventuelles.

Un commissaire aimerait recevoir la liste des modifications en matière de subventionnement qui ont été apportées dans les comptes au budget 2011.

M. Kanaan s'engage à remettre ce document à la commission.

Un conseiller demande à quel club ou association est versée la subvention relative aux clubs de boxe.

Le magistrat lui répond qu'elle est attribuée à l'Association cantonale des clubs de boxe amateurs.

Un commissaire aimerait connaître le pourquoi du dépassement, à la page 162, du «soutien à la promotion du sport féminin» (58 000 francs contre 20 000 francs).

M. Kanaan observe qu'il s'agit d'une subvention extraordinaire attribuée par son prédécesseur pour le championnat de Genève Volley.

Un conseiller désirerait obtenir la liste des clubs de motocyclisme soutenus par la Ville.

M. Fellay lui rétorque que ladite liste se limite à deux clubs: l'Union motocycliste genevoise et les Meyrinos.

Un élu demande pourquoi on observe une augmentation de la subvention apportée aux clubs de ski.

Le magistrat lui explique qu'elle est compensée par la diminution au club de ski qui figure à la page 164.

Ce même commissaire relève que les subventions pour le ski nautique et le wakboard n'ont pas été dépensées (page 162).

M. Fellay indique que ces fonds ont été distribués via des enveloppes afin de promouvoir la formation des jeunes skieurs.

Un conseiller municipal remarque, au sujet des prestations en nature, que la Ville a mis à disposition des locaux pour le Billard des Allières mais que l'on y pratique assez peu le sport en question.

Le magistrat reconnaît qu'il y a là quelques problèmes et que la situation est en cours d'évaluation.

Séance du jeudi 10 mai 2012

Discussion et vote

Le groupe Ensemble à gauche considère que la comptabilité des sports a été bien gérée puisque les écarts entre le budget et les charges (6%) restent raisonnables. Nonobstant, il estime que ce département est sous-doté par rapport aux autres et plaide pour une augmentation des subventions dans le prochain budget. Il ajoute que l'affaire du Tournoi Challenger et de l'ASSSRT montre clairement qu'il convient de bien recadrer les procédures d'attribution des subventions et de ne plus admettre que des factures ne puissent être signées que par une seule personne.

Les Verts jugent également que les charges ont été bien maîtrisées et se réjouissent du nouveau souffle qui se manifeste aujourd'hui dans le domaine du sport. Ils tiennent à remercier le magistrat et ses collaborateurs pour le souci de transparence qui les anime.

Le Parti libéral-radical fait savoir qu'il n'approuvera pas ces comptes en raison des défauts de fonctionnement qui se sont révélés au travers de la démission du chef de service. Ils estiment que le mystère n'a pas été totalement éclairci et que des questions sont restées sans réponse.

L'Union démocratique du centre partage le même point de vue et entend s'abstenir.

Le Parti socialiste acceptera ces comptes qu'il juge très bien tenus. Il regrette toutefois la malversation qui a eu lieu mais tient à remercier M. Sami Kanaan et ses collaborateurs pour les bons rapports qu'ils entretiennent avec la commission.

Le Parti démocrate-chrétien a fait savoir qu'il accepterait ces comptes.

Vote

Les comptes du département de la culture et du sport, pour la partie sport, sont acceptés par 8 voix pour (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC), 2 contre (LR) et 2 abstentions (UDC).

Séance du 16 mai à la commission des finances

Le rapporteur relève que la commission des sports, qui comporte plusieurs anciens membres de la commission des finances, a fait un travail de fond et invite les commissaires aux finances à se référer au rapport de la commission des sports avant de poser des questions.

Interpellé sur la question du préjudice lié au «Geneva Challenger», M. Kanaan explique que les dépenses imprévues du service se montent à 100 000 francs mais que les factures encore ouvertes s'élèvent à près de 400 000 francs. Il ajoute que, même si c'est l'association qui en est responsable, il n'en reste pas moins que la Ville ne doit pas, tel Ponce Pilate, s'en laver les mains. Il informera la commission de l'évolution de la situation au fur et à mesure.

Un commissaire demandant à M. Kanaan si la Ville avait déposé une plainte pénale contre l'ancien chef de service, le magistrat lui répond qu'elle a déposé une dénonciation pénale au parquet et qu'une audition a déjà eu lieu.

Une conseillère municipale se pose la question de savoir si un montant de 400 000 francs pour définir une image directrice pour le stade du Bout-du-Monde n'est pas excessif.

Le magistrat considère que ce stade est devenu totalement obsolète et qu'un travail en profondeur, tant dans le domaine des besoins que de l'urbanisme, doit être entrepris et que ceci explique cela.

La même conseillère évoque le projet GESPORT et s'interroge sur les modalités de participation financière de la Ville.

M. Kanaan lui rétorque que le Canton a décidé de doter GESPORT d'un capital de 3 000 000 de francs qui rapporte entre 30 et 50 000 francs par année et que la Ville a proposé, quant à elle, de subventionner annuellement cette fondation. La Ville est dans l'attente d'une décision du Grand Conseil à ce sujet.

Une commissaire aimerait obtenir des informations en ce qui concerne la clef de répartition financière pour la future patinoire.

Le magistrat relève que le coût de l'étude se monte à 400 000 francs dont les trois quarts sont payés par le club, le reste étant financé par l'Etat et la Ville. Il juge qu'il sera possible de faire le point à la rentrée et promet une discussion à ce moment-là.

Un conseiller constate que le sport ne représente que 4,8% des investissements de la Ville et aimerait connaître la politique du Conseil administratif en la matière.

M. Kanaan lui rétorque que la Ville va procéder à des investissements importants en ce qui concerne le sport. Et de citer la rénovation-transformation du stade du Bout-du-Monde, la nouvelle patinoire, la rénovation du stade de Frontenex et le futur centre sportif qui sera construit dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir une version chiffrée de la dégradation du patrimoine sportif.

Le magistrat lui répond que cela doit être possible et en discutera avec M. Pagani.

M^{me} Bachmann constate cependant que la cible de 100 000 000 de francs par année semble largement dépassée et qu'il faudra procéder à des arbitrages politiques en matière d'investissements.

Un conseiller s'étonne de la disparition de la piscine des Vernets dans les actifs du bilan.

M. Kanaan lui indique que c'est parce que les amortissements sont arrivés à terme.

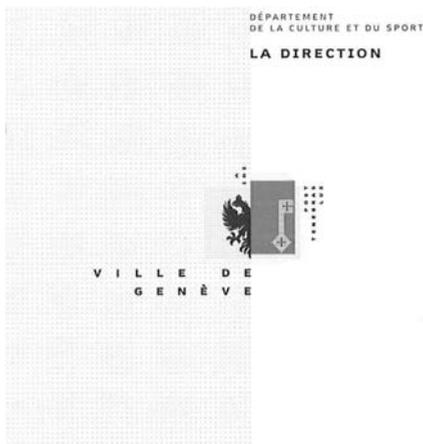
Un commissaire aimerait avoir un point de situation au sujet des manifestations d'importance.

M. Fellay relève, à cet égard, que la Ville a obtenu le championnat de cyclisme sur route mais attend d'autres propositions de la part des clubs.

Le magistrat note que l'Etat se montre plus actif qu'auparavant dans ce domaine notamment en ce qui concerne le sport-étude. Nonobstant, la Ville reste l'organisatrice principale de tous les événements sportifs de la ville, voire du canton. Il précise toutefois que de nombreuses manifestations sportives d'importance exigent des «tickets d'entrée» très élevés (Tour de France) et que cela pose un problème budgétaire à la Ville.

Un commissaire souhaiterait connaître les modalités retenues pour les bénéficiaires de l'Hospice général en matière de piscine.

Le magistrat appuyé par M. Fellay explique que l'entrée des piscines est gratuite pour les bénéficiaires de l'aide de l'Hospice général domiciliés en ville de Genève.



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des
Sports du Conseil municipal

Genève, le 9 mai 2012

Objet

Comptes 2011 - Documents complémentaires demandés par la CS au DCS

La Directrice
Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations complémentaires demandées, relatives aux Comptes 2011, par la Commission des Sports.

Je vous prie de trouver les réponses aux points suivants dans les annexes jointes au présent courrier :

1. Document explicatif général :
 - Bilans des manifestations qui sont mentionnées dans le rapport de gestion
 - Prix d'accueil du Tour de France à Genève
 - Détails des apports privés (p. 138/439)
2. Annexe 1 : Détails des pertes sur débiteurs (p. 138/334)
3. Annexe 2 : Détail à 6 positions des subventions ponctuelles (enveloppes)
4. Annexe 3 : Subventions octroyées au Hockey sur glace entre 2004 et 2012, mise à disposition de la patinoire incluse.

Enfin, concernant la subvention au club de Boxe (p.160), le nom exact de l'association subventionnée est l'Association des Clubs de Boxe Amateur Ville de Genève.

En vous souhaitant une bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Carine Bachmann

Annexes ment.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012 (après-midi)
Comptes rendus 2011

Département de la culture et du sport

Comptes 2011
Services des sports

Ville de Genève

Annexe 1

Débiteurs douteux 2011	Francs
ASSOCIATION REER	450.00
BLOQUER/CLUB AVENTURES	203.35
CERCLE BOULISTE DE LA QUEUE	3'555.45
COGNE	7'747.00
CRYSTALINE PRODUCTION SÀRL	15'125.50
DELPHINUS DIVING & MOOVIE	679.00
DIFFUSIA SA	47'099.50
EXTERMANN	4'196.00
FÉDÉRATION SUISSE DE SAMBO	1'219.90
GENEVATRIATHLON.ORG	2'629.70
GENÈVE-SERVETTE HC SA	10.00
H.C. BARTU FINANCE	15.20
KYKEION	548.50
NEW BIKE STORE	317.10
NEW EVENTS PRODUCTIONS SA NEPSA	7'550.90
TOTAL OIL-TRADING SA	4'559.50
USI AZZURRI	460.00
Total général	96'366.60

Département de la culture et du sport
Liste des subventions ponctuelles en francs

Annexe 2

Les chiffres figurant entre parenthèses dans les zones grisées correspondent au budget voté et ceux sous la colonne montant aux comptes

Nom	Projet	Montant
Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement (CHF 60'000)		
Association Cant Ge Handball	Tournoi scolaire participation t-shirt	2'000
Association Proxi'foot	Association Proxi'foot	10'000
Genève Basket Paquis-Seujet	Matériel Paquis-Seujet Basketball club	15'000
Gregory Meichtry	Matériel ski de vitesse	1'500
GVASK8	Module skate Park à Wilson aux Paquis	7'800
Sandrine Meyer	Sandrine Meyer Télémark	1'000
Stella Alpina Ski Nordique	Achat véhicule d'occasion pour le club	5'000
Swiss Open de Tennis	Achat de Tente pour le tournoi	10'000
Subventions aux sportifs individuels (CHF 60'000)		
Amina Difraw	Comen cup Serbie	14'300
Dominique Hischier	Saison de Judo 2011	5'000.00
Jonathan Charles Jaquet	Préparation Championnat d'Europe Judo	1'000.00
Lydia Wehrli	Lancer de marteau / Wehrli Lydia	3'000.00
Romuald Hausser	470 Swiss Team Hausser/Brauchli	3'000.00
Thierry et Sophie Paoletti	Pony mounted games Irlande août 2011	1'300.00
Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives (CHF 438'000)		
Association Cantonale Genevoise Pétaïque	Coupe Franco - Suisse pétaïque 2011	3'500.00
Association Cantonale de Gymnastique Satus	La Vivicitta Satus-Genève	10'000.00
Association Courses Hors Stades Région	Tour pédestre du Canton	5'000.00
Association Championnat d'Europe M17	30è. Championnat Europe M17 Rink-Hockey	20'000.00
Association Cantonale Genève Handball	Match international handball féminin	5'000.00
Association Cantonale Genevoise	Tournoi international de Genève 2011	10'000.00
Association cyclotour du Léman	Cyclotour du Léman	5'000.00
Association Ge Tennis Table	Championnat Suisse Tennis de Table	500.00
Association Genève Bénévolat	Festival du Bénévolat	10'000.00
Association Genève Fête Fédérale	Candidature Fête Fédérale de Lutte	15'000.00
Association Genève Marathon	Marathon de Genève	50'000.00
Association Genevoise de Gymnastique	Championnat Genevois gym artistique	2'000.00
Association Genevoise des clubs de ski (AGCS)	Coupe d'Europe de ski Alpin Dames 2011	10'000.00
Association Suisse de sous-officier	40è test genevois d'orientation de nuit	1'500.00
ASSS Sect. Ch Rom et Tessin	Sport City 29 et 30 mars 2011 Lausanne	10'000.00
Badminton Club de Genève	Tournoi International BCG	3'500.00
Bicross-Club Genève	Championnat d'Europe Bicross 2011	20'000.00

Département de la culture et du sport
Liste des subventions ponctuelles en francs

Nom	Projet	Montant
Tournoi Inter-services de football	Tournoi Inter-services de football	7'815.00
Carouge Natation	Nager pour Aider	8'000.00
Centre régional d'escalade sportive	Coupe Suisse de Bloc 2011	1'000.00
Chênois-Genève Volleyball Club sportif	Geneva Masters Mini Volley-ball	7'000.00
Chênois-Genève Volleyball Club sportif	Chênois VBC - Coupe d'Europe	38'250.00
Club d'Échecs de Genève	Championnat Suisse d'Échecs ronde centrale	3'500.00
Club d'Échecs de Genève	Simultanée et Activ-Chess	10'300.00
Club d'Échecs des Cavaliers Fous	Divers Manifestation	1'500.00
Club Hygiénique de Plainpalais	Courses des ponts	6'000.00
Club Montagnard Ouvrier (CMO)	Tournoi de pétanque	500.00
Club Nautique Versoix	Semaine du Soir	2'000.00
Concours Hippique International	Concours Hippique International	15'000.00
Curling Club de Genève	Classique Genevoise	6'000.00
Diego Clément	Motocross des Nations Colorado USA	1'500.00
Disc Golf Genève	Disc Golf European Masters	5'000.00
Dpo SA	Supercross International Genève-Palexpo	20'000.00
Ecuries de la Chaumaz	Concours hippique de la Chaumaz	4'000.00
Fédération Genevoise d'Échecs	Open de Genève	24'000.00
Fédération internationale de motocyclisme	Championnat du monde Trial Indoor 2011	10'000.00
Geneva Darts League	GDL - Geneva Open	1'000.00
Geneva Senior Open	Tournoi Tennis Internat. Seniors	3'000.00
Genevafutsal	FUTSAL CUP UEFA 2011	6'000.00
Genève Natation 1885	Tournoi 6 nations plongeon	3'795.00
Genève Volley	Championnat Suisse U18 filles 2011	2'000.00
Gymnastique Seniors Genève	Gymnastique seniors Genève	10'000.00
La Classique Genevoise	Classique Genevoise	1'500.00
Les Aigles de Meyrin	Euroleague mars 2011 Italie	5'000.00
Les Ecuries du Courtil	Concours Hippique d'Avully	1'000.00
Les Gladiateurs de la Rade	Les Gladiateurs de la Rade	3'000.00
Pédale des Eaux-Vives	Gentlemen des Vélocistes	2'300.00
Pétanque les Falaises	Grand prix Ville Genève et Coupe de Noël	1'000.00
Servette HC	Coupe d'Europe 2011	5'000.00
Squash Club de Genève	Open Suisse de Squash	2'000.00
Stade Genève Athlétisme	Championnats Suisses Interclubs LNA	3'100.00
Tennis Club Onex	Tournoi International de Tennis Onex	500.00
Tennis Table Zz-Lancy	CTT ZZ - Tournoi interrégional	1'000.00
Tour Cycliste des Jeunes	Tour des jeunes	1'000.00

Département de la culture et du sport
Liste des subventions ponctuelles en francs

Nom	Projet	Montant
Tropical Windsurfing	La Traversée 2011	1'400.00
Université Genève sports universitaires	Bureau des sports universitaires	3'500.00
Vélo Club Lancy	Grand prix de Lancy	1'000.00
Subvention pour encourager l'organisation d'écoles de sports (CHF 299 500)		921 491
Association Genevoise Hockey Sur Gazon	Encourager le sport enfants de 6 à 9 ans	2'206
Association Clubs Boxe Amateur	ACBoxe - écoles sport - liste FB	28'824
Association Genève Futur Hockey	Association. Genève Futur Hockey	500'000
Association Genevoise de Gymnastique	AGG - Ecoles sport - liste FB	10'484
Budo Association de Genève	Budo - Ecoles sport - liste FB	13'994
Football Club City	Centre de formation Juniors	3'892
Genève Natation 1885	Waterpolo section juniors	20'000
Lions de Genève	Encourager le sport enfants de 6 à 9 ans	2'487
Natation Sportive Genève	Fillière formation basket Grand-Saconnex Bernex	20'000
Servette Football Club	Encourager le sport enfants de 6 à 9 ans	11'604
Taekwondo Académie Genève	Promotion Super League	150'000
Twin'S Club	Taekwondo Académie Genève	5'000
UGS - Urania Genève Sport FC	Twin'S Club - Ecoles de sport	3'000
Subvention pour encourager l'organisation de camps et stages de formation (CHF 130'000)		150'000
Art Pellicari Design SA	UGS Football - écoles de sport	150'000
Carouge Natation	Pellicari Design Mx Team Motocross 2011	20'000.00
Club d'Echecs de Genève	GN1885 - Water-polo - stages	10'000.00
Club Hygiénique Châtelaïne	Cours Adultes séniors Echec 2011	3'000.00
Collonge-Bellerive Wake Sport	Camp de Pâques	2'000.00
Fédération de Ski et Montagne Satous	Camps juniors ski nautique	4'000.00
Groupe ment Sportif SIS	Camp à Veveyomaz	5'500.00
Servette Handball Club	World police & Fire Games New-York 2011	3'100.00
Ski Club Genève	Camps Ovrommaz Servette Handball Club	4'500.00
Ski Club Satous Genève	Camps Ski Club de Genève	5'500.00
Stade Genève Athlétisme	Ski Club Satous - camps	13'600.00
Volleyball Club Etoile Genève	SGA Camps d'entraînement	15'000.00
	Camp Volleyball Ovrommaz	5'000.00

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012 (après-midi)
Comptes rendus 2011

Département de la culture et du sport

Comptes 2011
Service des sports

Ville de Genève

Annexe 3

Exercice comptable	Désignation de l'objet	En francs	En nature	Total
2004	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2005	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2006	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2007	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2008	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2009	Genève Servette Hockey Club Association	145'000		145'000
2010	Genève Servette Hockey Club Association	149'500		149'500
2011	Genève Servette Hockey Club Association	149'500		149'500
2010	Association Genève Futur Hockey	750'000		750'000
2011	Association Genève Futur Hockey	500'000		500'000
2011	Association Genève Futur Hockey	500'000		500'000
2010	Genève Servette HC SA		310'000	310'000
2011	Genève Servette HC SA		310'000	310'000
Total général		2'919'000	620'000	3'539'000



C2011 – Commission des sports

Explications diverses – séance du 3 mai 2012

Groupe 365 – détail des subventions en nature

Les subventions octroyées par la Ville de Genève dans le domaine sportif sont des aides accordées à des tiers (associations, clubs, comité d'organisation, etc.). Elles peuvent revêtir un caractère financier et/ou une prestation en nature accordée à titre gracieux ou à des conditions avantageuses. Ces subventions en nature se caractérisent notamment par la mise à disposition d'une infrastructure, par une mise à disposition de personnel du Service des sports ou par un prêt de matériel.

Le détail des subventions concernant les gratuités se trouvent en page 184, 185 et 186 du compte budgétaires et financiers 2011. Ces subventions émanent du service des écoles, de la gérance immobilière municipale et du service des sports.

En ce qui concerne le Service des sports, les subventions en nature sont les suivantes :

Association genevoise de gymnastique CHF 10'000.- et concerne la mise à disposition de la salle d'entraînement du Centre sportif du Bois-des-Frères pour la gymnastique artistique.

AquaSynchro Genève CHF 16'680.- et concerne la 9^e édition de l'Aquacup synchronisée (CHF 8'000.- de mise à disposition de l'infrastructure (Piscine des Vernets) et CHF 8'680.- pour la mise à disposition de personnel).

Association Swiss Open CHF 22'045.- et concerne le Swiss Open 2011 de tennis en fauteuil roulant (CHF 11'000.- de mise à disposition de l'infrastructure, CHF 10'545.- (Centre sportif du Bois-des-Frères) pour la mise à disposition de personnel et CHF 500.- pour frais divers).

Association Genève Futur Hockey CHF 18'000.- et concerne la mise à disposition de l'infrastructure lors du tournoi international de hockey sur glace (patinoire des Vernets).

Genève-Servette HC Association Mouvement juniors CHF 7'002.- et concerne le loyer du bureau dans le hall piscine du Centre sportif des Vernets.

Club des patineurs de Genève CHF 2'626.- et concerne le loyer du bureau dans le hall piscine du Centre sportif des Vernets.

Geneva Challenger ATP 2011 CHF 413'100.- et concerne le Geneva Challenger 2011 (CHF 114'000.- de mise à disposition de l'infrastructure du Centre sportif de la Queue-d'Arve, CHF 186'700.- pour la mise à disposition de personnel et CHF 112'400.- pour frais divers).

Association Genève Marathon CHF 15'500.- et concerne le Marathon de Genève 2011 (mise à disposition de personnel).

Service des sports

Association « Pour y croire encore » CHF 62'630.- et concerne la Fête de l'Espoir 2011 (CHF 53'000.- de mise à disposition de l'infrastructure (Centre sportif du Bout-du-Monde) et CHF 9'630.- pour la mise à disposition de personnel).

Association d'usagers des Bains des Pâquis CHF 105'000.- et concerne la mise à disposition du site des bains des Pâquis

Badminton Club Genève CHF 6'840.- et concerne la soirée caritative de la Fondation Solibad (mise à disposition de personnel).

Genève Rink-Hockey Club CHF 16'780.- et concerne le championnat d'Europe M17 de rink-hockey (CHF 12'000.- de mise à disposition de l'infrastructure du Centre sportif de la Queue-d'Arve et CHF 4'780.- pour la mise à disposition de personnel).

Bicross Club Genève CHF 11'420.- et concerne le championnat d'Europe (CHF 8'000.- de mise à disposition de l'infrastructure du Centre sportif du Bout-du-Monde et CHF 3'420.- pour la mise à disposition de personnel).

Carouge Natation CHF 8'700.- et concerne la 3^e édition de Nager pour aider (CHF 4'000.- de mise à disposition de l'infrastructure de la piscine des Vernets et CHF 4'700.- pour la mise à disposition de personnel).

Genève Natation 1885 (Piscine des Vernets)

- **125^e anniversaire** CHF 14'156.- (*CHF 8'000.- de mise à disposition d'infrastructure et CHF 6'156.- pour la mise à disposition de personnel*).

- **Loyer du bureau hall piscine** CHF 18'382.-

Section natation :

- **Coupe de Noël** CHF 9'120.-

(pour la mise à disposition de personnel).

- **Championnats internationaux de Genève** CHF 46'540.-

(CHF 12'000.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 34'540.- pour la mise à disposition de personnel).

- **35^e Rencontres genevoises de natation** CHF 23'620.-

(CHF 8'000.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 15'620.- pour la mise à disposition de personnel)

- **Finales et super finale Challenge Tribune de Genève** CHF 7'560.-

(CHF 4'000.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 3'560.- pour la mise à disposition de personnel)

- **Championnat suisse de natation – grand bassin** CHF 38'810.-

(CHF 12'000.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 26'810.- pour la mise à disposition de personnel)

Service des sports

- **35° Rencontres genevoises** CHF 23'620.-

(CHF 15'620.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 8'000.- pour la mise à disposition de personnel)

Section plongeon :

- **Rencontres juniors des 6 nations de plongeon** CHF 9'000.-

(CHF 4'500.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 4'500.- pour la mise à disposition de personnel)

Section waterpolo :

- **Matches de waterpolo** CHF 24'500.-

(CHF 19'200.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 5'300.- pour la mise à disposition de personnel)

Natation Sportive Genève (piscine des Vernets)

- **Loyer du bureau hall** CHF 4'668.-

- **41° Meeting international** CHF 22'000.-

(CHF 12'000.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 10'000.- pour la mise à disposition de personnel).

- **Kids Cup** CHF 2'225.-

(CHF 1'200.- de mise à disposition de l'infrastructure et CHF 1'025.- pour la mise à disposition de personnel).

Société suisse de sauvetage CHF 2'626.- et concerne le loyer du bureau dans le hall piscine des Vernets.

Triathlon International de Genève CHF 52'180.- et concerne le Triathlon international de Genève 2011 (mise à disposition de personnel).

Hospice général CHF 58'270.- et concerne la gratuité des entrées (piscine des Vernets et de Varembeé) aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Service des sportsListes des partenaires engagés dans le « Golf urbain »

Partenaires	CHF		Contre prestation	En francs
TV Léman Bleu Publicité SA	15'000	soit	15'000	
022 TéléGenève SA	15'000	soit	5'000	10'000
François POTTU /Jean-J SEITZ Sarl	10'000	soit	10'000	
Sté Coopérative Migros-Genève	5'000	soit		5'000
Media One Contact SA / 1202 Genève	30'000	soit	25'000	5'000
Société de Publications Nouvelles SPN SA	15'000	soit	15'000	
CSM SA	10'000	soit		10'000
Total	100'000		70'000	30'000

Groupe 334 – détail des pertes sur débiteurs

Diminution de la provision pour les débiteurs douteux qui est ramenée à CHF 96'366.60 en 2011.

Liste voir annexe 1

Détail des subventions ponctuelles

Liste voir annexe 2

Détail des subventions liées au hockey sur glace

Liste voir annexe 3

Information liée aux prix d'accueil du tour de France

L'organisme chargé de vendre le tour de France cycliste reste très discret sur les prix pour accueillir le Tour. Selon les informations en notre disposition, les villes intéressées doivent déposer leurs candidatures auprès d'ASO (Amaury Sport Organisation), la société organisatrice, qui en élit une trentaine sur les centaines envoyées ! Pour accueillir l'arrivée du Tour de France 2011, le prix d'entrée pour une ville est d'environ 90'000€. Pour la ville de départ, la somme est légèrement plus faible. Le tarif descend alors à environ 55'000€. Les villes accueillant à la fois un départ et une arrivée paient environ 130'000€. A ce tarif de base, les prix peuvent ensuite s'envoler si on y inclut la sécurité, la décoration et encore les travaux sur la voirie (barrières, ligne d'arrivée et/ou départ, barrières de sécurité, etc.).

16 mai 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La proposition PR-955 a été examinée en une seule séance, celle du 14 mai 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Le présent document est établi sur la base des notes de séance de M^{me} Stéfanie Günther Pizarro qui a bien voulu me les transmettre en urgence, ce dont je la remercie. A noter que ces notes n'ont pas été approuvées par la commission, celle-ci ne se réunissant que lundi prochain. Nous nous contenterons donc, à ce stade, de regretter cet état de fait, et de rassembler les questions des commissaires comme les réponses des auditionnés lors de cette séance, à savoir: M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virginie Keller, chef du Service culturel, et de M. Gianni Dose, responsable du Contrôle interne de gestion.

Présentation

M. Kanaan rappelle que ces comptes sont ceux d'une année de transition et que le budget 2011 avait été voté sous la présidence de son prédécesseur. A part quelques rares écarts facilement explicables, les comptes sont le reflet du budget. Les services ont pris la mesure d'écarts plus importants notamment sur de grandes institutions culturelles muséales et sont en train d'en étudier la cause.

Après cette brève introduction, la commission a passé à l'étude page par page du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.

III. p. 97 – Culture et sport

Questions générales

Sur la divergence de dénomination des services d'un document à l'autre.

R.: Le Service des sports ayant été transféré au 1^{er} juin 2011 au département de la culture, pour autant la traduction des documents n'a pas été faite de manière intégrale. Il précise que, dans le budget 2012, voté par la commission des arts et de la culture en décembre 2011, ce sera fait et le sport sera intégré à la culture dans les deux documents.

Sur «la mise en place du projet interdépartemental de mise en place d'une base de traitement et de gestion des subventions municipales».

R.: Il s'agit d'un système de gestion qui ne concerne pas les critères d'attribution. C'est un logiciel qui a été développé qui sera compatible avec SAP permettant pour la première fois à la Ville de Genève de créer une transparence de l'information sur les subventions qui sont allouées par les différents départements. Ce module est actuellement dans une phase de test, mais l'objectif est de le mettre en place d'ici au 1^{er} janvier 2013.

Sur la difficulté de comprendre le fonctionnement d'institutions subventionnées par la Ville et par l'Etat dans la mesure où 1) les comptes 2011 du Canton ne sont pas disponibles (seuls ceux de 2010). 2) La LIAF ne s'applique pas à la Ville. Dans la perspective où l'Etat et les communes, la Ville en particulier veulent travailler davantage ensemble, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire, non seulement au niveau horizontal mais aussi au niveau vertical, en vue d'une vraie transparence des comptes?

R.: Problème N° 1: La base de donnée de la Ville n'est pas compatible avec celle du Canton, ni d'ailleurs avec celle des communes, des partenaires privés, Pro Helvetia, ou même la Loterie Romande. Chacune de ces collectivités publiques a un système informatique différent et a priori pour l'instant le système que la Ville développe et pour lequel un crédit de un million a été voté il y a quelques mois, ne sera pas compatible avec celui du Canton. Donc pas possible d'avoir une vision d'ensemble du point de vue des subventionnés. Pour exemple, si l'on veut connaître la grille complète des subventions pour l'OSR pour les dix dernières années, on est obligé de faire ce travail à la main!

D'immenses progrès ont été faits lorsque le formulaire commun de demande de subvention a été créé en concertation avec l'Etat et la Loterie romande et qui est disponible sur tous les sites. Séances de travail se poursuivent avec le service cantonal de la culture et la Loterie.

Sur la LIAF, la LAC laisserait une certaine autonomie aux communes. En revanche dans l'esprit, même si les outils ne le permettent pas et la loi ne l'oblige pas, il y aurait du sens à travailler ensemble mais cela va très lentement.

III. p. 100 ss – Direction de la culture et du sport

III. p. 104 ss – Service administratif et technique

III. p. 108 ss – Promotion culturelle

III. p. 109

Concernant les partenariats pour les campagnes de communication et leurs implications financières.

R.: Deux partenariats ont été conclus avec Passion culture et Scène magazine. L'idée est de diminuer les annonces presse pour être plus dans des partenariats à long terme. En discussion: Go out (feu M. Chevrolet). Certes il y a un coût (annonces) compensé par une augmentation de lisibilité lorsque nous obtenons en plus un certain nombre de pages rédactionnelles consacrées à nos manifestations. C'est un échange qui se fait sur le budget du SPC.

La Ville s'alimente aussi de la collaboration entre Léman Bleu et TV8 Mont Blanc.

Autre exemple: Le Pass'danse rassemble Arsenic à Lausanne, Château Rouge Annemasse et les institutions de la Ville. Toute la promotion est faite par l'ensemble des partenaires.

Sur la politique générale du département en ce qui concerne la promotion possible ou impossible à faire en partenariat avec Geneva Tourisme/Congrès – un monde en soi? – avec les guides.

R.: Très bonne question. En effet, pas de coordination avec tout ce qui a trait au tourisme, sinon très occasionnellement. L'Office du tourisme/Congrès reconnaît qu'il ne vend pas Genève sous l'angle ville de culture. Il vend ville de congrès, ville de shopping, ville internationale, ville de transit vers le tourisme alpin. Mais la culture, c'est de la musique d'avenir, nous le souhaitons en tous cas. Pour entrer en discussion à ce niveau-là cela implique aussi une coordination pour les musées genevois, publics et privés (env. 40). Une Journée internationale des musées (week-end du 19-20 mai) se met en place avec l'organisation faîtière qui les regroupe tous, ainsi qu'une première nocturne (la Nuit des musées) dans le cadre du festival Mapping.

Sur l'opportunité de prendre directement contact avec la Fondation du tourisme, dirigé par M. Unger, pour qu'il y ait une véritable promotion culturelle et sportive.

R.: Démarche qu'il est prévu d'établir de manière conjointe avec M. Maudet.

III. p. 112 ss – Service culturel

Sur la Fête de la musique et la diminution du nombre des stands aux associations ou le déséquilibre entre certaines zones superdenses et d'autres quasi vides.

R.: Remarque entendue.

Sur la scène Ella Fitzgerald: Y a-t-il une nouvelle convention?

R.: Pas l'intention de modifier les conditions générales d'organisation de la scène Ella Fitzgerald & Scène Jazz cet été, mais mise au concours l'année pro-

chaîne pour un tournus de 3 ans. Ce poste est destiné à une entité autonome, à une association, qui a pour mandat d'organiser les concerts et trouver des subventions conjoints ailleurs.

P. 113, 5^e paragraphe

Sur la mise en place de l'association du Théâtre des Grottes et ses activités. Qui, comment?

R.: Celle-ci est actuellement en gestion directe du DC pour deux ans afin de tester la formule suivante: mettre à disposition la scène et la salle de 50 places à de jeunes troupes théâtrales à un prix modique (pas de location, facturation des fluides, nettoyage) mais sans subvention, en réponse à la question du colloque «C'est déjà demain» sur les actions du DC en faveur de la relève. Dans les faits, les jeunes artistes ont besoin d'une scène peu coûteuse pour faire leur première création.

Bilan: Le style de la sale, mignonne, assez classique, ne correspond pas au développement de performances contemporaines. Les programmes tendent davantage vers des soirées stand up ou one man/woman show, plus tendance.

Conclusions de ces deux ans d'expérience d'ici la fin de l'année.

Sur les nouvelles collaborations avec la Ville de Lausanne.

R.: L'objectif est de renforcer la dimension romande des arts de la scène et des arts vivants en collaboration avec M. Grégoire Junod, nouvellement entré aux mêmes fonctions que M. Sami Kanaan.

Des conventions bipartites ou tripartites sont en gestation et/ou sur le point d'être signées. Nous y voyons l'opportunité de créer un mandat sur les outils de rayonnement du Théâtre romand.

Est-ce que Avignon serait alors une bonne scène de rayonnement ou vaut-il mieux organiser des résidences à Paris? Theaterspektakel Zürich? Questions en cours.

Créer des événements communs où les gens se déplaceraient volontiers d'un endroit à l'autre.

M. Kanaan s'est rendu officiellement à Vidy en novembre dernier. C'était la première fois qu'un magistrat genevois s'est déplacé à Lausanne... Les autorités lausannoises en étaient très touchées.

Devenir coproducteurs d'événements qui pourraient être accessibles aux publics genevois et lausannois par exemple en alternance sur deux jours, est à l'étude.

A noter que, si Lausanne a la Manufacture, Genève a les institutions. Exemple de Dorian Rossel qui a fait une résidence à la fois à Vidy et à la Comédie – Il y a de fait un potentiel réel de rayonnement.

Sur les collaborations avec le canton: Rencontres régulières, institutionnalisées entre les chefs de département? Politique commune du Canton et de la Ville? On peine à sentir un souffle commun...

R.: Collaborations nombreuses mais, en terme de politique culturelle, pas de concertation. Cela changera si la loi sur la culture passe. La concertation = principe fondamental – article 4, qui devrait l'emporter sur tous les autres principes. Une première feuille de route se dessine avec M. Charles Beer qui devrait sortir avant l'été pour systématiser la collaboration à long terme.

III. p. 114

Sur la convention passée avec Anne Bisang Productions.

R.: M. Sami Kanaan rappelle qu'il s'agit d'une convention de subventionnement passée avec une compagnie, pas de rémunération d'une personne, laquelle agit sur 2 ans: Une première manifestation aura lieu à la rentrée 2012 sur une des scènes genevoise. Donc la condition satisfaite. Rappelle aussi que les montants ne font pas partie des montants les plus élevés. Toutefois cela crée un précédent, qu'en sera-t-il d'éventuelles demandes semblables?

III. p. 116 ss – Conservatoire et Jardin botanique

L'institution a été honorée d'un prix du livre de montagne en France sur sa publication Edelweiss faisant suite à une exposition.

III. p. 117

III. p. 120 – Musée Ariana

Sur l'autonomisation de l'Institution et les importants dépassements de charges (plus d'un million). Etait-ce une décision judicieuse de votre prédécesseur?

R.: D'un point de vue de la mise en valeur de l'Ariana, patrimoine exceptionnel au niveau suisse et européen, l'autonomisation est une excellente décision. La visibilité et le rayonnement ont augmenté.

Le revers de la médaille étant que cette décision a été prise sans mesurer toutes les conséquences administratives et budgétaires. La séparation avec le MAH s'est faite au détriment de ce dernier. La Ville pousse actuellement les deux institutions à un maximum de synergies, mais tout n'est pas réglé.

Ce qui manque encore à l'Ariana pour 2013: 1) fonds pour des expositions temporaires. 2) 1 poste d'administrateur.

III. p. 122 ss – Musée d'art et d'histoire

III. p. 123

Sur les importantes donations qui ont été faites et les conséquences financières en termes de mise en valeur de celles-ci.

R.: Il est exact de relever que les donations génèrent aussi des charges, plus ou moins conséquentes selon la convention établie. Il y aura bientôt un inventaire exhaustif des conventions. Les charges générées pourraient, selon les cas, pousser le Conseil administratif à devenir plus sélectif.

Concernant la donation Varenne, celle-ci est un bon exemple de bonne opération, qui nous a permis d'acquérir quelques objets de très grande valeur en excellent état.

Sur la Maison Tavel

R.: Au moment du dépôt d'un crédit d'étude, une démarche parallèle de demande d'autorisation a été déposée pour gagner du temps, avec les réserves d'usage. Le projet tel qu'il a été examiné par la commission des travaux a donc été déposé à l'Etat (sinon pas d'avis de la CMNS), il devra être adapté.

La suite des notes de séances est touffue... (*Note de la rapporteuse.*)

Sur le nouveau projet du MAH et ses éventuelles incidences sur les frais de fonctionnement.

R.: La question des futurs frais de fonctionnement vaut pour l'agrandissement et la restauration de tous les musées, par exemple du MEG. La question est suivie de près.

III. p. 126 ss – Musée d'ethnographie

III. p. 130 ss – Muséum d'histoire naturelle

III. p. 134 ss – Bibliothèques et discothèques municipales

III. p. 135 ss – Bibliothèque de Genève

III. p. 138

Sur la procédure d'engagement de la nouvelle direction. Sur les perspectives de coopération, collaboration, remises de la BGE au Canton.

R.: CB conduit la procédure de nomination. Elle a reçu 25-30 candidatures. Une commission de sélection a été constituée, à laquelle participent une représentante de l'Uni, en l'occurrence la vice-rectrice de l'Université, et des membres

d'autres bibliothèques cantonales. Cette commission a fait une présélection, six personnes auditionnées il y a trois semaines. Espère que la décision tombera rapidement.

Sami Kanaan a eu une séance avec le Recteur de l'Université: tour d'horizon sur l'ensemble des liens, projets communs qui lient l'Université avec la Ville de Genève. But: favoriser la rénovation d'Uni Bastions et la constitution d'un dépôt patrimonial commun sous la BGE. Feuille de route en discussion avec Charles Beer.

IV. p. 3 – Suivi des coûts des manifestations

La Ville est à vous

Sur la montée des charges 2009-2011 qui passe de 669 000 à 826 000 francs?

R.: Cette manifestation est passée de 3 quartiers à 14. Manifestation qui a connu beaucoup de succès. N'est plus dans le département du Service culturel mais chez M^{me} Salerno.

Sur l'explosion de la demande. Comment réagit le Conseil administratif? Souci de rester dans une enveloppe budgétaire, réduction des coûts, mutualisation des moyens pour éviter ces dépenses exponentielles?

R.: Il ne s'agit pas de dépenses exponentielles si l'on considère l'augmentation du nombre de quartiers. Mais le Conseil administratif doit se tenir à des budgets. La municipalisation d'un poste de coordinateur, les frais de sécurité. A un moment donné l'administration ne pourra pas multiplier la mise à disposition du matériel technique et du personnel. L'augmentation des quartiers ne pourra continuer à ce rythme.

p. 7 – La Fureur de lire

Sur l'augmentation de la durée de la manifestation et l'augmentation des coûts entre 2008-2011 qui passé de 571 000 à 779 000 francs?

R.: Plutôt une situation exceptionnelle: L'édition 2011 n'a pas pu avoir lieu à la salle Pitoëff, donc il a fallu créer un projet différent, en l'occurrence à la salle du Faubourg, mettre en place une nouvelle scénographie, amener l'équipement technique car le bâtiment n'était pas très adapté. Cela a coûté de l'argent. Aussi dû à la collaboration avec Saint-Gervais pour faire revivre les pièces policières radiophoniques sur le thème du polar, 3 lieux + une grande signalétique.

En terme analytique: augmentation des coûts directs, fonctionnaires ont travaillé plus, leurs nombre de jours ont augmenté: 100 000 de plus. Coût indirects: 30 000 de plus.

Cela dit, la Fureur de lire était sous-dotée. A chaque fois, il fallait aller chercher des fonds complémentaires dans d'autres lignes. Dimension pédagogique.

V. p. 22 – Objectif 12: Culture (engagements d'Aalborg)

Sur le programme Aalborg (avril 2011) centré principalement sur un sujet très précis: l'accès de l'offre culturelle aux handicapés.

R.: Ce programme va être mis à jour sous la nouvelle législature. M^{me} Salerno opère un suivi. Le programme handicap et culture se poursuit, dans le cadre de l'année Rousseau avec toute une série d'actions – vidéo guides, audio guides, visites guidées. Avons reçu un soutien financier du Bureau fédéral de l'égalité, de Pro Helvetia, ainsi qu'un appui dans le domaine médiation centré sur cette même thématique.

Un second objectif très important a été développé grâce aux engagements d'Aalborg, c'est l'objectif de déontologie, notamment par l'engagement d'un juriste spécialisé reconnu sur le plan international (M. Negri) permettant de présenter une réelle politique d'acquisition responsable. Il convient de mettre l'accent sur l'importance de ces engagements d'Aalborg sans lesquels la Ville n'aurait pas eu les moyens de financer ces projets. Genève peut en outre se féliciter d'être la première à avoir une commission de déontologie, intégrée librement au sein du MAH.

Sur la communication du Conseil administratif sur ces réalisations positives.

R.: Ont déjà donné lieu à une conférence de presse. Cela devrait se renouveler, notamment lorsque le travail de déontologie sera en phase terminale. Les résultats seront communiqués dès l'automne prochain.

Sur le financement du surtitrage.

R.: Concerne les visiteurs mais, dans la mesure où Handicap et Culture fait partie d'Aalborg: on développe aussi ceux-ci pour des personnes à handicap auditif afin de faciliter leur accès à une pièce de théâtre.

Genève a reçu le prix d'innovation de la Fédération suisse des sourds.

VI. p. 11 ss – Département de la culture – Liste des subventions ponctuelles en francs

VI. p. 14

Le moment est venu de réentamer la discussion (automne 2011) autour du flou artistique sur les fonds généraux (musique, théâtre et autres). L'attribution de ceux-ci pour des «activités annuelles» n'est-elle pas une dérive? Ne doivent-ils pas être réservés au soutien de projets ou d'associations qui n'ont pas de

lignes et qui n'auraient pas d'accès à une aide autrement? Qu'est-ce qui retient le Conseil administratif de proposer une ligne et de passer plus systématiquement une convention?

R.: Sami Kanaan assure que cela fera partie des objectifs 2013 que de résorber ce flou. Ex: Association Vortex, Cave 12, etc. reçoivent une subvention pour organiser des concerts à l'année.

Il ne s'agit pas de créer une ligne parce que ces subventions ne sont pas garanties d'une année à l'autre. Tant qu'il n'y a pas de volonté politique de renforcer ces aides, on préfère les garder dans les fonds généraux. Cela laisse une liberté aux subventionnés de demander des montants différents d'une année à l'autre en fonction de leur activité.

Dans le domaine de la musique, il s'agit souvent d'une série de concerts. On pourrait mettre: série de concerts annuels. Dans certains cas il y a convention, dans d'autres pas. Exemple: Malandro. Pas très parlant, parce que le nom des œuvres et les lieux de tournée n'apparaissent pas.

En supplément vient le rayonnement d'une œuvre qui suscite un financement complémentaire – Am Stram Gram, au bénéfice d'une convention + soutien 30 000 demande complémentaire aide à la tournée.

Par exemple: Foowa invité à la Fenice de Venise – lieu très prestigieux – ne peut pas payer avec sa convention la coproduction du spectacle, donc aide supplémentaire. Admet que la lecture est difficile: tout n'apparaît pas dans les détails pour chaque cas particulier.

La discussion se poursuit sur le fait que, s'il est compréhensible qu'une nouvelle compagnie, qui n'apparaît pas encore à la ligne, a besoin de fonds pour démarrer, elle apparaisse dans les fonds généraux. Mais est-il normal que des compagnies confirmées telles que Confiture ou un quatuor bien implanté comme Terpsychordes soient depuis des années aux fonds généraux? N'aient pas leur ligne? Quel est le critère? Ne serait-il pas utile de fixer une limite à l'expérimentation afin qu'elle ne devienne pas un acquis, une habitude de flou?

R.: La limite que le Conseil municipal et le Conseil administratif a choisi de fixer il y a 10-15 ans, c'est la convention = cadre contractuel avec les autorités, qui donne une sorte de sécurité sur 4 ans. Le Canton quant à lui a passé des conventions qui ne sont pas renouvelables, et met précisément des limites dans le temps. Pro Helvetia ne veut pas mettre de limite dans le temps, la Ville non plus. La convention renouvelable = soutien du travail de l'artiste sur la durée.

Actuellement 50 à 60% des aides aux fonds généraux font l'objet de conventions (danse, théâtre). L'augmentation des fonds généraux serait bienvenue... Problème: si trop de conventions plus d'argent pour la relève. Les conventions se font

aussi avec d'autres partenariats (Canton, communes, Ville de Lausanne, etc.). Il faut remplir un certain nombre de conditions pour qu'un artiste puisse bénéficier d'une convention soit fédérer et trouver d'autres fonds que ceux de la Ville.

Sur la question de savoir comment une institution déjà largement dotée à la ligne apparaît encore aux fonds généraux pour activités annuelles? On peut lire explicitement dans le règlement d'attribution de subvention à la création théâtrale indépendante que «les projets prévus dans le cadre des saisons des institutions théâtrales dotés de moyens de productions propres (La Comédie, Le Poche, Le Grütli, Le Loup, Am Stram Gram, Saint-Gervais) ne peuvent bénéficier de compléments de subventions relevant de la ligne budgétaire destinée au soutien au théâtre indépendant?»

Ne leur attribuez-vous pas des sommes qui empêchent la relève d'émerger. S'ils manquent de moyens, pourquoi ne pas passer par une réévaluation de leur ligne?

R.: Sami Kanaan assure que la situation sera régularisée. Dans le rapport 2013, cette allocation régulière va être transférée sur la ligne de Saint-Gervais.

En complément d'information, les 200 000 francs de Saint-Gervais sont pour les 7 compagnies genevoises de jeunes qui sont en résidence à Saint-Gervais. Idem pour le Théâtre du Loup qui programme les jeunes troupes locales. Il s'agira donc de régulariser la situation en attribuant l'argent de la ligne des indépendants à la ligne des théâtres pour leur permettre d'avoir la maîtrise de la situation.

Sur les collectifs, tels que le Galpon et la Parfumerie que l'on retrouve sous la dénomination du collectif tandis que chacune des compagnies du collectif fait déjà une demande séparée? Pour le conseiller municipal novice, on noie le poisson. On cache sous des noms différents une même subvention. Comment comprendre ce que chacune de ces structures reçoit globalement et combien elles pèsent sur la Ville?

R.: On les retrouve partout parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour fonctionner... la dotation de base pour le Galpon, par exemple, ne suffit pas pour gérer une saison, donc ils en viennent à fonctionner au projet.

Oui, mais en terme de transparence de l'argent public, est-ce acceptable? Pourquoi certains y sont astreints plus que d'autres? Pourquoi chaque franc versé n'exige-t-il pas une présentation lisible de l'argent versé pour le commun des mortels? Comment se fait-il que l'on soit si exigeant envers les contribuables et si peu envers certains subventionnés?

R.: Il faudrait augmenter certaines dotations de base – sujet délicat – et vous verrez déjà quelques rectificatifs au budget 2013, notamment pour le Loup et Saint-Gervais.

Sur la question des sommes en augmentation reçues en 2011: 140 000 + 200 000 = 340 000 francs. Il a été inauguré en juillet 2011. S'agit-il de 340 000 francs pour 6 mois?

R.: Sami Kanaan explique que c'est une allocation particulière de son prédécesseur sur l'enveloppe mise à disposition pour la construction du Galpon, pas pour la programmation. C'est une subvention à la construction, exceptionnelle et unique.

Sur une demande de subvention complémentaire de la part du Galpon pour se mettre aux normes?

R.: Le Conseil administratif considère que la Ville a déjà fait un effort considérable et incite à présent le Galpon à trouver des subventions ailleurs (Fondations privées, Loterie romande). La FPCE – Fondation pour la culture émergente avec la Fondation Wilsdorf pourraient éventuellement entrer en matière. A suivre.

Sur un problème particulier non encore résolu à ce jour d'exploitation de ce lieu hors normes (feu, etc.).

Pas de réponse...

A quoi correspondent les subventions ponctuelles suivantes:

- p. 16 l'ex fonds Regio – 50 000 francs;
- p. 20 Corodis – 35 000 francs.

R.: Corodis a son assemblée générale vendredi 18 mai. Elle reçoit de la Ville une subvention annuelle dont une partie va pour l'aide à la tournée en Suisse romande. Cette subvention est prise sur le fonds des échanges et tournées. Pour Regio, c'était la même chose: une subvention annuelle récurrente.

P.17 Fonds général de la danse – Alias Cie – subvention unique extraordinaire?

R.: Alias est l'une des plus grandes Cie de danse à Genève, en résidence à Meyrin. Celle-ci est au bénéfice d'une convention sur 4 ans, conjointement avec le Canton, Pro Helvetia, Meyrin et la Ville de Genève.

Comptes budgétaires et financiers 2011

Position 309: autres charge de personnel: augmentation de 4292%. De quoi il s'agit – allocation familiales?

R.: Il s'agit des frais de formation, pas planifiable à l'avance, pas budgété, d'où décalage.

Quid au niveau de la protection, sécurité des musées?

R.: Voir positions 314 et 318 contrats d'entretien et rondes de nuit qui sont refacturées à la Ville.

Position 367 – subventions accordées – étrangers.

R.: Rousseau – subvention pour respecter le plan comptable.

Position 301 – Réduction de 14% du traitement du personnel.

R.: Postes votés et non utilisés d'agents de sécurité préventive. 10 postes et 5 utilisés.

Question générale sur le résultat – 8 millions de charges d'écart sur les comptes, en revanche 5 millions de revenus – explications sur les gros déplacements des charges – 3,4 millions.

R.: 3 millions c'est beaucoup, mais ce n'est 1,5% de la masse budgétaire du département. Les dépassements ont augmenté oui, mais les revenus aussi.

3 facteurs qui permettent de comprendre le dépassement de 3,4 millions, principalement dû aux amortissements de:

- 1) MAH, Tavel;
- 2) MHN – peu de contrôle de la part du Conseil administratif;
- 3) Voir aussi ligne 301: autonomisation de l'Ariana.

Voir ligne 331 pour les amortissements.

Maison Tavel – p. 97 – dépassement de 3,5 millions, rien n'a été budgété (réf. pages vertes).

P. 91

Quid des subventions acquises – cantons: 170 000 francs.

R.: C'est la part que la Ville verse pour l'accès à la promotion culturelle.

Service culturel: un million de charges supplémentaires, compensés par moitié par des revenus.

R.: Il y a eu l'année passée mise en place du fonds intercommunal (cf. loi du Grand Conseil qui a donné le FEC – fonds équipements – et qui est géré maintenant par le fonds ACG. Ils ont décidé de consacrer un million à la culture. Les communes peuvent présenter des projets et obtenir des subventions pour ces projets. Il doit s'agir de projets intercommunaux. Le Service culturel a servi de transit plusieurs fois cette année pour ce genre de projets

Ex: Pour le Festival Antigél, par exemple, qui implique une vingtaine de communes, octroi 350 000 francs. Ce fonds arrive au Service culturel et ressort immédiatement pour aller à Antigél. Donc le fonds ne fait que passer par le Service culturel. Il figure en recettes et en dépenses, ce qui donne l'impression qu'il y a eu plus d'argent dépensé, mais argent qui n'a fait que transiter. Voir aussi 200 000 francs pour la Bâtie, 200 000 francs de la proposition de l'Usine.

P. 92

Sur la Fête de la musique: il y a eu 135 000 francs de budgété alors que recettes de 168 000 francs. Voudrait savoir si cela a trait aux locations de stands.

Par ailleurs ligne 318, qu'en est-il de l'augmentation de 760 000 à 964 000 francs soit au total: 203 000 francs?

R.: Il s'agit du projet piano – mandat particulier.

Sur le constat qu'il y a nettement moins de stands. Pourrait-il y avoir plus de location de stands, pour augmenter l'argent qui entre dans les caisses de la ville?

R.: La plupart des stands sont à vocation associative, donc ce n'est pas la Ville qui bénéficie de cet argent qui va directement aux associations. Il n'y a pas eu moins de stands en 2011 par rapport à 2010. Ils sont peut-être répartis différemment.

P. 93-106 – Fonds d'art contemporain

P. 146 ss Récapitulation des subventions par département, prestations en nature non comprises.

P. 150 ss Détails des subventions

P. 151

Cellule 3106000 – Service culturel – ligne 362 – communes: soutien aux échanges et tournées. D'où proviennent les 4000 francs?

R.: Il s'agit d'un montant qui a été versé via une commune autre. Les échanges et tournées sont normalement sous 365, en l'occurrence du soutien au Pass danse que la Ville de Genève verse à la commune de Meyrin.

Concernant Musique en été (scène Ella Fitzgerald et Jazz-Festival), l'augmentation en 2010 et 2011 de 50 000 francs dans quel but?

R.: A vérifier – 2010 année où indexation a été votée de toutes les associations?

P. 152

A quoi correspond le chiffre négatif (– 3200 francs) des Cercles de trompe de chasse «Le Daguet»?

R.: Réponse par écrit (sans doute s'agit-il d'une erreur).

P. 153

Quelles dépenses couvrent les 300 000 francs qui figurent dans la ligne intermittents domiciliés en Ville de Genève?

R.: Rappelle que le fonds intermittents du spectacle a été créé il y a quelques années par les autorités vaudoises, lausannoises, Ville de Genève et Canton. Il a été séparé il y a 2 ans entre les 2 cantons (Genève et Vaud) pour plus de clarté dans son fonctionnement. Il a été repris par l'association action intermittents. Il a été augmenté en 2011 par le Conseil municipal et par le Grand Conseil, part paritaire Canton-Ville, 150 000 et 150 000 francs, aujourd'hui 300 000 et 300 000 francs – Ville + Canton. C'est un fonds qui sert à la création d'emplois dans le domaine de la culture. Y ont accès les intermittents qui ont cotisé un certain nombre de mois de travail, à qui il manque un certain nombre de mois de cotisation pour pouvoir réactiver leur droit au chômage. Mécanisme complexe, réf. document de M. Cebereza... voir site action intermittents pour aller voir le règlement.

Combien de personnes par années?

R.: Pas de chiffre en tête. Voir le rapport d'action intermittents – plusieurs dizaine, essentiellement dans les domaines du théâtre et de la danse. Réf. document disponible sur le site d'action intermittents.

Question de compréhension sur plusieurs libellés (p. 153) 365/366... fonds général danse – d'une part l'écart de 333 000 francs.

R.: 366/365 servent à séparer les personnes physiques et les associations – la séparation est un peu arbitraire.

Les écarts sur le fonds général danse, 350 000 francs, sont liés au fonds intercommunal qui a transité dans le fonds du Service culturel. Idem écart 200 000 francs Festival Bâtie.

Pour le fonds de soutien aux échanges et tournées en diminution de 9500 francs au 365 et on le retrouve au 366... Cela veut dire que l'on aura aidé plus de personnes que d'associations.

P. 153

L'Usine et Bâtie – 2 écarts de 200 000 francs non budgétés?

R.: Pour l'Usine: la proposition pour l'anniversaire des 20 ans de l'Usine, votée par le Conseil municipal en cours d'année, n'avait pas été budgétée.

Pour la Bâtie: il s'agit du fonds intercommunal (l'argent que les communes verse à la Ville) qui a transité une fois encore par le fonds du Service culturel et qui est reversé à la Bâtie.

Récapitulation des charges et revenus liés aux subventions en nature

P. 168 ss

P. 169

Sur Voix de fête et la mise à disposition gratuite du Palladium.

R.: Rappelle que la Ville est en plein audit avec cette association – voir, si l'audit le permet, en décembre 2012 de voter le budget de Voix de fête.

Sur la présentation des comptes de l'Usine p. 168 – scène culturelle – rubrique 165, divers ateliers de l'Usine: 166 000 francs, p. 169 – institutions privées – on retrouve l'association de l'Usine: 453 000 francs, auxquelles s'ajoutent des prestations – sans subventions en nature, uniquement financières. Y a-t-il un endroit dans le rapport où on a une vue d'ensemble sur la totalité des subventions pour une association?

R.: Rend attentif au fait que cette subvention ne va pas à l'Usine mais aux ateliers qui appartiennent au département de la culture, qui se trouvent dans le bâtiment de l'Usine, mais qui n'ont rien à voir avec l'association de l'Usine – Il y a des concours tous les trois ans pour attribuer les ateliers à des artistes (15 ateliers). Il y a aussi le théâtre de l'Esquisse qui travaille avec des handicapés dans un des ateliers. Locaux qui n'ont rien à voir avec l'association de la Ville. Il s'agit également de l'association Autrement Aujourd'hui qui est rattaché au Service culturel.

Sami Kanaan avoue qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble par subventionné. Il faudrait faire un tableau supplémentaire avec les comptes des subventionnés. Mais comme il y en a beaucoup (200-300), c'est difficile...

Le cas de l'Usine est-il le seul?

R.: Non. La maison des Arts du Grütli abrite aussi beaucoup d'associations différentes (Fonction cinéma, le théâtre, ateliers d'artistes, etc.)

Un commissaire se demande à propos des ateliers de l'Usine s'il ne faudrait pas réfléchir à une suggestion: avoir une association de bénéficiaires plutôt que l'association du lieu où ils sont hébergés. Pour éviter cette confusion. Idée que retiennent les services pour 2013.

P. 170

Sur diverses gratuités de salles de gym, salle communales – 9432,50 francs. S'agit-il de la mise à disposition de salles communales pour les partis politiques? A quoi correspond cette allocation?

R.: Cela ne peut pas être pour les partis politique, il s'agit forcément d'une affectation culturelle.

A quoi correspond Fête de Genève 50 000 francs?

R.: Il s'agit de la mise à disposition de la scène Ella Fitzgerald qui est comptabilisée.

Comment se fait le calcul: 50 000 divisé par 3 (jours)?

Répond qu'il faut compter le personnel et le matériel, pas seulement la location de la scène. C'est un chiffre arrondi.

P. 170

P. 192 – Investissement et amortissements

P. 196 – Crédits en cours

P. 201 – Crédits terminés à l'année

P. 204 – Crédits terminés avant l'année

P. 249 – Personnel occupé par l'Administration municipale

Explication sur les écarts de postes (9,7) et les postes vacants (41,2).

R.: Voir p. 253 pour les détails.

R.: 4% c'est la norme pour les postes vacants: sur à peu près 1500, il y a un roulement du personnel de 4% dû à la gestion et qui est usuel dans la plupart des départements. Comme on arrête les comptes à une certaine date, il y a des processus de nomination qui sont en cours (lancés mais pas encore abouti à une nomination).

Total des postes vacants: Sur 41,2 il y a 20,3 de postes à plein temps, 13,7 en cours de nomination et 3,4 postes bloqués (ex: huissière à l'Alhambra, bloqué pendant la rénovation; MEG poste bloqué jusqu'à la réouverture). Réorganisation ou rénovation derrière ces postes bloqués.

Sur les écarts de postes.

R.: pas très lisible – Il y a toujours un mixe entre les vrais transferts de postes (poste en SAP qui va d'une institution à une autre) et l'utilisation des disponibilités budgétaires. C'est tout un travail de détective pour retrouver la source du chiffre qui apparaît dans le rapport. Exemple à la direction: écart de 1,4 poste: en

2011, poste de Jeanne Pont, qui est passé de la Direction au SPC (responsable pour la POP et pour la médiation). Pour une question de cohérence, plutôt que de la laisser à la direction, elle a rejoint l'équipe qui s'occupe de l'accès à la culture.

Sur les postes temporaires: comment lit-on l'écart de 4,3 millions entre le budget et les comptes 2011?

R.: Regarder le détail p. 253 par département et service. Il s'agit d'un dépassement: remplacement de personnel fixe en cas de maladie. Une partie de l'explication serait: quand les gens sont en congé maladie longue durée, car la Ville a un système d'auto-assurance, il n'y a donc pas d'assurance de perte de gain en cas de maladie. Les gens continuent à recevoir leur salaire, mais il n'y a pas comme dans les entreprises privées, d'argent reçu en compensation. Il s'agit donc d'une vraie charge en plus pour la Ville. Certains postes sont repourvus, d'autre pas. Ça dépend. M^{me} Salerno est en train de réfléchir au passage à une assurance perte de gain.

Phénomène supplémentaire, spécifique au département de la culture, lié au prêt-financement. Vu qu'il y a beaucoup de recherche qui se fait dans les institutions, les fonds de recherche viennent souvent d'externes (fond national, fondation) qui versent des sommes qui vont sur des comptes de prêt-financement. Cela permet en contrepartie avec l'argent qui rentre, d'engager des auxiliaires. Dans les comptes cela figure en dépassement, mais cela figure aussi dans les recettes.

Deux phénomènes qui amènent à ces dépassements: coût remplacement de personnel + prêt-financement.

La commission a arrêté là ses travaux. L'approbation des notes de séance et la prise de position des groupes étant agendées au lundi 21 mai.

La rapporteuse vous prie de l'excuser de toutes les imprécisions orthographiques et grammaticales que vous trouveriez dans ce document rédigé à la hâte dans le but de vous le faire parvenir au plus tôt.

*21 mai 2012***Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011.****Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.**

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 16 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg pour une partie, et de M^{me} Maria Pérez pour l'autre, pour examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 et les comptes budgétaires et financiers 2011 du département des constructions et de l'aménagement. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude des comptes 2011 par un examen page par page des deux documents qui le constituent, à savoir le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 et les comptes budgétaires et financiers 2011.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement sur le chapitre «Constructions et aménagement» du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, soit les pages III-64 à III-93, en parallèle avec les pages 75 à 83 des comptes budgétaires et financiers 2011. Puis la commission a accordé son attention sur les sections des comptes budgétaires et financiers 2011 consacrées au détail des subventions (prestations en nature non comprises) en pages 149 et 150, et au tableau récapitulatif des amortissements 2011, puis au détail des investissements – crédits votés dans l'année, crédits en cours, crédits terminés dans l'année et crédits terminés avant l'année, en pages 191 à 210.

Certaines réponses sont attendues par écrit et doivent être complétées par le département des constructions et de l'aménagement. Au vu des délais impartis par la commission des finances et compte tenu du fait que la commission des travaux ne se réunira pas avant l'audition du département par celle-ci, ces réponses seront fournies lors de l'audition dudit département en commission des finances.

Séance du 16 mai 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-65

Un commissaire souhaiterait faire le point sur les recours présentés par la Ville de Genève contre des autorisations de construire ne respectant notamment pas les pourcentages de logements sociaux prévus dans les plans localisés de quartier (PLQ) en force, en rappelant que le Conseil municipal avait soutenu l'inscription en légende des PLQ des pourcentages des différents types de logements prévus. M. Pagani explique que la Ville présente, en premier lieu, des recours lorsque les pourcentages de logements prévus par les PLQ ne sont pas respectés; ainsi le Tribunal fédéral a donné raison à la Ville de Genève dans le dossier de la Chevillarde. En deuxième lieu, dans le cadre de la loi sur les logements d'utilité publique (LUP), la Ville procède au cas par cas. Ainsi, il évoque le PLQ des chemins Doctoresse-Champendal et de la Florence, où il s'est battu personnellement pendant deux ans pour obtenir 43% de logements sociaux dans le contexte de la loi sur les LUP qui n'en exige que 30%. M. Pagani mentionne d'ailleurs qu'il a été auditionné récemment par une commission du Grand Conseil. Il espère convaincre les députés de modifier cette loi qui produit des effets catastrophiques.

Comptes budgétaires et financiers 2011, 2001000-306, Prestations en nature, page 75

En réponse à un commissaire, M. Macherel explique que les prestations en nature inscrites aux comptes de la direction départementale désignent notamment des remboursements de frais de lunettes accordés aux collaborateurs.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-68, Mission 2 «Développement des priorités stratégiques», 24 «Mise en œuvre de la politique des ressources humaines du département»

Un commissaire souhaiterait une information sur les changements envisagés dans l'organisation des services du DCA, plus particulièrement suite aux changements intervenus au Service d'architecture. M. Pagani répond que, suite aux changements récents à la tête de ce service, il souhaiterait réfléchir, avec les collaborateurs, à une réforme de l'organisation interne du Service d'architecture et du Service des bâtiments, qui pourrait prendre la forme d'un statu quo amélioré ou d'une fusion des services. Il s'agit pour le moins d'une mise en commun des ressources disponibles. Il est toutefois envisagé de développer une nouvelle unité pour dynamiser le processus de construction. Dans cette optique, il faut renforcer les liens et les démarches entre ce qui touche à la mise en œuvre des PLQ,

les processus de négociation et les achats de terrain. Pour concrétiser ce projet, M. Pagani envisage de demander l'engagement de trois à quatre nouveaux collaborateurs qui travailleraient dans une structure interne dédiée au développement, qui est encore à créer. Un commissaire doute qu'il soit raisonnable de demander ces nouveaux postes dans la conjoncture actuelle et se demande pourquoi ne pas procéder par réallocations internes à l'intérieur de l'administration municipale. Ce même commissaire souhaiterait connaître l'organigramme du DCA au 16 mai 2012, réactualisé avec les noms des collaborateurs et des principaux responsables. M. Macherel communiquera l'organigramme du département.

Comptes budgétaires et financiers 2011, 2001000-301, Traitements du personnel, page 75

Un commissaire observe que la direction du DCA a dépensé 245 096 francs de moins que prévu dans son budget 2011. Il observe la même tendance dans tous les postes dédiés aux salaires des services du DCA. M. Macherel souligne que, globalement, les différences sont de l'ordre de 5%; toutefois, le service où la différence est sensible est celui du génie civil. Ce qui s'explique par le fait que ce service a longtemps peiné à combler trois postes d'ingénieurs, en raison de la concurrence avec le secteur privé. Les trois postes ont cependant été repourvus dernièrement. Le Service de l'énergie a lui aussi rencontré des difficultés dans l'engagement d'un poste de technicien électricien, mais a récemment pu embaucher un technicien disposant d'une concession fédérale de contrôleur d'installation. La direction départementale doit repourvoir un poste dans le domaine des ressources humaines, poste actuellement au concours, ainsi qu'un poste aux opérations foncières.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-70, Objectif «Formaliser l'organisation de la direction et des services du département», Prestation 31

Une commissaire souhaite faire le point sur l'actualisation des cahiers des charges, étant donné leur importance pour le travail des collaborateurs et collaboratrices au quotidien. M. Macherel répond que le processus est en cours et sera terminé dans le courant de l'année 2012.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-70, Objectif «Poursuivre l'unification et la réorganisation des procédures d'attribution des mandats d'études et des marchés publics de constructions par l'application de critères homogènes»

Une commissaire constate un retour de la méthode du Code des frais de construction (CFC) après une brève tentative d'adopter celle du Code de frais par

éléments (CFE), ce qui avait répondu à une motion présentée au Conseil municipal. M. Macherel explique que la méthode par CFE devait permettre de mieux comparer les coûts entre différents projets, mais on ne dispose pas d'une base de données exhaustive permettant de procéder correctement. Le CFC, en revanche, est organisé par corps de métiers et paraît plus compréhensible. L'adoption du CFC par l'ensemble du département permet d'unifier les documents de référence pour les marchés publics, maniés par les différents services.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-72, Mission 1 «Évaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population», Prestation 11 «Instruments d'évaluation»

Une commissaire s'étonne que le DCA ne soit pas représenté au sein de la délégation portant sur la politique de la Ville dont M^{me} Alder a fait mention lors de son audition sur les comptes 2011 pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Dans le même ordre d'idées, elle se demande si le DCA participe aux travaux de la Délégation à la politique de la Ville, créée par le Conseil d'Etat. Elle souhaiterait également savoir ce que recouvre l'intitulé «Observatoire de la politique du logement», mentionné dans la description de la prestation 11 «Instruments d'évaluation» et ce qu'il en est finalement du «Mémocité» mentionné dans cette même description, car elle avait cru comprendre qu'il avait malheureusement dû être abandonné. M. Pagani confirme qu'il n'est pas membre de la délégation du Conseil administratif à la politique de la Ville, ni de la Délégation cantonale. En tant que magistrat en charge des constructions et de l'aménagement, il est toutefois consulté en tant que personne-ressource. Il signale, par exemple, qu'il est en lien avec la magistrate Esther Alder au sujet des logements pour personnes en situation de précarité. Concernant l'Observatoire, M. Macherel répond qu'il s'agit concrètement du monitoring du plan directeur communal, dans lequel sont mesurées les mises en œuvre des objectifs politiques et stratégiques en la matière. Le monitoring contient des indicateurs mesurant le rapport entre les logements et les emplois, les nouveaux logements construits, les logements subventionnés, l'évolution dans les différents quartiers, etc. Le monitoring contient actuellement 15 fiches validées, sur 30 au total. Cet instrument sera prochainement transmis aux élus. Pour M. Pagani, le monitoring du plan directeur est un pas de géant dans l'effort de transparence du département. La commissaire en question se réjouit d'ores et déjà de pouvoir consulter les données de cet observatoire qui manque au niveau cantonal. S'agissant de Mémocité, M. Macherel va se renseigner.

A la suite de ces points, un commissaire s'étonne du fait qu'il ne soit fait nulle mention de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) dans ce rapport et que le Conseil administratif n'informe pas le Conseil municipal des activités de

celle-ci. M. Pagani avoue qu'il n'a pas trouvé le temps, jusqu'à présent, de rendre compte de sa participation à la FTI, mais il en parlera lorsque la fondation prendra des décisions. Actuellement, la FTI somnole, surtout depuis que l'Etat lui a retiré sa compétence dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). M. Pagani souligne qu'il continue à soutenir la politique d'achats de terrains par la FTI, afin de les confier aux petites et moyennes entreprises. Ce commissaire encourage vivement M. Pagani à être plus présent dans la FTI.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-72, Mission 1 «Evaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population», Prestation 13 «Définition des besoins en équipements de proximité»

Une commissaire demande si le DCA et le département de la cohésion sociale et de la solidarité collaborent à la définition des besoins en équipements de proximité, notamment les équipements scolaires, puisque figure dans les objectifs du département de la cohésion sociale et de la solidarité, celui de «formaliser une méthode de planification des équipements publics liés au département» (III-186). M. Macherel répond que c'est le Service d'urbanisme qui prend en charge la planification scolaire, en réponse à une obligation légale qu'il remplit en collaboration avec le Service des écoles. S'agissant d'autres équipements publics, le département constructeur est le plus souvent au service des départements usagers. Il signale que l'administration collabore de plus en plus souvent de manière transversale, par secteurs et sous-secteurs de la Ville, par le biais de la géomatique. Il en fera volontiers une présentation ultérieurement. Un poste de géomaticien-ne sera bientôt mis au concours; ce sera un poste transversal pour plusieurs services.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-73, Suivi du projet d'agglomération

Une commissaire constate que les plans stratégiques de développement (PSD) ne sont pas mentionnés; critique à leur égard, elle souhaiterait toutefois savoir de quelle manière la Ville prend part aux PSD. M. Pagani répond que le seul PSD qui correspond à quelque chose est actuellement celui de Châtelaine. A son sujet, il a averti que le PSD ne doit pas devenir un obstacle aux projets de la Ville dans ce quartier. S'agissant du projet d'agglomération (PA2), M. Pagani relève la réelle collaboration qui s'est mise en place dans ce cadre pour l'échange de données. Le PA2 permet de prendre la mesure du retard considérable de ce territoire en matière d'aménagements structurants.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-73, PAV

Cette même commissaire souhaiterait connaître l'état d'avancement du plan directeur de quartier du PAV (PDQ PAV). M. Pagani rappelle que l'ancien magistrat cantonal Mark Muller souhaitait se limiter à un PDQ intentionnel. Depuis quelques temps, il perçoit des signes qui laissent espérer l'apparition d'un vrai PDQ d'ici à décembre 2013. D'ici là, la Ville entend avancer, avec des promoteurs privés, sur des plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs occupés actuellement par Gardy et Honda. Cette commissaire redoute que l'Etat ne tienne donc pas les délais pour l'établissement du PDQ PAV. Un commissaire fait part de l'inquiétude de la commission des sports au sujet des intentions de l'Etat sur les parcelles de la Voirie et du Centre sportif de la Queue d'Arve. M. Pagani fait observer que l'Etat doit auparavant trouver, pour ces équipements, des terrains équivalents.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-73, Assistance technique à plusieurs oppositions et recours (en particulier surélévation)

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur l'assistance fournie au magistrat lors des recours. MM. Macherel et Pagani répondent que cette tâche vise à vérifier la conformité aux règlements et aux lois de certains projets. Cette tâche est assumée, au niveau de la direction départementale, par l'unité juridique, et au niveau technique pour certains éléments par le Service d'urbanisme. En complément des données signalées dans le rapport de gestion, ce même commissaire souhaiterait obtenir, par écrit, le nombre de préavis négatifs et de recours aux autorisations de construire émis par la Ville, ainsi que le nombre de logements concernés. En prolongement, une commissaire souhaiterait connaître le nombre de préavis de la Ville qui n'ont pas été retenus au niveau cantonal par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ces données seront transmises.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-76, Mission 3 «Etablir des préavis architecturaux», description portant sur l'«habitabilité»

Une commissaire demande comment la question de l'habitabilité, traitée par le Service d'architecture, est relayée dans les requêtes en autorisation de construire puisqu'il n'existe plus à l'Etat de service s'occupant de cette problématique centrale pour le logement. M. Macherel explique d'abord que les préavis du Service d'architecture sont seulement techniques. Il ignore comment ceux-ci sont traités au niveau du canton.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-77, Etude pour la reconversion de l'ancien manège situé rue René-Louis-Piachaud 4 en espace de quartier

Un commissaire a appris récemment que le programme de reconversion de l'ancien manège de la rue René-Louis Piachaud en vue d'un espace de quartier a changé. En effet, l'espace d'éveil de la Madeleine devrait être transféré à l'ancien manège. Cette intention suscite des inquiétudes dans le quartier et des interrogations sur les coûts de l'opération. M. Macherel fournira une réponse écrite à cette question. En complément, il confirme à un autre commissaire que le parking du manège sera supprimé.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-86, Energie

Sur demande d'un commissaire, le rapport d'activité du Service de l'énergie sera envoyé aux membres de la commission des travaux. A ce propos, M. Macherel mentionne la poursuite du transfert du mazout au gaz dans les installations de chauffage, tout en signalant que le taux de pénétration des énergies renouvelables n'est pas encore satisfaisant. Sur demande de ce même commissaire, M. Macherel précise que la stratégie 100% durable en 2050 s'applique aux émanations de CO₂, qu'il s'agit de réduire, dans un premier temps, grâce au gaz, puis de supprimer, grâce aux développements des technologies renouvelables. A ce propos, M. Macherel évoque le projet de rénovations du complexe immobilier des Minorités, où la Ville entend remplacer le chauffage au mazout par l'exploitation des eaux usées. Il mentionne également l'arrivée d'une nouvelle stratégie électrique, destinée à compenser l'augmentation planifiée de 20 Gigawatts/h par an, due à la nécessité de faire fonctionner les pompes à chaleur géothermiques. La stratégie vise à économiser 10% de la consommation actuelle d'électricité, et à produire ou à acheter 10% d'électricité alternative.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-86, Energie, Objectif «Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», Valeur cible pour 2011, 6%, et valeur atteinte, 3%

Ce commissaire s'interroge sur l'importance de la progression du taux d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur. Il rappelle que la valeur cible était de 6% et que la valeur atteinte est de 3%, mais pour mesurer le chemin parcouru, il aurait aimé connaître le taux et le volume initiaux d'énergie renouvelable. Il aimerait savoir aussi quelle stratégie suit la Ville pour accélérer la diminution de la part du mazout et pour rattraper le retard dans le basculement vers le renouvelable. M. Macherel répond que l'on peut agir sur les

grands consommateurs et que l'assainissement énergétique du site du centre sportif des Vernets ferait faire un grand bond dans la direction de l'objectif général, mais le projet d'échange de chaleur depuis le complexe de Rolex est suspendu en attendant des décisions relatives au PAV. Par ailleurs, il y a aussi un projet des Services industriels (SIG) d'étendre à d'autres quartiers de la ville le système Genève-Lac-Nations qui, pour l'instant, est localisé dans le secteur des organisations internationales. Il relève que globalement, on va dans le bon sens.

Ce commissaire souhaite savoir quel objectif poursuit la Ville en matière de baisse de la consommation électrique. M. Macherel répond qu'actuellement la Ville prévoit plutôt une augmentation de la consommation électrique jusqu'à + 20 millions kW/h par an, en raison de la nécessité d'alimenter les pompes à chaleur dans les immeubles. Pour y faire face, un programme d'économie de la consommation électrique globale devrait permettre d'effacer 50% de l'augmentation prévue, et un programme de production alternative devrait quant à lui permettre de créer le 50% restant de l'augmentation prévue. Un document exposant la stratégie électrique sera également adressé à la commission des travaux et des constructions.

La rapporteuse souligne que lors de l'étude du budget 2012 portant sur le département des constructions et de l'aménagement, M. Macherel a fourni à la commission différents documents relatifs à la politique énergétique menée par la Ville de Genève et tous produits par le Service de l'énergie. A savoir: «Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050. Rapport d'activité 2010», «Projet de budget 2012. Achat des énergies. Groupe 31. Rubrique 312», «100% renouvelable en 2050. Elaboration d'une stratégie visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève», septembre 2006 et «Electricité: consommer moins ET produire mieux. Elaboration d'une stratégie visant à faire des économies massives d'électricité et à pérenniser un approvisionnement électrique 100% renouvelable pour la Ville de Genève», juillet 2011. L'ensemble de ces documents est parvenu aux commissaires et il a été demandé par l'auteur du rapport PR-900 A que j'étais, de les mettre sur le site du Conseil municipal comme documents de référence afin qu'ils soient consultables par les conseillères et conseillers municipaux.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-88, Mission 2 «Mise en œuvre de la politique d'acquisition, de construction et d'aménagement de la Ville de Genève, prestation 25 «Plan lumière»

Une commissaire souhaiterait en savoir plus sur les prochaines étapes du plan lumière, après la réalisation du quai du Seujet. M. Macherel répond que des pro-

jets sont en cours pour la place du Bourg-de-Four et la place de Neuve. Il reconnaît cependant que ce n'est pas un domaine où le département est le plus dynamique.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-89, Projet de plage des Eaux-Vives

Un commissaire note que le travail d'accompagnement du projet de plage des Eaux-Vives a été interrompu en raison d'un recours. Il souhaite savoir où en sont les études de réaménagement des quais et le travail de dégagement des bateaux. M. Macherel répond qu'en l'absence d'une stratégie globale venant du canton, la ville progresse par grignotages. Des cabanons ont été enlevés; des panneaux de signalisation, déplacés, mais ce n'est pas spectaculaire. Ce commissaire souhaite savoir si la Ville pourra maintenir ses projets si une décision judiciaire permet de débloquer le projet. M. Macherel répond que la Ville arrivera à organiser un concours d'aménagement public dans les deux ans du chantier.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-88 à III-90

Un commissaire déplore que la problématique de la mobilité soit juste mentionnée dans le chapitre consacré à l'aménagement. Il constate avec regret la quasi disparition, dans les objectifs attribués au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, des aménagements pour circuler à vélo. Pour lui, on ne parle pas assez de la politique du vélo en Ville de Genève; il n'y a même rien sur le vélo dans les comptes. M. Macherel répond qu'une fiche du monitoring du plan directeur communal est consacrée aux aménagements pour les cyclistes. Il constate que le nombre des usagers du vélo double tous les dix ans et que leur nombre a même augmenté de plus de 30% ces derniers trois ans, mais que les aménagements ne peuvent pas suivre indéfiniment la même progression. Il estime que, plutôt que des objectifs quantitatifs, il faut se donner des buts qualitatifs. Il faut en effet que la Ville mette à disposition des cyclistes des infrastructures sûres et confortables et qu'elle laisse la promotion du vélo à des associations comme Pro Velo. Cette association reçoit d'ailleurs une subvention annuelle pour la promotion du vélo et la Ville s'occupe quant à elle des infrastructures. Des rencontres ont d'ailleurs lieu trois fois par an avec Pro Velo. Une attitude partenariale est à relever.

Ce commissaire désapprouve ce point de vue. Si le nombre de cyclistes augmente, il n'est pas normal que les aménagements n'augmentent pas en proportion. Il rappelle qu'un vote populaire a approuvé le principe d'aménager pour les cyclistes tous les axes primaires. En conséquence, il faudrait se donner des objec-

tifs chiffrés pour répondre à la volonté populaire. Il regrette le manque de chiffres comme valeurs cibles au budget. Il déplore également la disparation d'objectifs d'aménagement de zones 30 dans le chapitre consacré au Service d'aménagement urbain. M. Macherel rappelle que la zone 30 des Eaux-Vives a été mise en service en 2011, que celle de la Jonction le sera bientôt et que des projets sont à l'étude sur la rive droite. Il enverra aux commissaires le programme des zones 30. A titre personnel, M. Macherel déplore qu'à Genève, les zones 30 soient si difficiles à réaliser et à faire respecter. Un commissaire souligne quant à lui que la pollution est favorisée par les conduites en dessous de 30 km/h.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-89, Projet de plage Rhône

Un commissaire s'étonne de ne pas voir figurer les bains du Rhône dans le bilan du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Il souhaiterait savoir si d'autres aménagements seront réalisés au bord du Rhône encore cette année et si le Conseil municipal sera saisi d'un crédit de réalisation pour l'ensemble du sentier des Saules. M. Macherel répond que l'expérience de 2011 a été évaluée. Elle se poursuivra en vue d'être pérennisée. D'ores et déjà, des WC publics, des vestiaires, des poubelles et des buvettes vont être installés d'ici cet été. En septembre ou octobre, le Conseil municipal recevra une demande de crédit pour un aménagement plus pérenne pour l'été 2013.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-89, boulevard Saint-Georges

Un commissaire s'étonne de ne pas voir figurer le boulevard Saint-Georges dans le chapitre consacré au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. M. Macherel convient que le boulevard Saint-Georges a été bien sollicité pendant que se déroulaient les travaux sur la rue du Stand et le boulevard Carl-Vogt. Il annonce qu'une étude sera lancée en vue de requalifier l'ensemble de cet axe, de la place du Cirque au croisement avec la rue des Deux-Ponts, dans une démarche semblable à celle de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il estime cependant qu'il ne faut pas trop précipiter les choses, car plusieurs paramètres sont encore inconnus. Les Transports publics genevois (TPG) envisagent d'y faire passer des lignes de bus, et le chantier de construction de l'éco-quartier Jonction n'a pas encore démarré. Les SIG envisagent aussi de faire passer un réseau de chaleur sous le boulevard-Saint-Georges, après avoir envisagé, tardivement, la rue du Stand. Sur la demande d'un autre commissaire, M. Macherel réitère qu'il ne servirait à rien de lancer une étude de requalification du boulevard alors que subsistent de nombreuses inconnues et différents acteurs qui travaillent selon leurs propres calendriers.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011, III-92, Mission 1 «Assistance et conseils au magistrat (ou le Conseil administratif) via la direction du département dans la définition des options stratégiques en termes de construction et d'aménagement du territoire», Description «(...) planifications assurées par le Canton»

En relation avec le rôle du Service du génie civil dans la planification directrice des espaces publics, une commissaire souhaiterait savoir si une vision concertée se dégage enfin pour la place Bel-Air. M. Macherel déplore le manque de vision urbanistique directrice qui s'impose à tous les intervenants d'un chantier comme le tramway. C'est précisément ce manque qui est à l'origine du massacre de la place Bel-Air qui a pourtant un potentiel magnifique. Malheureusement, la place Bel-Air actuelle ne satisfait aucun utilisateur. Actuellement, M. Macherel ne voit pas d'autre solution que de travailler au coup par coup. Personnellement, il serait favorable à fermer le dernier tronçon de la rue du Rhône une fois pour toute. Un commissaire tient à déplorer que la Ville n'ait pas fait valoir ses droits de propriétaire du domaine public de la place Bel-Air auprès des ingénieurs du canton.

Comptes budgétaires et financiers 2011, Détail des subventions, 2001000 – 365 Institutions privées, Restauration des édifices culturels, page 149

Une commissaire observe que la nouvelle subvention pour la restauration des édifices culturels n'a pas été utilisée. M. Macherel rappelle que l'unité Conservation du patrimoine avait souhaité disposer d'une somme pour subventionner directement des petits projets, mais le responsable de l'unité, M. Philippe Beuchat, a conclu lui-même qu'il n'y avait pas de projet de moindre importance à subventionner. En prolongement, un commissaire s'étonne que le Conseil municipal soit régulièrement saisi de demandes de crédits d'investissement pour restaurer des objets dont la Ville n'est pas propriétaire et qui creusent cependant la dette. Pour lui, il conviendrait de réserver une somme dans le budget de fonctionnement. M. Macherel répond que le budget de fonctionnement est réservé à des activités qui reviennent régulièrement, alors que les investissements relèvent du financement ponctuel. A un autre commissaire qui souligne les faveurs dont bénéficient les bâtiments classés, M. Macherel informe que le département prépare une réponse à une interpellation relative au rôle du Canton et de la Ville dans la restauration des édifices culturels.

Comptes budgétaires et financiers 2011, Détail des subventions, 2601000 – 364 Sociétés d'économie mixte, page 150

Une commissaire demande pourquoi la ligne 32 n'a pas bénéficié d'une reprise par les TPG en contrat de prestation, comme en bénéficient les lignes 35 et 36. M. Macherel répond que les TPG et la Direction générale de la mobilité

(DGM) ont estimé que le parcours de la ligne 32 pouvait être desservi par les lignes existantes. La ligne 32 est exploitée grâce à la subvention de la Ville de Genève jusqu'en 2014. A ce moment-là, les TPG et la DGM évalueront si l'utilité de cette ligne est avérée. Il signale qu'une autre solution se dessine, à savoir une fusion des lignes 32 et 35 pour desservir un parcours inédit: Jonction-Université-Hôpital. La notion d'«utilité» interpelle un commissaire qui est d'avis que, pour être utile aux TPG, une ligne ne peut qu'être rentable. M. Macherel répond en signalant que les TPG restent une entreprise de service public.

Prises de position des groupes

Un commissaire prend acte pour le groupe des Verts de la proposition PR-955, mais se déclare de plus en plus déçu par la politique de la Ville en matière de mobilité et d'aménagement. Il juge incompréhensible la stratégie suivie par la Ville dans ces domaines.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois tient à saluer le fait que les véhicules à moteur constituent aussi un apport financier pour le Canton et la Ville.

Une commissaire socialiste prend acte pour son groupe de la proposition PR-955. Elle souhaite principalement relever la part de la Ville de Genève en matière de construction de logements, qui fournit le plus gros effort du canton, alors que ce dernier n'arrive de loin pas à l'objectif qu'il s'est fixé de 2500 logements par année. Les équipements collectifs et les espaces publics ne sont pas oubliés.

S'exprimant au nom des commissaires libéraux-radicaux, un commissaire observe des surprises dans les recettes et les coûts consignés dans les comptes. Il s'étonne que la Ville n'ait pas été capable d'anticiper des ristournes telles que le remboursement de la taxe CO₂. Cela conforte le Parti libéral-radical dans son refus du budget.

Un commissaire Vert exprime son étonnement devant l'annonce que le département des constructions et de l'aménagement demandera prochainement trois nouveaux postes alors qu'il est incapable de repourvoir les postes existants. Il signale que ce département tourne actuellement avec 20 postes vacants et estime cela indéfendable.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, un commissaire prend acte de la proposition PR-955, mais sans conviction, de même qu'un commissaire pour le groupe de l'Union démocratique du centre.

Une commissaire d'Ensemble à gauche prend acte quant à elle pour son groupe de la proposition PR-955.

Le président. Les comptes 2011 doivent être approuvés au plus tard le 30 septembre 2012, selon l'article 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes (LAC). Les présidents respectifs de la commission des finances et des commissions spécialisées ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à la rapporteuse générale.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse générale (S). Tout d'abord, je tiens à exprimer mes vifs et sincères remerciements à la direction du département des finances et du logement, au Secrétariat du Conseil municipal et aux directions respectives des autres départements de la Ville pour leur disponibilité, leur compétence, leur diligence et leur amabilité à tous égards, en particulier lors de l'envoi de tous les documents nécessaires en réponse aux interrogations des commissaires.

Je remercie également les présidents, rapporteurs et rapporteuses des commissions spécialisées pour leur collaboration et la rapidité avec laquelle ils ont fait parvenir à la commission des finances les documents nécessaires à l'élaboration du rapport PR-955 A. On remarquera que les abondantes notes des séances – plus de 150 pages! – ont été passablement résumées en une quarantaine de pages à peine. Je me suis efforcée de présenter l'essentiel de manière synthétique, sans trahir les propos tenus lors de ces séances. Je laisserai qui le souhaite s'exprimer plus en détail à ce sujet oralement, au cours du débat de ce soir.

Les annexes demandées – plus d'une centaine de pages – figurent pour la première fois dans leur intégralité sur internet. Evidemment, les membres de la commission des finances les ont reçues au préalable durant nos travaux. De nouvelles annexes sur papier ont été apportées en vue de la séance de ce soir, je les tiens à la disposition de quiconque voudra les consulter. Il est important de noter que cette manière de travailler représente une économie certaine.

Chers collègues, je vous présente mes excuses pour la grossière erreur que j'ai commise à la page 41 de mon rapport, en écrivant que les Verts acceptaient le budget – au lieu des comptes. Vous aurez bien sûr corrigé de vous-mêmes! (*Corrigé au Mémorial.*)

A présent, je vous livre un bref résumé des points importants concernant les comptes 2011 de la Ville de Genève. On aura noté l'excédent des comptes de fonctionnement qui s'élève à environ 33,7 millions de francs, les revenus en augmentation de 25,3 millions de francs et les charges en diminution de 8,3 millions de francs par rapport au budget 2011. Les charges du personnel sont parfaitement maîtrisées et correspondent au budget à 1 million de francs près, ce qui est remarquable sur un total de plus de 430 millions de francs.

Il est également très important de relever que les intérêts de la dette sont maintenus à 31,9 millions de francs seulement, c'est-à-dire au même niveau qu'en

1973. Je signale en outre qu'à cette époque la dette se montait à 700 millions de francs, alors qu'elle atteint aujourd'hui 1,41 milliard de francs. On peut donc souligner sa bonne gestion par l'exécutif. (*Remarque de M. Genecand.*) Vous évoquez l'évolution favorable des taux d'intérêts, Monsieur Genecand, mais pour bénéficier de taux d'intérêts bas il faut présenter des comptes excellents! Je suis bien placée pour le savoir, puisque j'ai travaillé dans la banque, une fois dans ma vie... Eh oui, nul n'est parfait!

Quelques données sont à souligner encore, non plus au niveau du budget de fonctionnement, mais en ce qui concerne les investissements. Ainsi, nous aurons une image plus complète de la répartition des deniers publics. La répartition des investissements nets est la suivante: domaine public 23,4%, culture et loisirs 12,3%, logement 10,5%, administration générale 9,9%, social 9,4%, salubrité publique 9,1%. Dans l'ensemble, ces investissements sont largement au-delà des montants prévus, de l'ordre du tiers en dépassement.

Le projet de délibération I de la proposition PR-955 demande l'ouverture d'un crédit de 60 614 947,60 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement. Curieusement, il a été refusé en commission des finances par une majorité composée du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre. J'ignore les conséquences concrètes que cette décision entraînera sur le plan technique, mais je tenais à rappeler le résultat du vote.

Je passe aux données figurant dans le projet de délibération II. Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève présente un excédent de revenus exact de 33 653 841,88 francs qui correspond à l'augmentation de la fortune. Les investissements nets s'élèvent à 128 865 966,12 francs. L'insuffisance de financement des investissements atteint 14 043 211,34 francs. Le bilan total des comptes au 31 décembre 2011 est équilibré, puisqu'il totalise tant à l'actif qu'au passif 2 594 969 990,92 francs. Le projet de délibération II de la proposition PR-955 a été accepté par la majorité des membres de la commission des finances présents au moment du vote, soit les représentants d'Ensemble à gauche, du Parti socialiste et des Verts, les autres groupes s'étant abstenus.

Le président. Les rapporteurs des commissions spécialisées ne souhaitant pas s'exprimer, j'ouvre le premier débat.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que les comptes 2011 de la Ville de Genève semblent satisfai-

sants au premier abord, puisqu'ils présentent un excédent de revenus de plus de 33,6 millions de francs. Cependant, je rappellerai ici ce que mon groupe a déjà dit lors du débat d'entrée en matière sur la proposition PR-955, à savoir que ces comptes ne sont finalement pas aussi bons que cela!

Tout d'abord, il faut comprendre que les 33,6 millions de francs de boni ne sont pas dus uniquement à l'impôt sur les personnes physiques, à l'impôt sur les personnes morales et à la taxe professionnelle. En effet, ils sont aussi le résultat des ajustements des années précédentes. Les travaux de la commission des finances nous l'ont confirmé: considérés de manière absolue pour l'année 2011, ces comptes ne seraient pas excédentaires, mais – au mieux – équilibrés.

Que faut-il en conclure? J'admets que les correctifs des années précédentes sont la règle en matière fiscale, puisque le nouveau système fiscal nous empêche de connaître les résultats définitifs des recettes fiscales l'année même. Les comptes 2011 ne seront plus modifiés, puisqu'ils sont désormais bouclés, mais les reliquats seront reportés sur les exercices 2012, 2013 et peut-être même 2014, jusqu'à ce que l'Etat ait fini d'encaisser les impôts. Telle est la leçon à tirer de l'examen des comptes 2011 de la Ville de Genève. Le Mouvement citoyens genevois n'aura de cesse de l'affirmer: nous devons considérer leurs résultats avec réserve, afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour traiter les budgets futurs. C'est ce que nous avons essayé de faire pour le budget 2012 et nous recommencerons de même pour le budget 2013, dont nous parlerons tout à l'heure ou demain lors de son renvoi en commission.

Il faut savoir raison garder, Mesdames et Messieurs. Certains sont persuadés que les comptes 2011 sont bons; en réalité, ils montrent déjà un véritable fléchissement des recettes qui – hélas – augmentera certainement au cours des exercices 2012 et 2013. Cela doit nous inciter à la prudence. Il n'est pas raisonnable d'augmenter encore et toujours les charges fixes de personnel et les autres charges budgétaires.

J'aimerais faire encore quelques remarques. Une fois de plus, le montant inscrit au budget pour le Fonds chômage n'a pas été utilisé dans sa totalité. C'est sans doute parce qu'il n'a pas été possible de le dépenser complètement. Je ne souhaite pas que cet organe municipal jette l'argent par les fenêtres, cependant, je rappelle à cette assemblée que le Fonds chômage thésaurise depuis deux ou trois ans les sommes non dépensées sur le montant qui lui est alloué au budget, ce qui n'est pas autorisé par la loi sur l'administration des communes (LAC). J'ai tenté de m'informer à ce sujet et je n'ai nulle part trouvé d'autorisation formelle du Service de surveillance des communes pour thésauriser dans ce cadre. Or, à l'heure actuelle, le Fonds chômage dispose de plus de 10 millions de francs non dépensés, avec ce qui lui reste des montants votés les années précédentes.

Tel est notre constat. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter lors de l'examen du projet de budget 2013... En tout cas, nous estimons qu'il ne sert à rien de voter des millions de francs en faveur d'une instance qui les thésaurise – même partiellement. Dans le cas présent, mieux vaudrait utiliser d'abord le reliquat des années précédentes, dont je répète qu'il s'élève à plus de 10 millions de francs gardés en réserve dans les caisses du Fonds chômage.

J'ai encore quelques remarques à faire concernant d'autres revenus que les recettes fiscales dont j'ai parlé en préambule, à savoir notamment les bénéfices liés aux droits de superficie accordés par la Ville de Genève à différentes entités – hôtels sur les quais, parkings... Il y a longtemps, nous avons octroyé des droits de superficie pour permettre la construction de certains parkings souterrains, mais nous ne savons pas ce qu'il en est aujourd'hui... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Monsieur Sormanni, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs, je demande à celles et à ceux d'entre vous qui veulent discuter de le faire à la buvette! Je vous rappelle que la poursuite de son exploitation est une aubaine et qu'il ne faut pas hésiter à y consommer! Ou alors, rendez-vous à la salle des pas perdus et laissez les orateurs s'exprimer dans le calme!

M. Daniel Sormanni. Ces droits de superficie pour la construction de parkings essentiellement gérés par l'Etat via la Fondation des parkings – je pense par exemple au parking de Cornavin – ont fait l'objet de conventions entre la Ville, le Canton et les constructeurs de l'ouvrage. Une fois l'investissement amorti, la Ville propriétaire de ces sous-sols devrait en retirer quelque argent. Or, il semble que ce ne soit pas le cas.

Bien entendu, lors de l'examen des comptes 2011 en commission, je ne pouvais pas demander d'explications détaillées pour tous les parkings concernés, raison pour laquelle je me suis limité à un seul que je ne mentionnerai pas ici. De toute manière, personne ne s'est préoccupé de cette problématique en Ville de Genève. On n'a jamais demandé à l'Etat de données chiffrées sur l'exploitation de ces parkings, afin de savoir si l'investissement consenti a été amorti et si notre municipalité peut désormais encaisser les bénéfices prévus. Je pense qu'il faudrait agir dans ce sens, car le flou actuel me paraît pour le moins inadmissible – et je pèse mes mots!

Idem pour certains hôtels sur les quais. Bien sûr, le cas est différent et le contexte a complètement changé depuis le moment où la Ville leur a accordé des droits de superficie, il y a un certain nombre d'années. Il n'en demeure pas moins que ces conventions restent a priori en vigueur. Par conséquent, pourquoi

la Ville de Genève ne prend-elle pas son bâton de pèlerin pour approcher les entités concernées et tenter de renégocier les contrats passés avec elles? Peut-être notre bonne Ville pourrait-elle ainsi récupérer quelques légitimes recettes...

J'ajoute quelques mots au sujet de la ristourne du Canton qui correspond au montant des frais de police payés par notre commune, réduit de la part proportionnelle revenant à la Ville des droits fédéraux d'entrée sur les carburants, soit une différence annuelle en faveur de la Ville budgétée à hauteur de 900 000 francs. De fait, nous ne percevons jamais ce montant dans son entier. Les deux dernières années, selon le décompte du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information – rebaptisé aujourd'hui Département de l'urbanisme – la Ville n'a reçu qu'un peu plus de 650 000 francs; on en conclut donc que 250 000 ou 300 000 francs ont passé à la trappe!

Pourtant, le budget municipal mentionne depuis des lustres – et c'est encore le cas pour l'exercice 2013 à venir – une allocation de 900 000 francs. Il y a là quelque chose qui ne joue pas! En tout cas, sur ce point, le budget ne correspond pas aux comptes.

J'aimerais encore évoquer la subvention allouée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Depuis plusieurs années, les comptes de la Ville montrent un écart important entre le montant inscrit au budget et les sommes réellement dépensées, qui sont largement supérieures. Les deux chiffres sont même sans commune mesure! Cela a déjà été dit et répété dans plusieurs rapports et j'ose croire que le Conseil administratif en aura tenu compte dans le projet de budget 2013. J'ai vu qu'il comportait certaines modifications à ce sujet; j'espère qu'elles vont dans le bon sens et qu'elles seront suffisantes!

Il est inutile de vouloir enjoliver le budget en y inscrivant une subvention pour la FASe largement inférieure aux sommes réellement dépensées, lesquelles finissent de toute façon par figurer aux comptes. Partir sur la base d'un budget équilibré pour ajouter quelques millions de francs en cours d'exercice de manière à combler les déficits de l'institution en question est un tour de passe-passe un peu trop facile! Il n'est pas très honnête de procéder ainsi, aussi bien au niveau des comptes qu'à celui du budget. J'ose donc espérer que le projet de budget 2013 présentera les corrections qui s'imposent en matière de subvention municipale destinée à la FASe.

Telles sont les conclusions que tire le Mouvement citoyens genevois de l'examen des comptes 2011. Je le répète, nous sommes soulagés qu'il y ait un excédent de revenus, mais nous insistons sur la nécessité de considérer ce résultat avec réserve.

Je relève encore deux points, Mesdames et Messieurs, avant de cesser de vous embêter avec mes discours pessimistes!

Tout d'abord, la taxe professionnelle reste une source de revenu perfectible. Sa diminution prévue dans le projet de budget 2013 s'avèrera-t-elle suffisante pour correspondre à la réalité? En effet, ce sera malheureusement l'année de révision des banques; par conséquent, les résultats de la taxe professionnelle seront forcément moins bons que d'habitude. Voir les recettes de la Ville baisser ne nous fait pas du tout plaisir, mais il faut établir des prévisions honnêtes et réalistes. Mieux vaut rester prudents!

Ensuite, je note encore que la Ville n'est pas parvenue à autofinancer ses investissements, les comptes enregistrant à cet égard une insuffisance de 14 millions de francs. Or, la suite sera encore pire! Pourtant, le Conseil administratif nous propose un projet de budget 2013 qui prévoit 90 millions de francs pour le financement des investissements. C'est tout à fait déraisonnable!

Tels sont les commentaires du Mouvement citoyens genevois au sujet des comptes 2011 de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs. Nous n'avions pas voté le budget correspondant, puisque nous ne siégeons pas encore au Conseil municipal au mois de décembre 2010; par conséquent, nous nous abstiendrons lors du vote de la proposition PR-955 tout à l'heure.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'ayant pas accepté le budget 2011, il s'abstiendra lui aussi lors du vote des comptes 2011.

Je le répète pour la énième fois: nous souhaitons que le Conseil administratif ait des priorités plus marquées en termes de contrôle des dépenses et qu'il se donne les outils nécessaires pour atteindre cet objectif. La magistrate Sandrine Salerno nous a annoncé qu'elle s'apprêtait à mettre sur pied une infrastructure permettant une meilleure gestion des investissements... Certes, mais nous demandons à l'exécutif de définir dans le temps ses priorités en la matière, selon un réel calendrier; or, tel n'est pas le cas actuellement. Nous avons vraiment l'impression que l'administration a pris l'habitude de dépenser au coup par coup, au gré des projets qui surgissent.

Je pense que le Conseil municipal doit se montrer particulièrement attentif à cet état de fait – en tout cas, telle sera la ligne que le Parti démocrate-chrétien continuera de suivre, notamment lors de l'examen du projet de budget 2013.

Tout à l'heure, M. Pagani nous a annoncé la création de 25 postes supplémentaires d'agents de la police municipale (APM) par année, allant même jusqu'à nous faire distribuer à tous le texte de son intervention. Grand bien lui fasse! Pour notre part, nous constatons que ce document ne correspond pas aux chiffres du projet de budget officiel.

Certes, le maire prétend que l'on remettra toutes les pendules à l'heure au mois d'octobre... Nous voulons bien le croire, mais il n'en demeure pas moins

qu'il est impossible de travailler ainsi! En principe, l'exécutif doit préalablement fournir au Conseil municipal les informations sur la base desquelles il lui demande de travailler! Or, le processus budgétaire actuel ne respecte pas ce principe et nous jugeons cela inadmissible.

Quoi qu'il en soit, je ne pérorerai pas plus longtemps sur les comptes 2011, puisque mon groupe s'abstiendra lors du vote.

M. Eric Bertinat (UDC). Il n'est pas toujours très beau de pleurer la bouche pleine... C'est pourtant bien ce que fait notre commune! Ses rentrées fiscales et autres recettes étant considérables, elle prévoit des dépenses qui le sont tout autant! Voilà l'un des points à critiquer dans le fonctionnement de la Ville de Genève: l'exécutif établit le budget sur la base des recettes et non pas des montants dont la municipalité a réellement besoin. Sur ce plan, je rejoins les propos de mon collègue Lathion: il s'agit de dégager des priorités claires, afin de ne pas continuer à dépenser uniquement en fonction de l'enveloppe budgétaire donnée.

Le résultat est particulièrement visible dans les comptes au niveau de la dette, qui s'élève malheureusement à 1,4 milliard de francs. C'est beaucoup trop pour une Ville comme la nôtre! Si elle continue à se focaliser sur ses recettes pour définir ses dépenses, elle aura beaucoup de peine à réduire cette dette. C'est là que nous aimerions voir le Conseil administratif décider certaines priorités. Nous espérons pouvoir aller dans ce sens avec le budget 2013...

Quant aux comptes 2011, il est difficile de les refuser, puisque l'argent a déjà été dépensé! Mais il est également difficile pour l'Union démocratique du centre de les accepter, raison pour laquelle nous nous abstenons.

Sans vouloir ranimer la vieille querelle autour de la baisse d'impôts votée par le peuple genevois au mois de septembre 2009 et fortement critiquée par M^{me} Salerno, je remarque que, deux ans après, l'impact soi-disant négatif de cette décision n'apparaît toujours pas clairement au niveau des comptes. Evidemment, la conjoncture actuelle y est sans doute pour quelque chose... Il faudra donc attendre encore une année pour en savoir plus. En tout cas, les supposés déficits causés par cette mesure n'apparaissent pas réellement dans les comptes 2011 – ou alors, ils ne sont pas aussi importants que certains le prédisaient...

Quoi qu'il en soit, nous constatons que les charges restent très élevées et qu'elles sont même en constante augmentation. Je cite quelques chiffres: 41 500 francs pour les allocations de naissance, 3 484 100 francs pour les allocations pour enfants, 278 374 100 francs pour les salaires des fonctionnaires, près de 80 000 francs de salaire annuel par employé municipal... Ce sont des chiffres qui nous interpellent et qu'il faudra, à mon avis, revoir dans un laps de temps relativement court.

Personnellement, je suis persuadé que la crise économique que connaissent actuellement la zone euro et les Etats-Unis, ainsi que l'engagement de la Suisse à soutenir l'euro, auront des impacts assez durs sur notre économie au cours des années à venir. Pour l'instant, il faut reconnaître que notre pays s'en sort plutôt bien – tant mieux, nous ne nous en plaignons pas! Au contraire, nous touchons du bois pour que cela dure... Mais ce n'est pas une raison pour être dispendieux et continuer à dépenser comme ces dernières années.

Par son abstention lors du vote des comptes 2011 de la Ville de Genève, l'Union démocratique du centre veut vraiment attirer l'attention du Conseil municipal sur les risques engendrés par cette situation à l'échelle de l'économie genevoise. Cela fait des années que nous mettons en garde les autorités politiques à cet égard. D'ailleurs, les effets de la crise se font déjà sentir au niveau du budget. A mon avis, ce paramètre-là pèse bien plus lourd dans l'aggravation des finances municipales que la baisse d'impôts votée au mois de septembre 2009.

M. Alberto Velasco (S). A entendre les préopinants, on dirait presque qu'ils regrettent que la situation actuelle ne soit pas plus mauvaise! C'est incroyable! Pour ma part, quand je vois des chiffres comme ceux qui figurent aux comptes 2011 et que je les compare à ceux de l'Etat, je me dis que notre commune est bienheureuse! A l'heure actuelle, bien peu de collectivités publiques sont à même de présenter de tels résultats.

Quant à savoir si les deniers publics sont bien gérés, il suffit de consulter les graphiques concernant l'évolution de la dette pour constater qu'elle a diminué depuis l'arrivée de M^{me} Salerno à la tête du département des finances et du logement. On ne peut vraiment pas prétendre que la magistrate socialiste ait contribué à l'augmentation de la dette! Au contraire, celle-ci ne fait que diminuer – ou en tout cas elle reste stable à présent.

Monsieur Bertinat, je vous rappelle que, dans notre canton, nous avons assisté, depuis maintenant douze ans, à des baisses d'impôts successives qui ont diminué l'assiette fiscale d'environ 1 milliard de francs. Comment qualifier cela d'amélioration? C'est tout le contraire! En tant que député au Grand Conseil, vous savez parfaitement quelles mesures restrictives l'Etat se voit obligé d'adopter aujourd'hui au niveau de ses départements. En outre, ces baisses d'impôts aux conséquences toujours assez néfastes ont des répercussions immédiates sur les investissements – c'est-à-dire sur les entreprises, car ce sont elles qui construisent les ouvrages commandés par l'Etat ou la Ville. Il faut donc faire très attention, avant de se lancer dans de grandes théories en faveur des baisses d'impôts!

Pour terminer, j'en viens à une problématique à mon avis intéressante déjà évoquée tout à l'heure: la thésaurisation. Contrairement aux critiques de M. Sor-

manni, je considère plutôt ce processus comme avantageux. D'ailleurs, si – par bonheur – la nouvelle Constitution genevoise est votée, elle autorisera les communes à thésauriser, ce qu'elles n'ont pas le droit de faire à l'heure actuelle.

En d'autres temps – il y a dix ou vingt ans – quand la situation économique était merveilleusement florissante, on pouvait chaque année prévoir une augmentation stable des recettes d'environ 5%. A cette époque, on n'avait pas besoin de thésauriser, cela aurait même été synonyme de fiscalisation exagérée aux dépens des contribuables. Il en va différemment aujourd'hui, au vu des fluctuations économiques imprévisibles que l'on sait. Il est donc logique qu'une collectivité publique, en période de vaches pas encore trop maigres, puisse thésauriser pour prendre un peu de marge en prévision d'une baisse des recettes fiscales à venir. Cela permet ensuite d'affronter les coups durs sans que les prestations fournies par la cité n'en pâtissent.

Ce point est très important. Je soutiens la possibilité de thésauriser pour toutes les communes genevoises, car je la considère comme une réelle avancée en termes de finances publiques. Je renverse donc la critique de M. Sormanni en une évaluation positive de la thésaurisation.

Les socialistes voteront les comptes 2011 de la Ville de Genève, car ils ne comportent rien qui relèverait d'une éventuelle mauvaise gestion et justifierait leur refus. Du point de vue comptable, les différents rapports et documents fournis par le Conseil administratif démontrent que les deniers publics ont été bien gérés et utilisés à bon escient, selon les options budgétaires votées par la majorité du Conseil municipal. Par conséquent, nous accepterons sans autres les deux projets de délibération de la proposition PR-955.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Beaucoup de choses ont déjà été dites – notamment par la rapporteuse générale – au sujet de ces comptes 2011 excédentaires. Les Verts les accepteront, mais ils ne se contenteront pas de se réjouir que le Conseil administratif ait bien géré les deniers publics selon le budget 2011 et que les rentrées fiscales se soient avérées meilleures que prévu. En effet, nous souhaitons pousser l'analyse un peu plus loin.

Je ne le dirai jamais assez: l'examen des comptes municipaux est l'occasion de faire le bilan critique de la politique menée par le Conseil administratif durant l'exercice concerné, par rapport aux objectifs définis dans le budget que nous lui avons accordé au mois de décembre de l'année précédente.

Lors du débat d'entrée en matière sur la proposition PR-955, les Verts ont mis en évidence certaines problématiques sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail aujourd'hui, mais dont je tiens quand même à souligner l'importance. L'augmentation des charges de personnel nous inquiète, car ces dernières pèseront de manière

durable sur les finances de l'administration municipale. Nous nous interrogeons également sur les postes vacants et le taux d'absentéisme des fonctionnaires.

Certes, le Conseil administratif a répondu à nos questions, mais nous devons engager une réflexion de fond sur le contenu même de ces réponses en examinant le projet de budget 2013. En effet, l'étude des comptes de l'année passée sert aussi à préparer l'examen du budget de l'année à venir. Nous reprendrons donc tous ces éléments pour nous déterminer quant aux demandes et aux propositions d'ores et déjà émises par le Conseil administratif dans le cadre du budget 2013.

En outre, lors du débat d'entrée en matière, nous nous étions déclarés très réticents à voter des postes supplémentaires, compte tenu du nombre trop important de postes vacants au sein de l'administration municipale. Nos craintes à cet égard se confirment. Le Conseil administratif nous avait promis de mettre à plat toutes les données concernant le budget et les effectifs de son personnel au cours de l'année 2012. Or, nous sommes sur le point d'aborder l'examen du projet de budget 2013 et nous constatons que cette réflexion n'a toujours pas été menée. Nous le regrettons vivement!

Je passe maintenant aux investissements, qui n'ont effectivement pas été autofinancés ces quatre dernières années. Ils sont pourtant nécessaires, puisqu'ils sont liés à de grands projets à l'échelle cantonale comme la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), avec tous les aménagements que cela implique. C'est un chantier très important.

Malheureusement, en termes de prestations réelles fournies à la population – je pense notamment à la construction de logements – le bilan n'est pas très positif. Il faut pourtant améliorer les infrastructures de notre ville et répondre aux attentes des citoyens en la matière! Nous ne sommes que partiellement satisfait des résultats de l'exercice 2011 dans ce domaine. En étudiant le projet de budget 2013, nous tiendrons compte des réponses fort utiles apportées par le Conseil administratif aux critiques que nous avions formulées à ce sujet lors du débat d'entrée en matière sur la proposition PR-955.

Nous le savons, les belles années appartiennent désormais au passé – du moins, pour quelque temps. Les Verts espèrent une amélioration de la conjoncture; nous aimerions bien être aussi optimistes que les socialistes par la voix de M. Velasco, mais nous estimons qu'il faut quand même faire preuve d'un certain réalisme. Néanmoins, cela ne nous empêchera pas de voter les comptes 2011, comme annoncé précédemment.

M. Pierre Vanek (EàG). Je serai très bref, car je n'avais pas prévu de faire un grand discours politique au sujet des comptes 2011 de la Ville de Genève. En effet, je crois que le débat financier essentiel portera plutôt sur le projet de bud-

get 2013. En résumé, nous nous félicitons du bon résultat des comptes 2011, que nous voterons évidemment à l'instar d'autres groupes. Nous saluons tout particulièrement les 33,7 millions de francs de boni qui figurent dans le rapport de gestion du Conseil administratif.

Si j'ai demandé la parole, c'est surtout pour faire une remarque. Mesdames et Messieurs, vous vous rappelez certainement nos débats budgétaires en décembre 2011, à l'occasion desquels mon ami, collègue et maire de Genève Rémy Pagani avait tranché le nœud gordien que constituait cette terrible menace d'un déficit – qui nous avait retenu jusqu'à 4 h du matin dans cette salle – en proposant un amortissement anticipé. D'aucuns avaient poussé des hauts cris, hurlé à la mort, considéré que c'était une manœuvre inacceptable. Or, à l'évidence, cet amortissement anticipé se justifiait parfaitement, non seulement parce qu'il permettait de dénouer la situation lors du débat budgétaire, mais surtout parce que la Ville avait les moyens de procéder à cet amortissement anticipé – comme le confirment ces comptes 2011 – pour diminuer la charge future. D'aucuns sont très soucieux de la charge induite par les investissements que nous faisons. Eh bien, très modestement, à une petite échelle, avec cet amortissement anticipé, mon ami et collègue Rémy Pagani, maire de Genève, avait apporté un élément de réponse possible. Je tenais à le rappeler ce soir, puisque cela concerne les comptes 2011.

Bien entendu, nous reviendrons sur les problématiques politiques plus générales des finances de la Ville, à l'occasion du débat budgétaire 2013.

M. Olivier Fiumelli (LR). Nous ne ferons pas la fine bouche devant ces comptes 2011 excédentaires... Plus de 33 millions de francs de bénéfice, c'est toujours bon à prendre! Il me semble que nous devons tout d'abord remercier l'ensemble des acteurs de l'économie genevoise – entreprises et contribuables – d'avoir bien travaillé pour permettre la hausse des recettes fiscales.

Je rappelle que ce résultat positif a été obtenu malgré la baisse d'impôts votée en 2009 par le peuple; en réalité, il s'agissait plutôt d'une adaptation de la fiscalité en faveur des familles. La gauche a combattu cette mesure et nous constatons – une fois de plus! – qu'elle s'est trompée. Mais peu importe, puisque la population ne l'a pas suivie!

Nous nous félicitons également que les charges soient plus ou moins maîtrisées. Finalement, ces comptes 2011 témoignent-ils d'une bonne gestion financière? Il me semble que nous pouvons répondre par l'affirmative. Cependant, la municipalité n'a pas vraiment le choix, car la LAC est assez restrictive en matière de respect du budget alloué.

Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement s'élèvent malgré tout à 60 614 947,60 francs. Les explications demandées au

Conseil administratif à ce sujet n'ayant pas toujours été très satisfaisantes, nous avons refusé le projet de délibération I de la proposition PR-955 en commission – mais nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

J'en viens maintenant aux investissements. Beaucoup se réjouissent qu'ils soient considérables, mais nous nous inquiétons de voir qu'en réalité il n'y pas grand-chose derrière: la Ville n'a que très peu amélioré ses prestations à la population. En effet, les investissements effectifs s'inscrivent surtout en corollaire des projets de l'Etat – j'admets que, en ce qui concerne le réseau des transports publics, c'est plutôt positif. Toutefois, de manière générale, les sommes dépensées concernent avant tout l'équipement informatique, l'achat de véhicules et d'autres frais qui profitent à l'administration et non à la population. Pour notre part, nous sommes favorables à des investissements importants, pour autant qu'ils servent à fournir des prestations directes à la population.

Ces comptes 2011 ont beau être bons, ils n'en témoignent pas moins d'une politique qui n'est pas la nôtre. En effet, nous n'avons pas voté le budget 2011 et les orientations dont ils sont aujourd'hui le reflet. Par conséquent, nous ne pouvons pas les approuver et nous nous contenterons de nous abstenir lors du vote de tout à l'heure.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce qui est passionnant, en politique – comme dans la vie en général – c'est de porter sur les mêmes problématiques, dans cette ville où nous vivons tous, des regards complètement différents.

En vous écoutant tout au long de ce débat, Mesdames et Messieurs, je me suis dit que l'abstention de certains groupes – le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien – au vote des comptes 2011 était finalement un hommage à la bonne gestion de la Ville par le Conseil administratif. Je comprends que ces groupes soient opposés à la politique menée par notre collège, quand bien même l'Entente y est représentée par un membre depuis fort longtemps; je respecte leur posture politique dissidente.

Cependant, à y regarder de près – notamment sur la base des données chiffrées – on se rend compte que le Conseil administratif et les 4000 collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale travaillent plutôt bien. Je citerai donc quelques chiffres illustrant la bonne gestion financière de notre commune. Pendant la période 2007-2011, la dette de la Ville a été réduite de 430 millions de francs, soit de 23,4%. Certains jugeront que ce n'est pas assez, d'autres que c'est trop... Quoi qu'il en soit, la comparaison entre mes services et ceux d'autres collectivités – notamment cantonales – où les majorités politiques sont très diffé-

rentes – parle d'elle-même: la réduction de la dette de l'Etat, par exemple, n'est que de 14,6%. Autrement dit, la Ville de Genève a fait quasiment deux fois mieux en la matière!

La Ville ne s'est pas contentée de bien gérer sa dette et d'en réduire considérablement les intérêts, mais elle a également maîtrisé ses charges. Là, je voudrais faire une remarque: même si elles étaient volumineuses, je regrette, à titre personnel, que les annexes que nous vous avons fournies en commission n'aient pas été jointes au rapport de la commission des finances et ne soient pas accessibles au public – elles ne peuvent être consultées que sur l'intraCM, en tout cas, c'est là que je les ai trouvées. (*N.d.l.r.: ces annexes figurent sur le site internet de la Ville.*) Si ces documents avaient été rendus publics, on se serait rendu compte que j'ai répondu aux questions des commissaires, notamment à celles concernant les charges – je parle sous votre contrôle, Monsieur Fiumelli, qui présidiez à ce moment-là la commission. Et lorsqu'on regarde l'évolution des charges de la Ville, à francs constants et par nombre d'habitants, on doit admettre leur parfaite maîtrise indépendamment de l'augmentation du nombre des postes. Les collaborateurs et collaboratrices de l'administration travaillent donc bien et respectent le budget qui leur est alloué. Vous me direz que c'est la moindre des choses... Sans doute, mais il est tout de même bien qu'ils le fassent – et cela n'a pas toujours été le cas! Par conséquent, je tiens à leur rendre hommage.

J'en viens maintenant aux investissements, problématique sur laquelle je pense que nous devons sérieusement nous pencher dans le cadre de l'étude du projet de budget 2013. Comme je le dis depuis longtemps aussi bien au Conseil administratif qu'au Conseil municipal – je l'ai d'ailleurs rappelé lors de l'entrée en matière sur les comptes 2011, il y a six mois – nous devons mettre sur pied une politique de gestion financière des investissements. Et nous devons le faire ensemble, car toute seule je n'y parviendrai pas – c'est un aveu de faiblesse de ma part.

Monsieur Sormani, je salue votre lucidité. Vous avez été le seul à signaler ce soir qu'une étude attentive des comptes 2011 laisse apparaître une insuffisance de financement des investissements. En effet, le niveau des investissements réalisés en 2011 s'élève à 128 millions de francs, alors que la Ville avait une capacité d'autofinancement de 114 millions de francs. L'insuffisance de 14 millions de francs qui en découle ne représente peut-être rien pour certains, mais beaucoup pour d'autres...

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il relève de la responsabilité du Conseil administratif et du Conseil municipal de se mettre d'accord sur le niveau des investissements prévus et de surveiller de très près le tableau gris qui indique les montants à l'étude dans l'ensemble des commissions. Certes, il est extrêmement important d'investir dans la rénovation, la construction et l'amélioration du patrimoine

existant. Mais cela a un coût! Et ce coût, Mesdames et Messieurs, il est élevé et durable. Nous devons l'assumer non pas sur un seul exercice budgétaire, mais pendant plusieurs années. Il ne concerne donc pas que les élus d'aujourd'hui, mais également leurs successeurs de demain et les générations futures.

Regardons-le ensemble, ce tableau: le total des montants actuellement dans le pipeline des commissions, comme on dit, s'élève à 454 millions de francs. Cela montre à quel point le débat sur le niveau des investissements est crucial. Les comptes 2011 montrent déjà une insuffisance dans leur financement; si nous maintenons le rythme adopté ces dernières années – consciemment ou non – la situation de la Ville ne sera bientôt plus équilibrée. En ma qualité de responsable des finances, je tenais à le souligner.

J'aimerais aussi revenir à la problématique de la baisse d'impôts votée en 2009. Vous ne m'en voudrez pas de m'y attarder quelque peu, Monsieur Bertinat, puisque c'est vous qui avez ouvert les feux, suivi par M. Fiumelli. Selon vous, la gauche et moi-même avons eu tort de nous opposer à cet allègement fiscal, puisque les comptes 2011 présentent un bénéfice de 33,7 millions de francs. Certes, mais il faut aller au-delà.

D'où provient-il, ce boni? Certains de vos collègues l'ont dit. Le montant des impôts «personnes physiques» est inférieur de 24 millions de francs. En revanche, la production de la taxe professionnelle se monte à 138 millions, sauf que la grosse partie du différentiel provient d'un correctif des années antérieures, à hauteur de 37 millions. Alors, je ne suis peut-être pas très forte en mathématiques, mais le fait est que si on soustrait 37 millions des 33,7 millions de boni, on constate que la Ville de Genève est en déficit!

Il est donc faux de prétendre que la baisse d'impôts votée en 2009 n'était qu'un rééquilibrage fiscal sans conséquence au niveau de l'économie municipale. Au contraire, elle a coûté assez cher à la Ville, soit une diminution de revenus de 46 millions de francs! Ce n'est pas nous qui inventons ce chiffre pour l'annoncer publiquement ce soir, mais le Canton qui nous l'a fourni. Cette perte financière pèsera de plus en plus concrètement sur les exercices budgétaires à venir, si la conjoncture reste morose.

Or, nous avons besoin de ces millions de francs pour réaliser les projets que vous nous soumettez dans vos motions, Mesdames et Messieurs! Je m'adresse notamment aux groupes qui se sont engagés en faveur du soutien aux moyennes et petites entreprises, ainsi qu'à l'apprentissage. Il faudra de l'argent pour réaliser cet objectif!

Comme je l'ai dit en commission, je suis prête à travailler sans tabou avec mes adversaires politiques du Conseil municipal. Ce n'est pas parce qu'une motion émane du Parti libéral-radical que je refuserai de l'examiner. Néanmoins,

je rappelle que la Ville aura besoin de ressources financières pour réaliser toutes ces demandes. Je signale au passage que le Mouvement citoyens genevois ne s'est pas privé de soumettre à l'étude un projet de construction de logements censé coûter 100 millions de francs, sans parler des 30 millions de francs environ nécessaires à la concrétisation d'une autre idée de la droite...

Ce n'est pas en baissant les impôts de certains citoyens que l'on aura davantage de moyens pour aider les petites et moyennes entreprises. Par conséquent, même si cela déplaît à certains, je maintiens aujourd'hui encore – trois ans après le vote – que cette baisse d'impôts a eu un coût assez lourd pour la Ville, car cette dernière n'avait pas les moyens du cadeau fiscal offert ainsi à quelques-uns.

Pour fâcher tout le monde, je reviendrai encore sur les propos de M. Vanek, qui félicitait tout à l'heure son camarade et ami Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève. A propos des amortissements complémentaires que vous avez votés en décembre 2011, à hauteur de 3,8 millions, vous nous dites, Monsieur Vanek, qu'il y avait largement de quoi les voter puisque les comptes 2011 affichent un boni de 33,7 millions. En l'occurrence, ce qui vaut pour les uns vaut pour les autres, et je vous rétorque que, si la taxe professionnelle n'avait pas enregistré le correctif lié aux années précédentes, nous n'aurions pas eu tant que cela les moyens de bricoler les amortissements complémentaires, ni d'ailleurs les recettes de la taxe professionnelle!

Cela dit, je terminerai mon intervention par une touche un peu moins fataliste. Il est clair que d'importants défis nous attendent; la conjoncture économique que nous connaissons les quatre ou cinq prochaines années ne sera pas celle des quatre ou cinq dernières années. Cela n'est réjouissant pour personne. En cette phase critique, les décisions du Conseil municipal en matière de dépenses en général, d'investissements et de subventions auront une importance décisive. Je pense notamment aux associations de soutien aux chômeurs, au sujet desquelles le Mouvement citoyens genevois avait d'ailleurs déposé deux amendements lors du débat sur le projet de budget 2012.

Nous sommes certainement à un moment charnière, qui nous oblige plus que jamais à progresser ensemble dans l'amélioration et la professionnalisation des outils financiers dont la Ville dispose aujourd'hui pour gérer ses budgets et analyser leur impact au niveau des comptes. La mise sur pied de ce mécanisme d'évaluation et de contrôle des dépenses est essentielle, si nous voulons garantir des prestations de qualité à la population genevoise.

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. Je me réjouis de poursuivre le débat en commission des finances, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2013. Nous aurons alors le temps d'en débattre de manière approfondie, raison pour laquelle je ne prendrai pas position ce soir sur les déclarations préliminaires des uns et des autres que j'ai entendues tout à l'heure.

Je me réjouis de continuer à travailler avec vous face à ces enjeux. Certes, l'examen du fonctionnement financier de la Ville peut avoir des aspects techniques un peu rébarbatifs, mais il n'en demeure pas moins essentiel, si nous voulons ensemble construire une Ville qui continue à fournir des prestations de qualité à ses concitoyennes et concitoyens. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est refusé par 39 non contre 34 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (33 oui et 41 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2011 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 112 319 196,22
sous déduction des imputations internes de	44 275 314,75
soit un total des charges nettes de	1 068 043 881,47
revenus	1 145 973 038,10
sous déduction des imputations internes de	44 275 314,75
soit un total des revenus nets de	1 101 697 723,35
excédent de revenus	33 653 841,88

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2011 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	133 182 136,24
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>21 888 634,32</u>
investissements nets	111 293 501,92
b) patrimoine financier	
dépenses	18 010 085,20
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>437 621,00</u>
investissements nets	17 572 464,20
c) total	
dépenses	151 192 221,44
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>22 326 255,32</u>
investissements nets	128 865 966,12

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>111 293 501,92</u>
amortissements	65 384 933,73
amortissements complémentaires	+ 13 058 914,52
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 33 653 841,88</u>
autofinancement	112 097 690,13
excédent de financement	804 188,21
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>17 572 464,20</u>
amortissements (autofinancement)	<u>2 725 064,65</u>
insuffisance de financement	14 847 399,55

c) total	
investissements nets	<u>128 865 966,12</u>
amortissements	+ 68 109 998,38
amortissements complémentaires	+ 13 058 914,52
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 33 653 841,88</u>
autofinancement	114 822 754,78
insuffisance de financement	14 043 211,34

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 33 653 841,88 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2011 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 594 969 990,92 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 122 225 392,97 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 490 878 657,45
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision pertes sur prêt, nature 24)	<u>1 104 091 333,47</u>
Total de l'actif	<u>2 594 969 990,92</u>

<i>Passif</i>	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	93 706 347,64
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 410 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	81 560 252,27
Provisions (nature 24)	4 741 182,49
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	20 819 736,57
Fortune nette (nature 29)	<u>984 142 471,95</u>
Total du passif	<u>2 594 969 990,92</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à 12 148 059,05 francs.

Le président. Les comptes étant soumis à un troisième débat obligatoire, nous le mènerons demain.

5. Election de quatre représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (Constitution de la République et canton de Genève, art. 159, al. 1, lettre c) (RCM, art. 130, lettre A).

Le président. Je demande aux groupes politiques les noms de leur candidat à l'élection de quatre représentants du Conseil municipal au conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG).

M. Pierre Vanek (EàG). Tout d'abord, j'ai le plaisir de remettre mon mandat au sein du conseil d'administration des SIG, où j'ai siégé au nom de la Ville de Genève durant trois législatures. Je ne peux pas m'y représenter, ce n'est donc pas pour mon propre compte que j'interviens ici. Mon mandat aurait dû durer trois fois quatre ans – soit douze ans – mais le Conseil d'Etat a eu la gentillesse d'insister pour prolonger de deux ans la composition antérieure dudit conseil d'administration...

Le peuple souverain ayant eu l'intelligence de refuser les propositions législatives du Conseil d'Etat sur l'organisation des institutions de droit public, nous pouvons ce soir élire quatre représentants du Conseil municipal au conseil d'administration des SIG, afin d'effectuer un travail extrêmement important au sein de cette régie publique majeure dont la Ville de Genève est propriétaire à hauteur de 30%.

J'ai donc le plaisir de présenter, au nom d'Ensemble à gauche, une candidature où d'autres que les membres de mon groupe se reconnaîtront également: il s'agit de notre ancien collègue Félix Dalang, conseiller municipal de la Ville de Genève dans les années 1980 sur les bancs du Parti du travail. Il a siégé par la suite au Conseil municipal de Vernier, importante commune suburbaine également actionnaire des SIG.

Félix Dalang est un jeune retraité qui ajoute à ses compétences politiques évidentes – puisqu'il a siégé dans cette enceinte – des compétences techniques considérables. En effet, il a travaillé pendant plusieurs années au Service cantonal d'écotoxicologie – qui ne s'appelle plus ainsi – et il est depuis toujours très engagé dans la défense de certaines causes écologiques: les écoquartiers, la militance antinucléaire au sein de ContrAtom, les économies d'énergie promues par l'association Noé21 – laquelle est d'ailleurs subventionnée par la Ville.

Il est aussi l'un des auteurs d'un document pour lequel je me permets de faire de la publicité, puisque sa réalisation a reçu le soutien de la municipalité, à savoir l'étude de Noé21 sur le coût de l'assainissement énergétique du parc immobi-

lier genevois. Félix Dalang y a contribué grâce à ses compétences techniques. Cette analyse s'avère particulièrement utile, à un moment où la crise climatique exige des collectivités publiques l'adoption d'une politique énergétique active en termes d'initiatives et d'investissements. Or, les SIG sont l'acteur-clé de la politique énergétique genevoise à l'échelle du canton.

Mon ami Félix Dalang a encore deux grandes qualités supplémentaires. Premièrement, il habite sur le territoire de la Ville de Genève, ce qui est évidemment une condition pour être candidat du Conseil municipal à cette élection. Plus précisément, il fait partie d'une coopérative d'habitation du centre-ville, au bas du quartier des Grottes, par ailleurs très présente en ce moment dans l'actualité genevoise.

Deuxièmement, il a une compétence non négligeable pour faire partie du conseil d'administration des SIG: il y a déjà siégé au cours de la législature 2002-2006 et en a donc une certaine expérience. Ce point est important. Certes, la règle de renouvellement nécessaire fait que les dinosaures comme moi sont écartés – je ne suis pas le seul dans ce cas, puisqu'une grande partie dudit conseil doit aujourd'hui être renouvelée. Cependant, face aux défis de la politique énergétique, aux décisions du Canton en la matière et à la direction dynamique des SIG, il est souhaitable que certains membres de ce conseil d'administration aient un peu plus d'expérience que les nouveaux qui débarquent, car ces derniers auront besoin de quelques années pour trouver leurs marques.

Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous livre clés en main la candidature d'un représentant du Conseil municipal au bénéfice d'une certaine expérience des SIG. J'appelle donc ce plénum dans son ensemble à apporter ses suffrages à Félix Dalang.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'essaierai d'être moins prolix que mon préopinant tout en défendant avec la plus grande clarté la candidature démocrate-chrétienne au conseil d'administration des SIG. Il s'agit de M. Jacques Finet, bien connu de nombre d'entre vous.

M. Finet réunit de hautes compétences en matière de services industriels. En effet, il est ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de Paris et détient une maîtrise en administration des affaires (MBA, Master of Business Administration) de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD). Il a été conseiller d'entreprise dans le secteur public, mandaté notamment par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Inspection cantonale des finances (ICF). Il a également participé à des projets-pilotes de l'Etat et a assuré par intérim la direction des finances d'une importante commune vaudoise.

Par ailleurs, il a eu de nombreux mandats dans le secteur privé, où il a été analyste de gestion et s'est occupé de planification, participant ainsi à des missions opérationnelles importantes. Au cours des années 1960 à 1980, il a œuvré dans des entreprises internationales dont International Gold Corporation, participant à la création et à la direction de sa division industrielle pour toute l'Europe. Il a travaillé chez Dupont de Nemours dans le domaine de la chimie fine et dans l'organisation de l'entreprise. Enfin, il a été actif au sein de la grande entreprise pétrolière Signal Oil and Gas Company à Paris.

C'est donc quelqu'un qui réunit vraiment toutes les compétences nécessaires pour exercer un mandat politique et d'expert dans le cadre des SIG. Jacques Finet est également très concerné par les problèmes énergétiques puisque, pendant sa présidence de la Maison de retraite du Petit-Saconnex, il a lancé un ambitieux programme d'économie d'énergie prévoyant le passage au chauffage au gaz, l'installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude et de panneaux photovoltaïques. Voilà pour l'aspect technique.

Sur le plan politique, on connaît l'action de Jacques Finet au sein du Parti démocrate-chrétien et son analyse toujours très pointue du fonctionnement des institutions et entreprises genevoises. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de reconnaître ses compétences et de voter pour lui!

M. Alberto Velasco (S). Le Parti socialiste présente à nouveau la candidature de son représentant actuel au conseil d'administration des SIG, M. Eric Peytre-mann. Je siège moi-même en tant que député cantonal au sein de ce conseil, et je peux témoigner avec ses autres membres de la véhémence avec laquelle M. Peytre-mann y a défendu les intérêts de la Ville à plusieurs reprises, notamment quand les communes genevoises ont été menacées par les nouvelles répartitions actionnariales. La pertinence de son action dans ce cadre n'est donc plus à prouver. C'est un candidat de grande qualité, qui connaît parfaitement le fonctionnement du conseil d'administration des SIG.

M. Peytre-mann est diplômé de physique et docteur ès sciences en astronomie de l'Université de Genève. Il a été doctorant à Harvard, aux Etats-Unis. Il sait plusieurs langues: l'anglais, l'allemand, le suisse-allemand et le français. C'est important, car les SIG ont des contacts avec l'étranger; être polyglotte permet donc de mieux comprendre et défendre certains enjeux.

M. Peytre-mann est aussi un militant écologiste et antinucléaire convaincu. Il est membre de diverses associations dans ce domaine, où son activité est notoire. Il s'est beaucoup mobilisé pour mettre ses connaissances techniques et scientifiques au service de l'économie d'énergie.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, nous vous présentons ici un excellent candidat qui saura continuer de défendre les intérêts de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des SIG. Telle est la raison pour laquelle le Parti socialiste lui accorde toute sa confiance.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai beaucoup plus bref que mes préopinants. J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de notre ancien collègue Jean-Marc Froidevaux. Vous le connaissez tous, puisqu'il a été conseiller municipal pendant vingt ans! Vous connaissez donc aussi son combat pour défendre les institutions genevoises et tous les organismes où il a siégé. Il a notamment fait un excellent travail – on s'en souvient – au conseil d'administration de 022 Télégénève SA. Avocat, il a des compétences juridiques avérées, y compris dans le domaine de l'énergie. Il est également diplômé en gestion d'entreprise.

Jean-Marc Froidevaux est donc à nos yeux le candidat idéal pour défendre les intérêts de la Ville de Genève au sein des SIG, notamment en ce qui concerne les aspects financiers, énergétiques et institutionnels. Je vous remercie de voter pour lui, Mesdames et Messieurs!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature de M. Jean-Philippe Haas, qui siège à nos côtés dans cette enceinte. Vous connaissez sa pugnacité et son besoin d'analyser en détail certains dossiers. M. Haas a une longue expérience professionnelle dans le domaine du placement de personnel, où il travaille à son compte depuis plus de dix-huit ans. Je pense qu'il est tout à fait apte à représenter dignement le Conseil municipal au conseil d'administration des SIG. Je vous remercie donc de voter pour lui!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter la candidature d'un ancien collègue bien connu de celles et de ceux qui ont siégé avec lui au Conseil municipal pendant la législature 2007-2011: M. Gilbert Schreyer. Sur le plan professionnel, il est à la tête d'un bureau d'études techniques dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Il représente actuellement l'Union démocratique du centre à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Militant de longue date de notre parti, il a souvent figuré sur nos listes électorales – entre autres pour le Conseil national. Nous le connaissons bien. Nous

avons donc envie de le voir élire au conseil d'administration des SIG, Mesdames et Messieurs, c'est pourquoi nous vous recommandons chaleureusement sa candidature!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts ont l'avantage de vous présenter la candidature de M. Pierre Gautier – non pas celui qui siège avec nous dans cette enceinte, mais son homonyme dont le nom s'écrit sans «h».

Pierre Gautier a 58 ans, c'est un militant de longue date des Verts vaudois, puis genevois. Il a reçu une formation de physicien à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Spécialiste des démarches participatives, il a une longue expérience dans différentes industries, notamment en ce qui concerne les processus de management. Il est aujourd'hui directeur de Losange Conseil SA, société spécialisée dans les démarches participatives en matière de coopération au développement. J'invite le Conseil municipal à accorder ses suffrages à sa candidature au conseil d'administration des SIG.

Le président. Je rappelle les noms des candidats: M. Félix Dalang pour Ensemble à gauche, M. Jacques Finet pour le Parti démocrate-chrétien, M. Eric Peytreman pour les socialistes, M. Jean-Marc Froidevaux pour le Parti libéral-radical, M. Jean-Philippe Haas pour le Mouvement citoyens genevois, M. Gilbert Schreyer pour l'Union démocratique du centre, M. Pierre Gautier pour les Verts.

Je désigne maintenant les scrutateurs: MM. Thomas Bläsi, Luc Broch, Guy Dossan, Lionel Ricou et Daniel Sormanni, ainsi que M^{mes} Vera Figurek et Frédérique Perler Isaz. Je les prie de venir au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'attire votre attention sur le fait que vous ne pouvez inscrire que quatre noms au maximum sur le bulletin de vote. Les quatre membres à élire le seront à la majorité absolue; si nécessaire, un deuxième tour aura lieu à la majorité relative.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les secrétaires du bureau du Conseil municipal et les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Election: conseil d'administration des Services industriels de Genève

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	78
Majorité absolue:	40

Le président. Ont obtenu des voix: M. Jean-Philippe Haas: 31, M. Jean-Marc Froidevaux: 29, M. Félix Dalang: 28, M. Eric Peytremann: 27, M. Gilbert Schreyer: 27, M. Jacques Finet: 26, et M. Pierre Gautier: 19.

Nous devons donc procéder à un deuxième tour à la majorité relative. Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins et de les distribuer.

Je déclare le scrutin clos. Je prie les secrétaires et les scrutateurs de se rendre à nouveau à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	78

Le président. Sont élus au deuxième tour: M. Eric Peytremann par 44 voix, M. Félix Dalang par 43 voix, M. Jean-Philippe Haas par 42 voix, et M. Pierre Gautier par 42 voix également. *(Applaudissements.)*

Ont obtenu des voix: M. Jean-Marc Froidevaux: 28, M. Jacques Finet: 26, et M. Gilbert Schreyer: 25.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je clos la séance en vous souhaitant bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 45.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	886
2. Communications du bureau du Conseil municipal	889
3. Questions orales	890
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2011 (PR-955 A)	892
5. Election de quatre représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (Constitution de la République et canton de Genève, art. 159, al. 1, lettre c) (RCM, art. 130, lettre A)	1022
6. Propositions des conseillers municipaux	1028
7. Interpellations	1028
8. Questions écrites	1028

La mémorialiste:
Marguerite Conus